



Auberge communale



Avant les travaux



Lors de l'inauguration du 12.10.2012

Ligne 49 des tl



Lors de l'inauguration du 9 décembre 2012

TABLE DES MATIÈRES

Municipalité	4
Répartition des dicastères	5
<i>Délégations et représentations dans les diverses Commissions communales et intercommunales en 2012</i>	5
Séances et dossiers traités	6
<i>Vacations</i>	7
<i>Informations – Médias électroniques</i>	7
Site Internet	8
CCAR.....	9
Représentations des membres de la CCAR :	10
Divers	10
<i>Visite préfectorale</i>	10
<i>Réunion des Syndics du District de Lavaux-Oron</i>	10
Administration générale – Personnel – Finances – tl – Lausanne Région	11
ADMINISTRATION GÉNÉRALE	11
<i>Grefe municipal et secrétariat de la Municipalité</i>	11
<i>Entreprises</i>	12
<i>Contrôle des habitants</i>	12
<i>Taxe de séjour</i>	13
<i>Registre des chiens</i>	13
<i>Carte journalière « Commune »</i>	13
<i>Archives</i>	14
<i>Biens culturels</i>	14
<i>Admission à la Bourgeoisie de Belmont-sur-Lausanne et octroi de la nationalité suisse</i>	14
Manifestations	14
<i>Réception des nouveaux habitants - Pully Lavaux à l'heure du Québec</i>	14
Téléphonie	15
Informatique	15
<i>Extrait du rapport du BIP (Bureau informatique Pully)</i>	15
PERSONNEL	16
<i>Gestion des ressources humaines</i>	16
<i>Statistiques</i>	18
<i>Formation continue</i>	19
<i>Jubilaires</i>	19
Mutations	20
<i>Bâtiment administratif</i>	20
<i>Services extérieurs</i>	21
<i>Conciergerie</i>	21

<i>Parascolaire et Préscolaire</i>	21
FINANCES ET COMPTABILITÉ	23
<i>Préambule</i> :.....	23
<i>Documents divers établis par la bourse</i>	23
<i>Achats et ventes de biens immobiliers</i>	23
<i>Caisse intercommunale de pensions (CIP)</i>	24
<i>Centre intercommunal de glace de Malley (CIGM)</i>	24
« Petits » dons divers	24
TRANSPORTS PUBLICS	25
Préambule	25
Extraits du rapport d'activité des Transports Lausannois	25
<i>Répartition des voyageurs par ligne</i>	25
<i>Les tl, le trait d'union des communes de l'agglomération Lausanne-Morges</i>	26
<i>Rétrospective chronologique 2012 (extraits)</i> ..	27
LAUSANNE REGION	29
Points forts 2012 (rapport intégral sur le site internet de l'association)	29
<i>AGGLOMÉRATION ET TERRITOIRE</i>	30
<i>ECONOMIE ET ENTREPRISES</i>	30
<i>MOBILITÉ</i>	31
<i>JEUNES ET ADOLESCENTS</i>	32
<i>DÉPENDANCES ET PRÉVENTION</i>	32
<i>SPORTS</i>	33
CONCLUSION DU SYNDIC	33
Domaines – Bâtiments communaux – Forêts - Vignes PPP (PCi, Police, Pompiers)	35
DOMAINES & TERRAINS	35
<i>Glissement des Bas-Monts</i>	35
<i>Sentier des Gottes - Dailles</i>	35
BÂTIMENTS COMMUNAUX	35
<i>Préambule</i>	35
<i>Bâtiment des Services extérieurs</i>	36
<i>Bâtiment administratif</i>	36
<i>Bâtiment de l'Auberge communale</i>	36
<i>Grande Salle</i>	37
<i>Salle de gymnastique et terrain de sports</i>	37
<i>Collège</i>	37
<i>Espace Cancoires</i>	37
<i>Maison Pasche</i>	37
<i>Rural du Signal</i>	38
<i>Refuges</i>	38
<i>Autres bâtiments</i>	39
FORÊTS	39
Rapport d'activité 2012 du garde forestier (extraits)	40

Exploitation des bois.....	40	Unité d'accueil pour écoliers (UAPE).....	59
VIGNES	41	« Relais Cancoires ».....	59
Rapport sur l'exploitation 2012	41	Activités 2012.....	59
Comptes.....	41	Fréquentation.....	60
Productions.....	41	Écoles secondaires.....	60
Label Terravin.....	42	Direction.....	60
PPP	42	Effectifs	61
Police – Protection civile – Pompiers		Activités particulières	61
(SDIS)	42	Ecole de musique de Pully (EMP).....	63
Police intercommunale de Pully – Paudex		ŒUVRES SOCIALES.....	64
– Savigny et Belmont.....	42	Petit lexique	64
Association de communes « Sécurité Est		Office régional de placement.....	64
Lausannois ».....	42	Prévoyance et aide sociale.....	64
Police administrative	43	Prise en charge des frais de transports de loisirs	
Commission de police de l'association.....	44	des personnes à mobilité réduite vivant à	
Cimetière et inhumations.....	44	domicile.....	64
Signalisation.....	44	Agence d'Assurances Sociales (AAS) ...	65
Prévention de la criminalité.....	45	Revenu d'Insertion (RI) et Aide sociale vaudoise	
Circulation.....	45	(ASV)	66
Stationnement.....	45	Régionalisation de l'action sociale (RAS).....	66
Police sanitaire – Police des chiens	45	Accueil de la petite enfance	66
Divers.....	45	Accueil en milieu familial.....	66
TAXIS	46	Lieux d'accueil de la petite enfance à	
Service de défense contre l'incendie et de		Belmont.....	67
secours (SDIS)	46	Centre de vie enfantine « Les Moussaillons »	67
Préambule.....	46	« Les Guignols »	67
Collaboration intercommunale – Travaux de		Associations diverses & Nonagénaires.	68
fusion	46	Forum social régional	68
Commission du feu	47	Services bénévoles.....	68
Extraits du rapport annuel 2012 du Cdt Y.		Association d'entraide familiale de Pully,	
Tornare	47	Paudex, Belmont.....	68
Conclusions de la Municipalité	50	Cartons du cœur Pully, Paudex, Belmont	69
Protection civile	51	Nonagénaires.....	69
Extraits du rapport annuel 2012 du Cdt J.-F.		Doyens.....	69
Delessert.....	51	AFFAIRES CULTURELLES.....	69
CONCLUSION DU MUNICIPAL.....	53	Sociétés et Associations locales.....	69
Écoles – Oeuvres sociales – Affaires		CONCLUSION DE LA MUNICIPALE.....	71
Culturelles	54	SERVICES INDUSTRIELS	72
ÉCOLES	54	Préambule.....	72
Petit lexique.....	54	Service de l'électricité	72
Préambule.....	54	Vélos électriques.....	72
Écoles primaires	55	Eclairage public.....	72
Etablissement primaire de Pully-Paudex-		Alimentation électrique de la commune.....	73
Belmont.....	55	Tarifs SI 2012.....	73
Activités particulières	55	Service de contrôle	73
Personnel – Effectifs des élèves.....	56	OIBT (Ordonnance sur les installations à basse	
PPLS et Service de santé.....	57	tension)	73
Devoirs surveillés.....	58	Romande Energie Commerce - REC SA	73
Réfectoire « Midi-Cancoires »	58	Collaboration des SI Pully – Paudex – Belmont	
Transports scolaires	58	75
		Service des eaux	75

SIGIP	75	Surveillance des chantiers (installation et échafaudages)	86
TRAVAUX PUBLICS.....	76	Service de contrôle des citernes.....	86
Station de pompage de la Mouette.....	76	Service de ramonage.....	87
Route de la Louche.....	76	Energies renouvelables	87
Passage inférieur du Blessoney	76	Statistiques des logements.....	87
Chemin du Courtillet	76	Commission de salubrité	88
Rampe d'accès au bâtiment administratif.....	76	Carte des dangers naturels	88
Entretien réseau routier	76	Harmonisation des registres - Recensement fédéral 2010.....	89
ASSAINISSEMENT ET ENVIRONNEMENT	77	URBANISME	89
Voirie	77	Commission consultative d'urbanisme - CCU	89
Gedrel SA.....	77	Commission municipale d'urbanisme – CMU	90
Campagne de sensibilisation.....	77	Plans de quartiers légalisés.....	90
Déchets urbains	77	Gestion et aménagement du territoire	92
Ordures ménagères.....	77	Plan de classement des arbres	93
Déchets encombrants.....	78	PALM (Projet d'Agglomération Lausanne-Morges).....	93
Verre	78	SDEL (Schéma Directeur de l'Est Lausannois)	93
Papier.....	78	PDR (Plan Directeur Régional).....	94
Ramassage des piles usagées.....	79	TEMPLES ET CULTES	95
Compostière intercommunale « La Coulette »	79	Préambule.....	95
Total des déchets par habitant	79	Temple de St-Martin.....	95
Évolution 2002-2012.....	80	Paroisse protestante.....	95
Épuration des eaux et collecteurs.....	80	Concerts spirituels de Belmont-Prieuré	96
Épuration des eaux – STEP	80	Paroisse catholique	97
Collecteurs.....	82	Eglise Saint-Nicolas de Flüe.....	97
ESPACES VERTS.....	83	Paroisse de langue allemande de Villamont à Lausanne	97
Travaux d'entretien	83	Communauté israélite de Lausanne et du canton de Vaud (CILV).....	97
Travaux d'embellissement.....	83	CONCLUSION DE LA MUNICIPALE.....	98
SOCOSEV	83	CONCLUSIONS	100
CONCLUSION DU MUNICIPAL.....	83		
Préambule.....	84		
SERVICE TECHNIQUE	84		
POLICE DES CONSTRUCTIONS.....	85		
Facturation.....	85		
Cour de droit administratif et public (CDAP)...	86		

RAPPORT DE GESTION POUR L'ANNÉE 2012

présenté par la Municipalité au Conseil communal de Belmont-sur-Lausanne

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Fondée sur l'article 93, lettre b, de la Loi du 28 février 1956 sur les communes et l'article 96 du règlement du Conseil communal de 2008, la Municipalité a l'honneur de vous soumettre ici son rapport de gestion concernant l'année 2012.

MUNICIPALITÉ

Cette deuxième année de la législature, au nouveau rythme « scolaire » voulu par le législateur cantonal - soit du 1^{er} juillet au 30 juin – s'est déroulée sereinement, tant dans les relations au sein de l'Exécutif, qu'avec le Conseil et le personnel communal, ici remerciés.

La prévision budgétaire de résultat négatif des comptes 2011 s'étant rapidement confirmée, tout a été mis en œuvre pour que cette « exception ne devienne pas la règle ». Nous pouvons remercier ici toutes les personnes de Belmont qui, à un titre ou à un autre, ont une influence sur le coût de la gestion de notre collectivité. Non seulement la pertinence de chaque dépense fut réévaluée, mais la restructuration de nos Services extérieurs, engagée en cours d'exercice suite au départ de deux collaborateurs, a pu se faire sereinement, et non sous la pression des chiffres rouges. A la mise sous presse du présent rapport, nous pouvons dire : exercice réussi, les chiffres rouges du budget 2012 ayant retrouvé dans les comptes leur couleur préférée : le noir !



RÉPARTITION DES DICASTÈRES

Nous indiquons ci-après la répartition des dicastères en vigueur depuis le 1^{er} juillet 2011, et qui règle l'organisation des chapitres de ce rapport :

1. **Administration générale – Personnel – Finances - TL - Délégué aux affaires régionales (Lausanne Région)**
M. Gustave Muheim, Syndic
2. **Domaines - Forêts - Vignes - Bâtiments communaux - PPP (Protection civile, Police, Pompiers [SDIS])**
M. Daniel Delaplace, Municipal
3. **Écoles (y.c. UAPE, transports scolaires) – Œuvres sociales – Affaires culturelles**
Mme Chantal Dupertuis, Municipale
4. **Services industriels - Travaux publics - Assainissement et protection de l'environnement - Espaces verts**
M. Philippe Michelet, Municipal
5. **Aménagement et gestion du territoire (Police des constructions et Urbanisme) – Temples et cultes**
Mme Catherine Schiesser, Municipale

Délégations et représentations dans les diverses Commissions communales et intercommunales en 2012

M. Gustave MUHEIM, Syndic

- DMC (délégation municipale des constructions) : membre
- Commission du feu Belmont : membre
- Comité faitier système informatique
- CIP (Caisse intercommunale de pensions)
- TL (Conseil d'administration)
- Lausanne Région : président et correspondant économique
- UCV (Union des communes vaudoises) : délégué du District de Lavaux-Oron au sein du comité
- PPPB (Promotion Pully Paudex Belmont) : délégué au comité
- CIGM (Centre intercommunal de glace Malley)
- Fonds intercommunal de soutien aux institutions culturelles de la région lausannoise
- Romande Energie Commerce SA : président de la Conférence des partenaires
- Groupe de travail organisation scolaire : suppléant
- Association de communes de la région lausannoise pour la réglementation du service des taxis : suppléant

M. Daniel DELAPLACE, Municipal

- Commission du feu Belmont : président
- SDIS Paudèze (Commission du feu intercommunale) : président
- Police intercommunale : délégué au Comité directeur
- Association de communes Sécurité Est Lausannois : délégué au Comité directeur
- ORPC Lausanne Est (Protection civile) : délégué au Comité directeur
- Commission forestière de Savigny
- Arrondissement forestier N°5 : représentant du triage de Savigny
- Association de communes de la région lausannoise pour la réglementation du service des taxis : délégué

Mme Chantal DUPERTUIS, Municipale

- CIP (Caisse intercommunale de pensions)
- Sociétés locales et sportives
- Commission sociale communale : déléguée
- Ecole de musique de Belmont : déléguée au comité (LEM – Loi sur les écoles de musiques)
- Ecole de musique de Pully : déléguée au comité
- Association du réseau d'accueil de jour de Pully, Paudex, Belmont, Lutry : présidente du comité directeur
- Commission intercommunale d'enquête AVS (avec Pully et Paudex)
- Groupe de travail organisation scolaire : déléguée
- Lausanne Région : déléguée du Secteur Est dans les commissions « Petite Enfance » et « Seniors »
- Passeport-vacances Région lausannoise : déléguée au comité
- RAS (Régionalisation action sociale): déléguée à l'assemblée générale du Conseil intercommunal
- Soutien aux activités de la jeunesse : personne de référence vis-à-vis du canton

M. Philippe MICHELET, Municipal

- DMC (délégation municipale des constructions) : membre
- SICEL (SI des communes de l'Est lausannois)
- GEDREL (Gestion des déchets de la région lausannoise)
- STEP (Station d'épuration des eaux usées)
- SOCOSEV (Société coopérative des sites et des espaces verts de la région lausannoise)
- Lausanne Région : délégué du Secteur Est dans la commission « déchets »
- Romande Energie Commerce SA : délégué à la conférence des partenaires

Mme Catherine SCHIESSER, Municipale

- DMC (délégation municipale des constructions) : présidente
- La Passade
- Paroisse et Association des Concerts spirituels de Belmont-Prieuré
- Commission d'hygiène et de salubrité : présidente
- CMU (Commission municipale d'urbanisme) : présidente
- RAS : suppléante à l'assemblée générale du Conseil intercommunal

SÉANCES ET DOSSIERS TRAITÉS

La Municipalité a siégé officiellement à 47 reprises durant l'exercice 2012 (45 en 2011). Les séances de la Municipalité ont toujours lieu le mercredi à 09h00, à l'issue des séances de la DMC.

A l'occasion de ces séances, 1'122 objets ont été traités (1'163 en 2011). Ces objets ont généré 1'074 décisions (1'105 en 2011).

La délégation municipale des constructions (DMC) s'est réunie à 32 reprises pour traiter 125 objets, soumis par la suite à la Municipalité pour décision (voir chapitre « Police des constructions » - point 2).

De plus, un certain nombre de séances particulières a été nécessaire pour traiter les objets soumis au Conseil communal, dont 8 (13 en 2011) par voie de préavis.

Aux séances précitées, s'ajoutent les tâches quotidiennes des membres de la Municipalité, qui s'étendent de la gestion des affaires courantes et du patrimoine communal aux multiples séances de travail dans le cadre intercommunal, régional et cantonal.

A titre d'information, voici quelques exemples de dossiers particuliers traités par la Municipalité en 2012 :

- Budget 2013 – nouvelle approche des charges au vu des prévisions de résultats inquiétants;
- Construction de la 3^{ème} étape du Centre scolaire;
- Construction et inauguration du Refuge Malatête;
- Gestion des déchets : réflexions sur la mise en place des nouvelles dispositions cantonales;

- Gestion et comptes 2011 – analyse des causes du recul des recettes et de l'augmentation des charges transférées;
- Gestion financière de nos baux à loyer : mise au concours du mandat;
- Nouvelle ligne de transport public par le Burennoz « tl 49 » et aménagements y relatifs;
- PALM (projet d'agglomération Lausanne-Morges) : finalisation du projet de 2^{ème} génération ; et SDEL (Schéma Directeur de l'Est Lausannois) : suivi des travaux;
- Personnel des services extérieurs et conciergerie : analyse des besoins;
- Plan général d'affectation (PGA) : mise en conformité du projet aux nouvelles prescriptions cantonales;
- Police intercommunale : suivi de la nouvelle Association intercommunale;
- Reconstruction de la Maison Pasche;
- Rénovation de l'enveloppe du bâtiment et des locaux de l'Auberge communale;
- SDIS : travaux pour la mise en place de la future structure intercommunale;
- Société des Jeunes : mise en veilleuse de leurs activités.

Vacations

Le tableau ci-dessous présente les heures consacrées par les municipaux à leurs tâches découlant du mandat politique et de celui de gestion durant l'année 2012. Pour mémoire, nous indiquons aussi le temps consacré en 2010 et 2011.

Mandat	Politique	Gestion	S. I.	A refacturer	Total 2012	Total 2011	Total 2010
Muheim G.	412.50	980.50	26.50	147.00	1'566.50	1'562.50	1'464.00
Moser G. (jusqu'au 30 juin 2011)						556.50	805.50
Delaplace D. (dès le 1 ^{er} juillet 2011)	303.75	608.75	0.00	0.00	912.50	484.50	
Michelet Ph.	319.50	663.50	111.50	0.00	1'094.50	1'101.75	1'118.05
Schiesser C.	324.25	1089.00	0.00	0.00	1'413.25	1'484.00	1'360.25
Dupertuis Ch.	358.50	569.25	0.00	0.00	927.25	988.50	914.25
Total	1'718.50	3'911.00	138.00	147.00	5'914.00	6'177.75	5'662.05

Les heures mentionnées sous « S.I. » sont imputées dans le compte 800.3900.00.

Les montants refacturés concernent : Conseil d'administration des TL, Commissions de Lausanne Région, Commission cantonale de gestion des emplois temporaires subventionnés et Comité de l'UCV.

L'année 2012 n'appelle pas de commentaires particuliers sur le nombre d'heures consacrées, si ce n'est celles du syndic, effectuées en faveur des plateformes de négociations « Etat-Communes » et que l'UCV indemnise en faveur de la Commune. Les engagements nécessaires en temps ont été développés dans le préavis N°11/2010 : Traitements et vacations de la Municipalité pour la législature 2011-2016.

Informations – Médias électroniques

Une Passade a été préparée fin 2012, mais elle sera distribuée début 2013.

L'année sous revue a par contre permis à Belmont d'être « sous les feux des projecteurs médiatiques », grâce à l'Union Suisse des Arts et Métiers (USAM) et à l'Association des Communes Suisses (ACS), qui nous ont cité en exemple, pour les importants travaux menés ces dernières années en faveur de notre Centre historique. Notre village a eu droit aux reflets filmés sur La Télé régionale et RTS 1. De nombreux journaux ont aussi salué nos travaux, dont Le Régional et 24 Heures.

Sur le plan de proximité, nous avons édité une plaquette, présentant de manière sympathique les travaux de l'extension du Centre scolaire. Distribuée aux enfants scolarisés à Belmont, elle avait pour but (réussi) de permettre à nos élèves de comprendre le pourquoi du comment de ce « chantier du siècle », du moins pour Belmont.

Site Internet

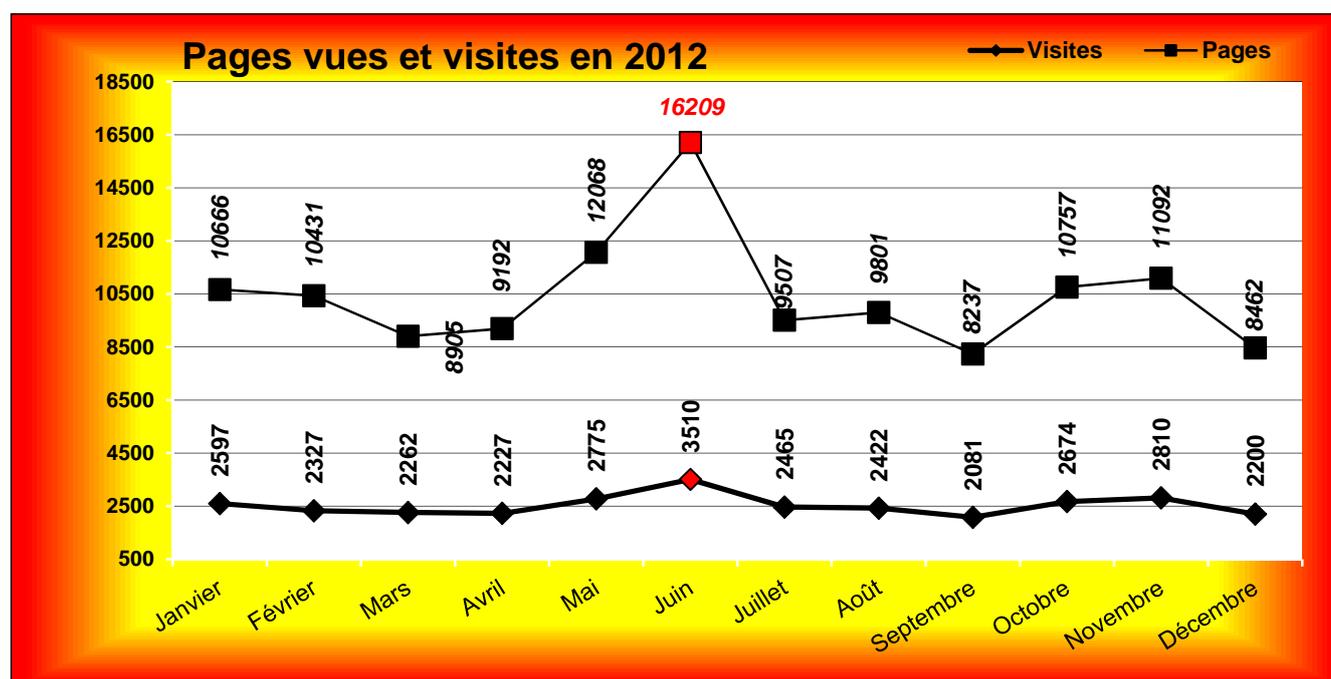
Les heures consacrées à la mise à jour de notre site Internet www.belmont.ch en 2012 sont au nombre de 117.75 (102.75 en 2011). Des nouvelles pages se créent au fur et à mesure des besoins. Il resterait bien des chapitres plus « ludiques » à créer ... mais le « temps mignon » pour le faire est de plus en plus difficile à trouver ! D'autre part, une mise à niveau technique et esthétique du site est prévue pour 2014, ceci dans le but, notamment de l'adapter aux plateformes mobiles.

Depuis 2006, notre site est raccordé à un logiciel d'analyses diverses. Ceci nous permet, entre autres, de voir le nombre de visites, le nombre de pages vues, etc.

Nombre total :	2008	2009	2010	2011	2012
· de visites	16'205	17'882	21'536	28'461	30'350
· de pages vues	81'411	91'143	104'442	130'161	123'527

Malgré quelques reproches de site « un peu vieillot », il reste très consulté et les félicitations sont nombreuses quant à son contenu.

Nous vous proposons ci-après deux graphiques qui vous montrent, pour 2012, les statistiques suivantes :



Une explosion des pages téléchargées est enregistrée en juin 2012, plus particulièrement entre le 4 et 7 juin, sans que l'on puisse en déterminer « le pourquoi ». D'autre part, du 26 au 28 octobre, week-end de grands vents et de neige, c'est la page de la Webcam qui a été la plus chargée. Pour votre information, voici les 10 pages les plus téléchargées en 2012 qui, à elles seules, représentent le 55% des téléchargements :

Pages téléchargées	2012
· « Home » Belmont-sur-Lausanne	30223
· « Administration »	7241
· « Les Services communaux »	6088
· « Les news »	5842
· « Refuge des Bas-Monts »	5549
· « Locations » page générale de renseignements sur les locaux à louer	3964
· « Enquêtes publiques »	3713
· « Actualités communales » (autres que les news)	2879
· « Règlements et documents officiels »	2610
· « Vie culturelle, sportive et associative » (nos sociétés locales)	1987



- Certes les visiteurs de notre pays sont les plus nombreux avec 27396 (25'515 en 2011) visites, mais nous pouvons dire que le site est visité aux 4 coins du monde. La plus forte progression nous vient de l'Italie qui passe de 70 visites en 2011 contre 305 en 2012.
- Au niveau Suisse, il y a lieu de mentionner que les visites les plus nombreuses sont en provenance du Canton de Vaud (14'869 contre 11'741 en 2011) puis du Canton de Zurich (5224 contre 5'617 en 2011) où nos fan's sont toujours fidèles !

CCAR

Les membres de cette Commission parlementaire ont été invités à suivre les deux assemblées générales de Lausanne Région, ainsi qu'à la remise du Trophée PERL (Prix Lausanne Région Entreprendre), qui a fêté en 2012 sa dixième édition. Pour mémoire, c'est le seul prix économique distribué en Suisse, financé par des communes.

Représentations des membres de la CCAR :

- M. Christian Stutz représente le Conseil communal au sein du Conseil intercommunal des taxis de la région lausannoise.
- Mme Claudine Gygi représente le Conseil communal au sein de la Commission régionale de la protection civile.
- M. Jean-Charles Bartolacelli représente les autorités de Belmont au sein du Conseil intercommunal de l'Association de communes « Sécurité Est Lausannois ».

DIVERS

Visite préfectorale

Le District de Lavaux-Oron, regroupant dorénavant 18 communes, la préfecture a reconduit l'opération consistant à regrouper deux communes pour la partie récréative qui suit les contrôles. Après avoir accueilli Montpreveyres en 2008, puis nous être déplacés à Palézieux en 2009, à Lutry en 2010, c'est Mézières qui nous a reçu en 2011. Par contre, en 2012, Mme la Préfète effectuait ses dernières visites dans notre district puisqu'elle a été mutée, depuis le 1^{er} janvier 2013, dans le District de l'Ouest Lausannois. Dès lors, elle a souhaité faire une visite individuelle à Belmont; souhait que nous avons bien évidemment exaucé. C'est donc le 10 octobre 2012 que Mme la Préfète Anne Marion Freiss effectuait sa visite chez les « Cancoires ». Elle s'est plu à relever la parfaite gestion des affaires, tant par la Municipalité que par son administration. Les excellentes relations entretenues avec le Conseil communal et la région font aussi partie des points relevés. La partie récréative s'est ensuite déroulée au Carnotzet communal.

Réunion des Syndics du District de Lavaux-Oron

- Deux séances ont réunis les syndics :
- La première aux Cullayes dans la nouvelle Commune de Servion, organisée par la préfecture, a traité la thématique de l'aménagement du territoire, avec M. Philippe Gmür, Chef du service cantonal éponyme, comme conférencier.
- La deuxième séance s'est tenue à Belmont, organisée par le Comité de l'UCV. Le sujet principal tenait en une phrase : transfert des charges du canton. Le dicton qui veut que « quand je m'observe, je m'inquiète ; quand je me compare, je me rassure » a pris tout son sens : Belmont n'est pas un cas isolé dans la contraction de sa marge d'autofinancement. La majorité des Communes ne pourra plus faire face longtemps au volant dynamique des charges partagées avec le canton, dont nous payons la moitié, tout en encaissant le tiers du total des recettes. Les négociations avec le Conseil d'Etat sont engagées, et le syndic soussigné y participe activement.



ADMINISTRATION GÉNÉRALE – PERSONNEL – FINANCES – TL – LAUSANNE RÉGION

M. Gustave MUHEIM, Syndic



ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Greffe municipale et secrétariat de la Municipalité

Ce service est placé sous la responsabilité de Mlle Isabelle Fogoz, secrétaire municipale.

Préambule

Depuis 2007, ce service est en constante réorganisation, notamment à cause des tâches de la police administrative et/ou du Contrôle des habitants qui ne cessent de se modifier. La répartition des tâches est revue en permanence afin d'équilibrer au mieux les charges de travail au sein de ce service qui gère une multitude d'objets et de dossiers différents; la poursuite du processus de gestion, assimilable aux normes ISO, est dès lors extrêmement importante. La Municipalité reste convaincue que tout doit être mis en œuvre pour que le savoir accumulé par ses collaboratrices et collaborateurs ne disparaisse en même temps que leur départ à la retraite.

D'autre part, c'est dans ce service, plus particulièrement Mme Dorthe, que sont gérées les tâches administratives liées à l'UAPE, au transport scolaire, au réfectoire scolaire ainsi qu'au Centre de vie enfantine « Les Moussaillons ».

Documents divers établis par le Greffe municipal

Documents	2010	2011	2012
· actes de mœurs	14	3	7
· déclarations de domicile	435	489	479
· déclarations diverses (vie, hébergement, départ)	205	185	97
· lettres (autres correspondances en sus) ¹	3845	3275	3483

¹ La « correspondance » par courriel prend toujours autant d'importance mais n'est pas répertoriée.

« Hier », la correspondance par courriel représentait un simple message. « Aujourd'hui », c'est très souvent un courrier complet (avec parfois de nombreuses annexes) qui nécessite une impression; c'est donc une économie substantielle pour l'expéditeur (papier, enveloppes, frais de port), et, à fortiori, du temps et des coûts supplémentaires pour le destinataire !!!

Mmes Dorthe et Mulhaupt, répondent au guichet principal de l'administration et réceptionnent les appels téléphoniques du N° principal (021 721 17 21). En 2012, 4089 personnes (3205 en 2011) ont fait usage du guichet et 3235 de la ligne T+T précitée (4089 en 2011). Ces chiffres ne comprennent pas ceux relatifs à la Bourse et au Service technique. De nombreux appels parviennent aussi directement aux personnes concernées (lignes directes).

Entreprises

Au 31 décembre 2012, le registre communal comprenait 180 entreprises (151 en 2011). Il s'agit pour l'essentiel de PME/PMI au nombre de collaborateurs restreint.

Contrôle des habitants

Selon le chiffre officiel du Canton de Vaud, la population de Belmont était de **3481** (945 étrangers) habitants au 31.12.2012.

Statistique population

Pour 2012, la population résidente et les différents permis pour étrangers délivrés ou renouvelés sont cités ci-après :

Population résidente	3481
Permis pour étrangers délivrés ou renouvelés (73 en 2011)	267

Ci-dessous, un graphique tenant compte de la population résidente ainsi que de la répartition Suisses/Etrangers depuis 2000

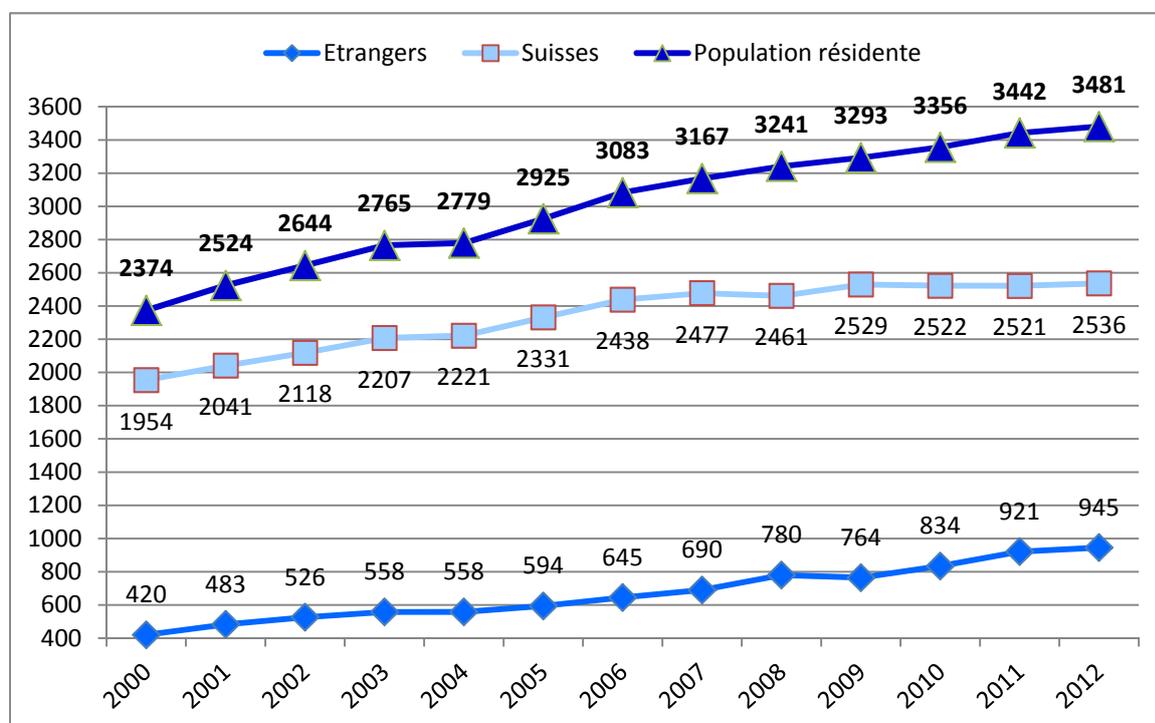


Tableau des mutations

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Arrivées	354	401	438	440	365	443	498	447	388	398	463	422	515
<i>dont naissances</i>	34	33	35	42	35	25	46	47	31	41	43	33	37
Départs	311	251	323	324	343	297	356	368	320	338	355	351	474
<i>dont décès</i>	11	7	13	9	7	6	12	17	8	12	13	10	15
Total	665	652	761	764	708	740	854	815	708	736	818	773	989

- Les arrivées comprennent : les changements de noms, les naturalisations facilitées, les mariages, les transferts de permis de B en C.
- Les départs comprennent : les mariages, les divorces et les transferts de permis B en C.

Taxe de séjour

Mme Dorthe suit toujours avec attention les dossiers des personnes inscrites au Contrôle des habitants sous « résidence secondaire »; au 31 décembre 2012, il y a 35 (32 en 2011) personnes concernées.

Nous poursuivons nos contrôles administratifs pour déterminer la pertinence ou non du statut des personnes inscrites à Belmont en résidence secondaire. En dehors des personnes aux études ou au pair, nous sollicitons auprès de ces résidents les informations indispensables à notre détermination. Dans quelques cas, nous transmettons le dossier au service cantonal concerné, pour suite utile.

Registre des chiens

Le nombre de chiens enregistrés est quasi identique; à la fin de l'année, le chiffre s'élevait à 144 animaux (145 en 2011).

Carte journalière « Commune »

Belmont n'a toujours pas de gare ... pourtant « Les Cancoires » aiment voyager en train. Dès lors, c'est depuis le 1^{er} février 2009, que 2 abonnements « Carte journalière Commune » sont à disposition de la population de Belmont, ce qui représente 730 cartes (2 x 365). Cette action permet de répondre positivement aux nombreuses demandes et de compléter notre offre en matière de transports publics.

En 2012, le prix de l'abonnement a, à nouveau, été augmenté. De Fr. 9'775.00 en 2010, il a passé à Fr. 11'300.00 en 2011 puis Fr. 12'300.00 pour 2012, soit une augmentation de Fr. 2'525.00 pour un abonnement sur une période de 2 ans. Si la Municipalité avait décidé de ne pas augmenter le prix de vente en 2011, celui-ci a dû être modifié pour 2012 (dès le 1^{er} février) à savoir Fr. 45.00 (achat de la carte à l'avance) et Fr. 25.00 en « Last minute ». Pour mémoire, seuls les habitants inscrits à notre Contrôle des habitants, peuvent bénéficier des cartes (cf. Conditions générales fixées par les CFF).

L'important déficit prévu au budget 2013 a amené la Municipalité à suspendre, avec regret, cette offre à l'échéance de février 2013. Une nouvelle appréciation sera faite dans le cadre du budget 2014.

Statistiques

Sur un total de 730 cartes, voici les résultats enregistrés :

Année	Cartes à Fr. 40.00	Cartes à Fr. 45.00	« Last minute » à Fr. 20.00	« Last minute » à Fr. 25.00	Total recettes	Total dépenses	Perte (-) Bénéfice (+)
2009	329		58		14'320.00	19'550.00	- 5'230.00
2010	351		104		16'120.00	19'550.00	- 3'567.00
2011	440		111		19'380.00	22'600.00	- 3'320.00
2012	17	334	8	97	18'295.00	24'600.00	-6'305.00

Archives

Placée sous la responsabilité de Mme Genton, la gestion de nos archives n'appelle pas de commentaire particulier pour l'exercice sous revue. Notre ancien archiviste, M. Emile Pichard (Milon), reste toujours à disposition pour répondre aux « questions pointues » ; qu'il en soit ici remercié.

Biens culturels

Nous continuons inlassablement, année après année, et conformément au budget qui nous est octroyé, la restauration des documents très anciens qui avaient été endommagés par les forces de la nature (inondation, etc.), lorsqu'ils étaient entreposés dans le clocher du Temple et le galetas du bâtiment de l'Auberge communale.

Dans le rapport sur la gestion 2011, nous avons expliqué et illustré la restauration d'un volume qui s'est effectuée sur 2011 et 2012 à cause de travail considérable à réaliser et de son coût. Dès lors, aucune restauration complémentaire n'a été faite en 2012. Nous reprendrons le cours normal en 2013.

Admission à la Bourgeoisie de Belmont-sur-Lausanne et octroi de la nationalité suisse

La Municipalité, avec l'appui de la Commission communale des naturalisations, a accordé, en 2012, la bourgeoisie de Belmont, selon la procédure ordinaire, à :

- M. ZUBA Denis, ainsi que son épouse et ses deux enfants;
- M. MICHAUD Frédéric, ainsi qu'à son épouse et ses deux enfants.

Ainsi qu'aux 3 personnes suivantes qui ont pu bénéficier de la procédure cantonale facilitée pour les personnes nées en Suisse conformément à l'art. 25 de la LDCV (Loi sur le droit de cité vaudois) :

- Mlle HERRERO Susana;
- Mlle DIAS GOMES Filipa;
- M. DIAS GOMES Joaquim.

Toutes ces personnes seront en principe reçues lors de la dernière séance du Conseil communal de décembre 2013 si, d'ici là, les formalités fédérales et cantonales sont abouties.

MANIFESTATIONS

Réception des nouveaux habitants - Pully Lavaux à l'heure du Québec

Organisée depuis 1989, et après une édition 2011 particulière puisque réalisée dans le cadre de la « Régionale des musiques », l'édition du 7 juin 2012 a également fait preuve d'originalité. En effet, la Municipalité a profité du Festival « Pully Lavaux à l'heure du Québec » pour convier ses nouveaux habitants à l'occasion du concert donné à Belmont.

La soirée a commencé par un cocktail dînatoire servi à la buvette de la Grande Salle puis s'est poursuivie par le spectacle dans la salle où les deux artistes se sont succédé sur scène. Alors que les éclairs, le tonnerre et la pluie s'en donnaient à cœur joie à l'extérieur, Milles Ingrid Saint-Pierre et Geneviève Toupin réchauffaient les cœurs à l'intérieur.

Cette expérience ayant été couronnée de succès, il a été décidé de ne pas organiser de réception en 2013 et de convier les nouveaux habitants (arrivés depuis mi 2012 jusqu'au printemps 2014) lors du Festival « Pully Lavaux à l'heure du Québec » de 2014, puisqu'il s'agit d'une biennale.

Ingrid St-Pierre



Geneviève Toupin



TÉLÉPHONIE

Le central téléphonique, installé le 2 novembre 2009 (changement en urgence, car ancien détruit suite à la panne de courant du 28 septembre 2009), nous donne toujours entière satisfaction.

INFORMATIQUE

Un comité de pilotage, formé des Syndics de Paudex et Belmont, sous la présidence de M. Gil Reichen, Syndic à Pully, gère l'aspect politique des besoins en matière d'équipements informatiques des 3 communes, réunies physiquement entre elles par un réseau de fibres optiques.

Extrait du rapport du BIP (Bureau informatique Pully)

Au cours du 1^{er} semestre 2012, le Service informatique a poursuivi sa réorganisation initiée en 2011. Le fonctionnement et les structures du Service ont été adaptés pour pouvoir faire face à la croissance de ses tâches et aux exigences des autres services communaux. Fin juin, la Municipalité a adopté le rapport final définissant le nouveau cadre, dont les changements majeurs sont :

- la formalisation de 3 pôles de responsabilités : le chef de service, le responsable projets et opérations, le responsable infrastructure informatique;
- la création d'un comité de pilotage qui regroupe les 3 responsables afin de définir une ligne de conduite commune et homogène, prendre les décisions nécessaires à la conduite du Service, favoriser le travail en équipe pour garantir le bon fonctionnement du système d'information et offrir une image positive et dynamique du Service;
- l'adaptation des descriptions de fonctions et des responsabilités attribuées à chacun;
- la constitution d'une équipe technique formée de 3 ingénieurs systèmes dirigée par le responsable infrastructure;
- la formalisation des 3 processus essentiels à la bonne marche du Service, à savoir la résolution des incidents, la résolution des problèmes et la gestion du changement;
- la définition de priorités pour le traitement des incidents;
- la mise en place d'une méthodologie de projets adaptée au domaine d'activité et convenant aussi bien aux projets restreints ou de tailles plus importantes;
- l'installation d'un outil de gestion pour le support informatique (Helpdesk);
- la formalisation de divers outils internes pour l'organisation des séances et la planification.

La mise en place du nouveau logiciel de Helpdesk offre une meilleure traçabilité des incidents et de leurs traitements. Depuis sa mise en production au 1^{er} mars 2012, 1'660 tickets ont été ouverts soit une moyenne d'environ 6,6 tickets par jour ouvrable. A la fin de l'année, 1'621 tickets avaient été traités et fermés.

A l'instar de ce qui avait été entrepris pour le Système d'Information Géographique Intercommunal de Pully (SIGIP), la Municipalité de Pully a souhaité qu'un schéma directeur informatique soit formalisé. Ce projet a débuté courant septembre 2012 et se terminera durant le 1^{er} trimestre 2013, avec pour objectifs de :

- analyser le degré de satisfaction des utilisateurs par rapport à la prestation informatique;
- inventorier les besoins de l'ensemble des services afin d'identifier les projets informatiques qui en découlent;
- adapter le niveau de service aux départements utilisateurs;
- définir une stratégie informatique pour les 3 prochaines années en tenant compte des éléments précédents.

Le dédoublement de l'infrastructure informatique s'est terminé avec l'installation d'une nouvelle baie de stockage (SAN) dans le local technique de la Damataire, permettant ainsi la réplique des données entre les 2 sites informatiques.

Le Firewall a été remplacé en raison de son ancienneté. Cette nouvelle solution est aussi redondante. En effet, des équipements sont répartis sur les 2 sites informatiques dans le but de renforcer la sécurité et la capacité de poursuivre l'activité en cas de sinistre sur l'un des sites.

Les projets suivants ont été réalisés :

- mise en place d'un outil de monitoring des postes de travail (Nextthink);
- mise à jour des serveurs de virtualisation;
- changement des adresses IP publiques;
- mise à jour des serveurs de messagerie Lotus Notes;
- migration des applications WSUS pour les mises à jour Microsoft, Bibliomaker pour la bibliothèque des jeunes, Rodrigue pour l'Octogone et OfficeWings pour la plateforme de paiements;
- mise en place d'un projet test pour SharePoint et pour la sécurisation des locaux;
- installation d'une nouvelle application comptable pour la gestion des amendes (Epsicash).

La quantité des pourriels (spam) reçus et traités par le serveur de messagerie a encore diminué pour atteindre 112'929 spam (174'046 en 2011) pour un volume de 299'502 messages traités (383'472 en 2011), soit une proportion de 37,7 % de messages non-sollicités (45.4% en 2011, 65.5% en 2010 et 75.6% en 2009). Cette diminution s'explique essentiellement par l'amélioration du fonctionnement des préfiltres situés en amont du serveur de messagerie qui évitent ainsi son engorgement.

En matière de géo-informatique, 2012 a vu la concrétisation du projet de guichet cartographique par l'ouverture officielle de son site www.sigip.ch en date du 26 novembre 2012. C'est le résultat de 8 ans de travail et de collaboration entre les communes de Pully, Paudex et Belmont-sur-Lausanne. Durant cette période, un important travail de collecte, de saisie et de numérisation de données a été réalisé par les institutions partenaires et les gestionnaires de données (cantons, communes, services communaux, géomètres, etc.). Ce nouveau guichet cartographique repose sur une application "Open Source" MapFish compatible avec les standards internationaux et qui est utilisée notamment par la Confédération, plusieurs cantons et communes. SIGIP permet aux internautes d'accéder à différents thèmes de données dans lesquels se trouvent des informations pratiques sur les bus TL, la CGN et les trains (lignes, arrêts, horaires), les lignes Pedibus, les zones de parcage, les limitations de vitesse, mais aussi les points de recyclage, les salles et terrains de sport ou de spectacle, les commerces, les bâtiments publics, etc. La carte peut ensuite être imprimée. Il s'adresse également aux professionnels (services communaux, bureaux d'ingénieurs et géomètres, etc.) puisqu'il permet d'accéder à des données techniques telles que des données cadastrales, de cadastre souterrain (réseaux), d'aménagement du territoire et d'environnement.

L'actualisation de l'orthophoto ainsi qu'un relevé altimétrique par la technologie Lidar ont été entrepris en collaboration avec la Ville de Lausanne, l'Etat de Vaud et les communes de Paudex et Belmont-sur-Lausanne. Réalisé sous la direction de la Ville de Lausanne, ce projet permet de disposer de données plus récentes, de meilleure qualité ainsi que d'un modèle numérique de terrain et un modèle numérique de surface.

D'autres projets ont été réalisés, conformément au schéma directeur SIGIP, offrant de nouveaux outils efficaces et performants pour faciliter la gestion quotidienne des services de l'Administration, dont notamment la gestion des citernes.

Nous remercions ici M. Pittet, responsable du BIP. et son équipe très professionnelle, ainsi que M. Teba en charge du SIGIP, pour la qualité de leurs prestations en faveur des Cancoires.

PERSONNEL

Gestion des ressources humaines

Depuis mars 2010, la gestion des ressources humaines a été répartie comme suit :

- **Mlle Isabelle Fgoz** s'occupe de toute la gestion administrative (recrutement, engagement, etc.) et suivi relationnel avec le personnel;
- **M. Stéphane Ruby** gère les aspects liés aux salaires, présences et absences ainsi que ceux liés aux assurances (maladie-accident, etc.). D'autre part, M. Ruby est le répondant informatique.

Le module « salaire » de l'application informatique pour la gestion des ressources humaines donne entière satisfaction; c'est en 2012 que son utilisation a véritablement porté ses fruits puisqu'il a pu être utilisé pour toutes les applications liées à ce module (salaires, certificats de salaires, décomptes annuels des assurances, imputations automatiques dans les bons centres de charges). Dès 2013, le budget sera aussi établi avec ce module. Quant aux autres modules, ils ont été partiellement mis en fonction et le seront encore au fur et à mesure de l'avancement de la « réforme » sur la gestion des ressources humaines mise en place.

Dans le rapport 2011 il était écrit : « *Mais nos co-RRH, un peu frustrés de ne pas pouvoir avancer à la vitesse d'une « vedette », sont plus motivés que jamais pour présenter à la Municipalité une véritable gestion des ressources humaines, qui passera immanquablement par la révision du Règlement du personnel, travail mis en stand-by depuis quelques années. Voilà encore une tâche importante qui les attend mais c'est également une tâche qui demande étude et réflexion afin que les bases soient solides pour que le « paquebot » tienne l'eau et que la « croisière » soit la plus paisible possible !* » Ce texte est toujours d'actualité à fin 2012. L'étude et la réflexion demandent beaucoup de temps !!! Il faudrait pouvoir y consacrer tout son temps pendant une période définie... chose quasiment impossible ! On avance à petits pas mais ... on avance !

S'agissant du temps consacré aux ressources humaines (voir tableau ci-dessous), on constate qu'il est variable d'une année à l'autre en fonction des départs, des arrivées, des mises au concours de postes, des maladies, accidents, etc.

	2011	2012
Mlle Fogoz ¹⁾	165.00	180.75
M. Ruby	138.50	175.00

¹⁾ le temps consacré à la formation des apprentis, en qualité de maîtresse d'apprentissage, n'est pas comptabilisé dans ce total

Notons qu'au dernier trimestre 2012, nos deux co-RH ont procédé à un audit du personnel des Services extérieurs et de conciergerie afin de connaître/déceler les éventuels problèmes mais aussi entendre les satisfactions. Cet audit a en effet permis de déceler un manque de collaboration et surtout de communication entre le personnel qui pourtant se côtoie chaque jour. Une courte séance de « mise en route journalière » a été introduite pour la répartition des tâches et la transmission des informations. Cette séance a lieu à 07h00 au Bâtiment des Services extérieurs et semble donner entière satisfaction. Nos co-RH tiennent à relever l'excellente collaboration de chaque personne concernée pendant toute la période qu'a duré cet audit.



Statistiques

Vous trouverez, ci-après, deux tableaux comprenant les statistiques des 4 dernières années en matière de gestion du personnel.

Postes de travail

		2009	2010	2011	2012
Nbre de personnes au 31.12	100%	16	16	14	14
	90%	1	4	2	2
	80%	1	5	6	9
	70%	2	3	2	1
	60%	0	1	5	4
	50%	0	5	4	2
	40%	1	1	1	2
	Equivalent Plein Temps	EPT	(19.5)	(29.2) *1	(27.4)
En apprentissage		3	4	5	5
Stagiaire		0	2	2	2
Contrat privé à temps réduit		13	16	16	13
Total (les différences sont dues à des départs dont les postes au 31 décembre n'ont pas encore été repourvus)		37	*1 57	57	54

*1 arrivée en 2010 du personnel nécessaire pour le CVE « Les Moussaillons » ainsi que le complément du personnel pour l'UAPE et le Réfectoire scolaire.

Statistique des absences, HS et vacances

		2009	2010	2011	2012
Nombre total de jours de travail		5141.00	*1 6413.50	7114.00	7983.50
Absences	maladie	68.00	*2 107.00	*4 170.00	*7 435.25
	accident	20.00	2.00	*5 34.00	*8 39.50
	médecin, physio, etc.	25.25	10.50	11.50	15.50
	maternité	0.00	0.00	*6 80.00	*9 128.00
	militaire - PCi	21.50	5.00	17.00	16.00
	formation prof.	12.50	43.00	18.00	*10 96.00
	autres motifs	0.00	0.00	0.00	0.00
	vacances	514.50	803.50	750.00	799.50
	Jours effectifs de travail		4479.25	5442.50	6033.50
	soit en %	87.12	84.86	84.82	80.84
Horaire hebdomadaire pour activité à 100%		42.50	42.50	42.50	42.50
Solde des heures supplémentaires à reprendre		664	*3 1053.25	784.75	723.00
Solde des vacances à prendre		109	130.50	97	98

*1 arrivée en 2010 du personnel nécessaire pour le CVE « Les Moussaillons » ainsi que le complément du personnel pour l'UAPE et le Réfectoire scolaire.

*2 notamment Mme Tschanz 50 jours (Bourse communale).

*3 dues en grande partie au Service hivernal (Services extérieurs).

*4 notamment Mlle Cuocco 64 jours (apprentie Moussaillons)

*5 notamment M. Tornare 15 jours (Conciergerie)

*6 congé maternité de Mme Savioz (Moussaillons)

*7 notamment M. Tschabold (conciergerie) 118 jours, Mlle Cuocco (apprentie Moussaillons) 118.50 jours

*8 M. Tornare (conciergerie) 39.50 jours

*9 congé maternité de Mme Grutzner (Moussaillons)

*10 notamment formation de M. Heredia (Moussaillons) 32 jours

Formation continue

Mis à part les formations prévues dans le cadre du budget annuel, la Municipalité encourage la formation continue de ses employés. Les cours divers accordés en 2012 sont :

- journée technique organisée par EauService Lausanne sur le thème "Micropolluants dans l'eau potable ?", à laquelle a participé M. Michelet;
- séance d'information relative au droit des constructions mise sur pied par l'Union des Communes Vaudoises (UCV), suivie par Mmes Schiesser et Forestier ainsi que M. Michelet;
- formation d'une demi-journée sur le thème "Description de fonction", suivie par Mlle Fogoz et M. Ruby;
- formation d'une demi-journée mise sur pied par le CEP " L'Etat pour les communes" et par le Service des forêts, de la faune et de la nature sur le thème « introduction au rôle des communes », suivie par M. Bovey;
- formation pratique "Gestion de la statistique trimestrielle de la construction (STC)", organisée par le CEP, suivie par Mlle Ducceschi (3 h);
- formation proposée par Romande Energie "Energis Formation", suivie par M. Tornare (2 jours);
- séminaire "Nouvelle ordonnance sur la formation professionnelle initiale 2012 : Différencier le règlement d'apprentissage 2003 et l'ordonnance sur la formation professionnelle initiale 2012 (les changements, les nouveautés) dans le cadre de l'apprentissage de commerce de la branche "Administration publique", suivi par Mlle Fogoz (3 h);
- réunion de printemps du GRPA (Groupement romand de prévention des accidents sur les chantiers du bâtiment et du génie civil), à laquelle a participé M. Gamboni (1 jour);
- séance de présentation "Taxation des déchets" organisée à l'attention des Boursières et Boursiers communaux par GEDREL, à laquelle a participé M. Ruby (2 h);
- demi-journée de cours concernant le feu bactérien, suivie par M. Bovey;
- séance de formation/information mise sur pied par l'Association vaudoise des secrétaires municipaux (AVSM), suivie par Mlle Fogoz (demi-journée);
- journée "Mise à niveau des connaissances des formateurs des apprentis de commerce - OrFo 2012", suivie par Mlle Fogoz;
- séance d'information mise sur pied par le Centre patronal et PWC sur « le nouveau droit comptable et ses conséquences pour votre entreprise » suivie par M. Ruby (3 h);
- journée de "mise à jour des connaissances" organisée par l'ECA et à laquelle a participé M. Gamboni;
- cours d'automne de la Chambre Vaudoise Immobilière suivi par M. Ruby (1 demi-jour);
- formation HRM (logiciel de gestion des salaires) suivie par M. Ruby (demi-journée).

Jubilaires



Le 2 octobre 2012, nous avons eu le plaisir d'organiser une petite réception pour nos jubilaires qui étaient :

- Mme Anne-Lise Mottiez et M. Edouard Abetel pour 25 ans;
- M. Frédéric Bovey pour 10 ans en 2011 qui, comme étant seul jubilaire, avait souhaité être « Fêté » en 2012;
- Mlle Isabelle Fogoz pour 10 ans.

Enfin, le départ à la retraite de M. Pascal Büschi, étant proche et après 24 ans de service, ce dernier a été associé à cette réception.

MUTATIONS

Bâtiment administratif

Administration générale – Greffe municipale

Rien de spécial à signaler en 2012 dans ce service si ce n'est que de répéter qu'il est en constante réorganisation (voir « Préambule » sous « Administration générale »).



Apprenti(e)s « Employé(e)s de commerce »

Mlle Isabelle Fogoz, maîtresse d'apprentissage pour les employé(e)s de commerce, continue à fonctionner comme expert pour les évaluations des UF « Unité de formation » des apprenti(e)s de commerce de 1^{ère} et 3^{ème} années. Cela lui permet d'être toujours « à la pointe » de la formation qui est répercutée envers nos propres apprenti(e)s de commerce.

En juillet, **Mlle Camille Bugnon** a réussi son apprentissage d'employée de commerce. A mi-août, nous avons accueilli un nouvel apprenti en la personne de **M. Donato Tavarone**. **Mlle Laura Suter** est entrée dans sa 2^{ème} année et **Mlle Laetitia Rollo** refait sa 2^{ème} année. Tous ces jeunes sont des « Cancoires ».

Formation des jeunes

La Municipalité est toujours prête à offrir des stages aux JAD (jeunes adultes de 18 à 25 ans en difficulté) conformément au souhait exprimé par le Conseil d'Etat auprès des communes.

Malheureusement aucun stage n'a pu être concrétisé en 2012.

Bourse communale

Le rythme de croisière pris en 2011 a pu être maintenu.

Service technique

Nous mentionnions, dans le rapport 2011, que nous reparlerions de **Mlle Jessica Tschibold** en 2012. En effet, après avoir vécu 6 mois au pays de l'Oncle Sam, elle nous est revenue début 2012. Un contrat à durée déterminée a été signé avec elle pour une période prévue de janvier à octobre 2012. Ce contrat était particulier puisque le temps de travail de 100% était partagé entre la Commune de Belmont et Lausanne Région (plus particulièrement pour le bureau du PALM); chaque entité prenant à sa charge le salaire correspondant au taux d'activité qui lui était dévolu. En juin 2012, le travail au sein du Bureau du Palm étant terminé, ledit contrat a été modifié et Mlle Tschibold a été engagée à 60% pour le compte de la Commune de Belmont, ceci pour une durée prévue jusqu'au 31 décembre 2012. Mais, ... comme Mlle Tschibold est une personne extrêmement polyvalente et qu'il est difficile de s'en séparer ... nous reparlerons d'elle en 2013 !

Pas d'autre mutation à signaler en 2012 dans ce service.

Police administrative

M. Burri assure toujours les tâches de la Police administrative qui sont de notre ressort, en complément de celles assurées par le Greffe municipal en général et de notre Contrôle des habitants en particulier.

Services extérieurs

Coordination de sécurité

Les contrôles effectués par M. Burri se sont poursuivis tout au long de l'année, dans nos services extérieurs.



Services industriels et des eaux

Au 30 juin 2012, nous avons enregistré le départ de **M. Sylvain Volbert**, préposé au Service des eaux. Après analyse de nos besoins futurs, mis en relation avec les besoins liés aux constructions immobilières, nous avons décidé de surseoir à repourvoir ce poste. L'intérim est assuré par M. Zanchetta, notre préposé au Service électrique, avec l'appui, si nécessaire, de collaborateurs de la Ville de Pully, voire d'entreprises privées.

Voirie et Espaces verts

Le 30 novembre 2012, c'est **M. Pascal Büschi** qui nous a quittés pour faire valoir ses droits à la retraite. Mais Pascal, ayant accepté de continuer à nous donner un coup de main pour le déneigement, n'a pas eu le loisir de profiter longtemps de sa nouvelle condition ! Dommage pour lui mais tant mieux pour nous !

Services extérieurs

Le départ de MM. Volbert et Büschi a nécessité de repenser toute l'organisation des Services extérieurs.

Le 1^{er} septembre 2012, **M. Laurent Guérin** a été engagé en qualité d'ouvrier polyvalent qualifié au sein des Services extérieurs qui comprennent : les Espaces verts, la Voirie, le Service des eaux et le Service de l'électricité. Il collaborera également, en fonction des besoins, en qualité d'ouvrier polyvalent au Service de conciergerie.

Apprentie « Agente d'exploitation CFC »

Mlle Géraldine Fiaux, domiciliée à Grandvaux, a entamé en août sa 2^{ème} année.

Conciergerie

Denis Tschabold, atteint dans sa santé depuis quelques temps, a subi une intervention médicale en septembre, et il est actuellement en arrêt de travail à 100 %. Nos meilleurs vœux l'accompagnent pour une pleine guérison.

Pendant quelques mois, ses collègues ici remerciés ont suppléé à son absence. Celle-ci se prolongeant, la Municipalité a fait appel à une entreprise spécialisée dans les travaux de nettoyage. Elle s'occupe principalement de la salle de gymnastique, depuis le 1^{er} décembre 2012.

Parascolaire et Préscolaire

UAPE

Mlle Laura Zeller (100%) a cessé son activité d'éducatrice au 31 août 2012. Pour la remplacer et compléter l'équipe nous avons engagé **Mmes Laurence Meylan et Mirentxu Bezos**, toutes deux à 60% dès le 27 août 2012.

Réfectoire scolaire

Rien à signaler en 2012, si ce n'est son usage intensif par nos élèves.

Devoirs surveillés

Rien à signaler en 2012.



Centre de vie infantine « Les Moussillons »

Mme Johanne Raemy n'a pas repris sa fonction d'éducatrice après son congé de maternité, son contrat a pris fin le 30 juin 2012. Elle a été remplacée par **Mlle Antonietta Santangelo**, engagée dès le 15 mai 2012.

Du personnel auxiliaire ainsi que des stagiaires ont été engagés en fonction des besoins pour permettre le bon fonctionnement de la structure.



L'Espace Cancoires

FINANCES ET COMPTABILITÉ

Préambule :

Le préavis et les comptes donnant tous les renseignements utiles concernant les aspects financiers de la gestion communale, nous ne mentionnerons ici que les éléments généraux relatifs au fonctionnement administratif du service.

Le tableau des crédits accordés par le Conseil et les commentaires y relatifs figurent dans le préavis sur les comptes.

Documents divers établis par la bourse

	2008	2009	2010	2011	2012
Bordereaux de					
· taxe non pompier	796	790	756	851	878
· taxe égouts	602	618	624	633	656
Pièces comptables enregistrées	2683	3003	3064	2807	2758
Factures diverses ¹⁾	323	968	1747	1931	3499
Correspondances ²⁾	410	481	519	318	534

¹⁾ depuis fin 2008, la facturation de l'UAPE et du réfectoire (environ 600 factures/an) a été reprise par la Bourse. Avant le travail était fait par le Greffe. Depuis 2010, s'ajoute la facturation relative au CVE « Les Moussaillons ».

²⁾ de plus en plus de correspondances sont échangées par messagerie informatique (courriels).

Achats et ventes de biens immobiliers

Conformément au règlement du Conseil communal, nous énumérons ci-après les opérations effectuées durant l'exercice :

Achat

- aucun achat en 2012

Vente

- aucune vente en 2012

Echanges

- parcelle 121 (parking du Blessoney) transferts gratuits de la Confédération au canton et du canton à la Commune de Belmont-sur-Lausanne;
- transfert de 16 m² de la parcelle 1532 à la parcelle 295 au chemin du Courtillet.

Caisse intercommunale de pensions (CIP)

Le rapport d'activité du président pour l'assemblée générale des délégués de la CIP, statuant sur les comptes 2011 (toujours un an de retard à cause de production tardive des comptes) mentionnait :

« Avec une performance globale de -0.07% réalisée en 2011, la Caisse intercommunale de pensions n'a de loin pas obtenu le financement minimum nécessaire de 4% pour répondre aux besoins techniques et permettre l'équilibre du compte d'exploitation. Le degré de couverture est passé de 70.11 % au 31 décembre 2010 à 67.23% au 31 décembre 2011. Le taux minimum statutaire est de 70 %. ». Des mesures d'adaptation immédiates ont été prises. Suite à l'adoption par les chambres fédérales en 2010 de la réforme structurelle de la LPP et de la réforme du financement (capitalisation minimum de 80% à atteindre dans les 40 prochaines années) entrées en vigueur au 01.01.2012, le Conseil de la CIP a désigné en octobre 2011 une commission chargée d'examiner les implications du nouveau droit fédéral sur les aspects de gouvernance et de financement de la CIP. Un calendrier a été fixé et une échéance à fin juin 2013 permettra à la commission de proposer au Conseil les nouvelles dispositions (loi, statuts, règlements) à faire adopter par les autorités et l'Assemblée des délégués en vue d'une entrée en vigueur au 01.01.2014. Affaire à suivre.

Centre intercommunal de glace de Malley (CIGM)

Le Conseil Communal a accepté le préavis N° 11/2011 concernant le financement du déficit du Centre Intercommunal de Glace de Malley. Décision valable pour la législature en cours.

Récapitulation de notre participation aux pertes d'exploitation :

· exercice 2007	Fr. 31'970.00
· exercice 2008	Fr. 33'595.00
· exercice 2009	Fr. 31'107.00
· exercice 2010	Fr. 21'606.00
· exercice 2011	Fr. 28'698.00
· exercice 2012	Fr. 19'219.50

On peut considérer que notre participation est stable, d'autant plus qu'elle est aussi fonction du nombre de nos habitants.

« Petits » dons divers

Chaque année, la Municipalité reçoit de nombreuses demandes pour des soutiens financiers de toutes sortes; près de 100 demandes déposées en 2012. C'est depuis 2010, face à une augmentation toujours croissante de demandes, que la Municipalité a fixé des priorités et une procédure de traitement, soit :

- toute nouvelle demande, quel que soit l'organisme qui l'adresse, est soumise pour décision à la Municipalité;
- chaque demande sur laquelle se prononce la Municipalité, fait l'objet d'une réponse motivée (positive ou négative). La priorité est accordée aux organismes œuvrant sur le plan local, voire régional (District de Lavaux-Oron);
- toute demande qui est renouvelée, et à laquelle il a déjà été répondu négativement à deux reprises, est alors classée sans suite; sauf s'il s'agit d'une demande de soutien pour une manifestation ayant lieu dans le District de Lavaux-Oron.

Pour 2012, la somme totale de ces dons divers ascende à Fr. 3'050.00.



Dans le cadre de participation aux activités culturelles d'obédience régionale de certaines communes de notre nouveau district, le budget comprend une rubrique (compte 150.3523.02), doté de Fr. 10'000.00. Nous avons décidé de soutenir de manière pérenne l'institution et les manifestations suivantes :

- la Grange Sublime de Mézières (théâtre du Jorat) ;
- Festival de Jazz de Cully ;
- Festival « Pully-Lavaux à l'heure du Québec ».
- Association du Vieux-Lavaux

Ce montant vient en complément de celui relatif aux charges culturelles de la Ville de Lausanne (compte 150.3523.00) qui profite aussi à nos habitants.

Enfin, s'agissant des diverses sociétés qui permettent aux jeunes de Belmont de pratiquer un loisir (sport, musique, camps, etc.) dont la discipline n'est pas offerte par nos diverses sociétés locales, nous participons, sur demande de la société, à raison de Fr. 50.00/jeune, domicilié à Belmont et en âge de scolarité obligatoire.

TRANSPORTS PUBLICS

PRÉAMBULE

La Commune de Belmont est représentée au sein du **Conseil d'administration** des tl par M. Gustave Muheim, Syndic, Conseil qui s'est réuni à 8 reprises.

Un certain nombre de « séances bilatérales » ont eu lieu, avec la Présidente du Conseil d'administration, du Directeur général, d'autres cadres et les services techniques des tl, pour la mise en place de la nouvelle ligne 49, qui dessert le quartier du Burennoz, de 6h. à 24h. 7 jours sur 7, avec une cadence de 30 minutes. Cette ligne a été inaugurée le dimanche 9 décembre 2012, avec au volant, Monsieur Nicolas Megias, chauffeur aux tl et « fier Cancoire affirmé » et qui était accompagné, ce jour-là, par l'autre Nicolas ... le Saint ... qui avait été convié par la Société de développement.

Nous tenons à remercier ici le Comité de direction et le Conseil d'administration des tl, ainsi que Monsieur le Conseiller d'Etat François Marthaler, pour leur accord de voir « Désirée » passer du stade de rêve à la réalité. 33 ans de projets et de leurs reports n'ont pas eu raison de notre détermination à « désenclaver » les 700 habitants de la zone du Burennoz-Malavaux ; bien nous en a pris.

Le rapport de gestion 2013 permettra de tirer un premier bilan de cette nouvelle offre de transports publics. Gageons qu'avec les nombreux travaux routiers qui vont « émailler » la Ville de Lausanne pendant de nombreuses années, la voiture pourrait rester à domicile plus souvent qu'à son heure, et les bus trouver leurs pleines occupations.

EXTRAITS DU RAPPORT D'ACTIVITÉ DES TRANSPORTS LAUSANNOIS

Répartition des voyageurs par ligne

Année	N° de ligne	Nombre de passagers	Augmentation en % par rapport à l'année précédente
2012	47	400'639	5

Les tl, le trait d'union des communes de l'agglomération Lausanne-Morges

100 millions de voyageurs transportés

Pour la première fois dans l'histoire de l'entreprise, cent millions de voyageurs ont embarqué à bord de nos véhicules en un an. Cent millions, c'est aussi le nombre des clients transportés par le seul métro m2 depuis son ouverture en octobre 2008! Ces chiffres réjouissent. Ils sont la preuve que les lignes du réseau tl connectent toujours plus de personnes et les rapprochent encore mieux des lieux de vie.

Sur **le réseau routier**, la croissance des voyageurs a été de 2.5%. L'augmentation résulte de l'amélioration notable de l'offre de bus et de trolleybus, notamment suite à la mise en service de **Réseau 12**, ainsi que de l'amélioration durant toute l'année des fréquences sur les lignes du réseau. Les grandes lignes urbaines de trolleybus (l. 7 et 9) croissent plus faiblement (moins de 1%), tandis que les évolutions des l. 18 et 25 restent les plus fortes (plus de 10%).

Sur les métros, la fréquentation a augmenté de 3.2%. Le m1 progresse de 3.4%; quant au m2, son évolution se poursuit avec 3.1%. Des projets sont en cours pour augmenter la capacité de ces deux lignes performantes. La construction de la première des cinq rames supplémentaires du m1 a notamment démarré en octobre dans le dépôt de la Borde. Pour rappel, grâce à ces cinq véhicules, la capacité maximale de la ligne pourra être exploitée dès 2015 et sera augmentée de 25%.

Les effets de la mise en service de **Réseau 13**, en décembre, se feront pleinement sentir en 2013. R13 apporte son lot de nouveautés (**création des lignes 49 et 54**) et met le réseau régional à **l'honneur**. Ces améliorations représentent 179'000 kilomètres supplémentaires parcourus chaque année et vingt-six arrêts créés.

Sécurité : notre priorité

En 2012, la réduction de 15% du nombre des accidents de la circulation et des accidents professionnels a compté parmi les Points Forts de l'entreprise. Cet objectif a été atteint en termes d'accidents de la circulation qui ont diminué de 16% par rapport à 2011 grâce, notamment, à des **actions de prévention** dispensées auprès du personnel roulant. Les équipes de maintenance ont atteint l'objectif de réduction de 15% des accidents professionnels grâce à une démarche spécifique en cours. Cet objectif se poursuivra en 2013.

De manière générale, l'organisation de la sécurité et de la sûreté mise en place sur le réseau tl est appréciée par la clientèle pour lui procurer un **sentiment de sécurité élevé**. Les enquêtes de satisfaction révèlent, en effet, que le soir, dans les véhicules, 89% des voyageurs se sentent «assez» à «tout à fait» en sécurité. Un sentiment partagé par 84% des clients aux arrêts. Les tl travaillent en étroite collaboration avec les polices cantonale et communales.

Confort – renouvellement de la flotte

En 2012, les tl ont fêté les 80 ans de la mise en service de leur réseau de trolleybus. En effet, en 1932, les tl ont été précurseurs en Suisse lorsqu'ils ont introduit leur première ligne de trolleybus reliant la gare CFF à Ouchy. Depuis, l'entreprise n'a cessé de maintenir un très haut niveau de **traction électrique**, une volonté qui s'inscrit dans sa politique de flotte. En décembre 2012, les premiers véhicules d'un lot de vingt-sept nouveaux trolleybus articulés commandés à l'entreprise soleuroise Hess sont arrivés aux tl pour un **renouvellement progressif de la flotte électrique** d'ici fin 2013. A cette date, le parc électrique pourra compter sur soixante-deux trolleybus articulés de dernière génération et trente convois dont les remorques présentent un plancher bas. L'accessibilité de nos véhicules se verra ainsi renforcée puisque chaque course sur le réseau présentera au moins un accès à plancher bas. A ceux-ci s'ajouteront **cinquante nouveaux autobus** dont le Conseil d'administration a validé l'acquisition en 2012, qui renouvelleront le parc routier d'ici 2014.

Confort – Outils d'information aux voyageurs

Maîtriser sa mobilité, gagner du temps: l'information aux voyageurs, fiable et diffusée en temps réel, compte parmi les priorités des tl. Depuis trois ans, nous travaillons activement à développer des services efficaces et adaptés à l'**environnement mobile**.

Les projets se sont poursuivis en 2012 : dans le cadre de la mise en service du Réseau 2012 (R12), vingt-trois nouvelles bornes d'information aux voyageurs de dernière génération ont été déployées en tests aux arrêts à forte fréquentation ; une base de donnée diffusant l'information en temps réel de la plupart des entreprises du Canton a également été développée; en mai, le Conseil d'administration a accepté l'acquisition et le montage de trois cents nonante-six bornes d'information aux voyageurs à l'intérieur des véhicules ; enfin, les équipes tl ont également mis en test une nouvelle application permettant d'effectuer sur les smartphones une **recherche d'itinéraires en temps réel**.

Projets – Développement des Axes Forts

Après l'obtention officielle d'un crédit fédéral en 2010, l'octroi de la concession des **Axes Forts** (AF) aux tl en 2011, de nouveaux jalons importants ont été franchis en 2012 qui rapprochent concrètement le projet de sa réalisation : le dossier d'approbation des plans a été déposé auprès de l'OFT et la mise à l'enquête de la première étape du réseau-t a été réalisée – tram t1, BHNS et nouveau garage-atelier du tramway (GAT) à l'ouest du dépôt actuel des tl de Perrelet.

Notre responsabilité sociale, économique et environnementale

En 2012, l'entreprise a poursuivi sa **croissance** et le **recrutement** de nouveaux collaborateurs, principalement à la conduite pour faire face à l'évolution de l'offre. En parallèle, les tl se sont engagés afin de continuer à augmenter leur efficacité, relevant le **taux de couverture** (36.3% contre 34.7% en 2011), en particulier par des mesures d'améliorations d'efficacité définies au sein de l'entreprise dans le cadre de nombreux groupes de travail. Ces résultats très encourageants ont pu être atteints grâce à la **culture d'entreprise** toujours plus forte, à une identification plus importante du personnel tl à nos quatre valeurs: volonté de progresser, dynamisme, professionnalisme et sens de l'accueil. Afin de renforcer le **bien-être** des collaborateurs, une démarche a été mise en place autour de la santé au travail. De fructueux **partenariats** se sont poursuivis, à l'interne (Commission du personnel, syndicat SEV) comme à l'externe (collectivités publiques, fournisseurs, etc.). Enfin, les tl ont honoré leur **responsabilité environnementale** ancrant leurs projets dans un développement durable et réduisant leur empreinte énergétique.

Une nouvelle organisation

Pour faire face aux défis qui se profilent ces prochaines années, l'entreprise s'est réorganisée, adaptant ses **processus** aux changements que vont engendrer les grands travaux d'infrastructures urbaines. Les Axes Forts deviennent une unité à part entière de l'entreprise et complètent l'organigramme.

Rétrospective chronologique 2012 (extraits)

Janvier

- 09.01/ communication : relookage du site internet www.t-l.ch. Une restructuration des contenus a été pensée et améliorée. Les consultations ont augmenté de 40%.
- 17.01/ flotte route : dans le cadre du projet national "Busvisionnen", les tl font rouler deux bus hybrides (janv-fév.; mars-avril). Objectif : évaluer cette technologie sous les angles technique, écologique, économique et marketing.
- 29.01/ m1 travaux : interruption du m1 durant une semaine entre Lausanne-Flon et EPFL en raison de la création d'un nouveau passage sous-voie à l'arrêt UNIL-Mouline. Un Service Métrobus mis en place.

Février

- 20.02/ réseau 2012 : mise en service de la nouvelle ligne 23 desservant le quartier de Maillefer, au nord de Lausanne. Une fête d'inauguration a lieu le 18 février en présence des officiels.
- 20.02/ personnel : trente-deux nouveaux conducteurs, dont cinq femmes, reçoivent leur diplôme lors d'une cérémonie officielle à Perrelet.
- 27.02/ objets perdus : en collaboration avec les CFF, les tl améliorent leur service à la clientèle dans la restitution d'objets trouvés sur le réseau de bus et de métros.

- 28.02/ arnaque : trois individus piratant des distributeurs de titres de transport sont interpellés par la police en collaboration avec le personnel tl.

Mars

- 20.03/ réseau-t : dépôt, à l'Office fédéral des transports à Berne, du dossier de la procédure coordonnée d'approbation des plans de la première étape du réseau-t.
- 27.03/ cap35 : des collaborateurs et des membres de la Commission du personnel sont intégrés directement à la démarche d'entreprise cap35 dans le cadre de groupe de travail chargé de définir de nouvelles mesures pour augmenter l'efficacité de l'entreprise.

Avril

- 05.04/ communication : l'entreprise lance sa première page officielle sur Facebook afin de promouvoir les services et les événements tl.
- 11.04/ m1 « mi-vie » : une rame pilote du m1, dont une partie des équipements ont été entièrement modernisés par les équipes tl, est mise en service après son homologation par l'Office Fédéral des Transports.
- 26.04/ personnel : un différend qui opposait la direction et un collaborateur et qui avait mobilisé le syndicat SEV, se règle par une convention signée entre les deux parties lors de la 2ème audience au Tribunal des Prud'hommes de l'arrondissement de Lausanne.

Mai

- 14.05/ flotte routière : le Conseil d'administration choisit MAN comme fournisseur pour la commande de 50 nouveaux autobus. Les véhicules seront livrés en 2013 et 2014.
- 14.05/ information aux voyageurs : le Conseil d'administration accepte l'acquisition et le montage de 396 écrans d'information aux voyageurs à l'intérieur des véhicules.
- 26.05/ m1 travaux : nouvelle interruption de trois jours du m1 entre Lausanne-Flon et EPFL en raison de la création du nouveau passage sous-voie à UNIL-Mouline. Service Métrobus mis en place.
- 28.05/ travaux : les travaux de rehaussement des ponts CFF à Pully obligent les tl à modifier le parcours des lignes 47 et 48 et ce, jusqu'en novembre.

Juin

- 06.06/ tarifs Mobilis : la Communauté tarifaire vaudoise, dont les tl sont membres, annonce une hausse des tarifs des titres de transport de 5.5 % en moyenne pour le 9 décembre 2012.
- 13.06/ réseau-t : le dossier de la 1ère étape du réseau-t est mis à l'enquête du 13 juin au 12 juillet. La population est invitée à venir consulter les documents.
- 19.06/ projet de tram t1 et métro m3 : dans sa séance du 19 juin 2012, le Conseil d'Etat vaudois met en priorité A – réalisation prévue à l'horizon 2015-2018 – le prolongement du tram t1 entre Renens et Villars-Ste-Croix et la construction du métro m3.
- 21.06/ fusion des sociétés : durant les assemblées extraordinaires, les actionnaires procèdent à l'acceptation de la fusion, par absorption, des sociétés tsol et métro LO dans la société tl. La mission d'intégrateur multimodal des tl au bénéfice de l'agglomération est renforcée.
- 30.06/ infrastructures : les lignes tl se connectent aux CFF à Prilly grâce à l'inauguration de la nouvelle halte RER de Prilly-Malley qui va orienter le développement du secteur de Malley.

Juillet

- 02.07/ personnel : lancement par la Direction du programme « REST, tous acteurs de bien-être ! » qui vise à assurer le développement de l'entreprise dans un climat de travail favorisant le bien-être et l'évolution professionnelle.
- 06.07/ nouvelle organisation : les processus sont redessinés dans une volonté d'anticiper le fort développement de l'entreprise à venir. Décision est prise d'intégrer la responsable des Axes Forts à la Direction.

Août

- 08.08/ communication : "En Tête de Lignes" devient le journal électronique rédigé à l'intention du personnel roulant.
- 27.08/ Réseau 12 : mise en service de la deuxième étape de Réseau 12 qui remodèle les lignes de l'Ouest lausannois, avec la nouvelle ligne 31. Une fête populaire d'inauguration est organisée à Renens le samedi 25 août.
- 27.08/ information aux voyageurs : vingt-trois nouvelles bornes TFT de dernière génération sont déployées en tests aux arrêts les plus fréquentés.

Septembre

- 09.09/ m2 travaux : début des travaux de recouvrement des voies du m2 sur l'extrémité nord du Pont du Vallon.
- 14.09/ bus pyjama : nouvelle ligne graphique et amélioration de l'information aux voyageurs sur le Service des bus pyjama : les horaires de départ sont intégrés à tl Live et les numéros de lignes sont précédés d'un N, pour permettre une distinction claire entre l'offre nocturne et diurne.

Octobre

- 01.10/ formation : les tl participent au Salon des métiers et de la formation à Beaulieu. Un stand tenu par les apprentis et leurs maîtres d'apprentissage renseigne les visiteurs.
- 02.10/ flotte : les trolleybus tl fêtent leurs 80 bougies. Le 2 octobre 1932, les tl introduisaient en pionniers le tout premier trolleybus de Suisse.
- 29.10/ marketing : lancement de la nouvelle offre pour les jeunes, tl pulse ! Lancée sur Facebook en septembre, une pré-campagne avec casting public est réalisée pour trouver les visages de la campagne publicitaire.

Novembre

- 01.11/ organisation du travail : le système Aménagement du Temps de Travail pour les conducteurs (ATT) fête ses dix ans. Ce système unique au monde permet de concilier vie privée et vie professionnelle.
- 15.11/ m1 construction : les tl et leur partenaire GoldenPass-MOB réceptionnent le premier « chaudron » du m1 (caisson d'une rame) dans l'atelier de la Borde. C'est là que cinq nouvelles automotrices seront construites d'ici 2015.
- 15.11/ plan neige : activation du Plan Neige, série de mesures prêtes à être déployées en cas de météo difficile. Anticipation, coordination avec les voiries et synergie à l'interne en sont les mots-clés.

Décembre

- 05.12/ information aux voyageurs : les tl et les CFF lancent en test la première phase d'une information en temps réel inter-entreprises. Ce projet d'échanges de données est commun aux compagnies de l'Union vaudoise des transports publics.
- 07.12/ m2 record : record d'affluence battu pour le m2 lors d'une journée marquée par de fortes précipitations de neige : 112'520 voyageurs transportés.
- 09.12/ Réseau 2013 : mise en service des nouveautés et améliorations apportées par Réseau 2013 (R13) : création de deux nouvelles lignes (49 et 54), améliorations et adaptations sur les lignes régionales, augmentations des fréquences.
- 20.12/ flotte route : mise en service des premiers nouveaux trolleybus articulés Hess Swisstrolley 4 faisant partie d'un lot de 27 véhicules du même type qui renouvelleront la flotte électrique en 2013.

LAUSANNE REGION

POINTS FORTS 2012 (RAPPORT INTÉGRAL SUR LE SITE INTERNET DE L'ASSOCIATION)

Lausanne Région travaille par thématique, sur demande de ses 29 communes membres, qu'il s'agisse de territoire ou d'environnement, de mobilité ou d'économie, de questions liées à la petite enfance, à la formation des jeunes, ou à la prévention des dépendances, l'association œuvre pour mieux servir un bassin de population de plus de 270'000 habitants (38% du canton de Vaud).

AGGLOMÉRATION ET TERRITOIRE

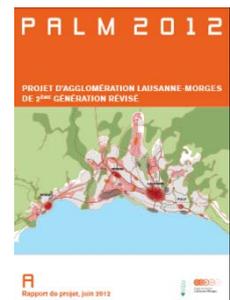
Une étroite collaboration avec le Projet d'agglomération Lausanne-Morges (PALM)

Selon la convention ratifiée avec le Canton, Lausanne Région participe directement aux travaux du bureau du PALM. Durant l'année 2012, la collaboration a porté sur la préparation des Comités de Pilotage (COFIL), instance décisionnelle du PALM, et de ses groupes techniques, ainsi qu'une participation à plusieurs groupes de travail dont deux relatifs à la communication et aux Axes forts (réseau-t).

Lausanne Région s'est chargée de l'élaboration des budgets de fonctionnement du PALM. Elle poursuit ses activités de coordination des divers schémas et a participé à la suppléance du chef de projet qui a quitté ses fonctions à fin septembre 2012.

PALM 2ème génération

Les importants travaux pour la révision du PALM ont jalonné l'année 2012. En vue de maintenir le délai fixé par la Confédération au 30 juin, toute l'équipe du PALM, des schémas directeurs et du Canton ont délaissé une partie de leurs travaux « courants ». Les efforts n'ont pas été inutiles puisqu'ils ont permis de finaliser dans les temps le document de référence qui vise à obtenir de nouveaux cofinancements de la Confédération pour les réalisations prévues en 2015-2018.



2ème Conférence d'agglomération et participation au Comptoir Suisse 2012

S'inscrivant dans la lignée de la manifestation de 2011 à Beaulieu-Lausanne, une seconde **Conférence d'agglomération**, organisée par Lausanne Région et Région Morges, a eu lieu à Beausobre-Morges le 21 février 2012. Plus de 750 conseillers communaux (sur les 1721 que comptent les 26 communes membres du PALM) ont répondu présents. Suite à la présentation, les partenaires du PALM : schémas directeurs, réseau-t, les tl, les MBC, ainsi que les associations régionales ont répondu aux nombreuses questions des invités.



Pour la première fois lors du **Comptoir Suisse 2012**, l'agglomération et ses projets phares de mobilité ont été présentés au grand public durant 10 jours sur un espace de 300m². Lausanne Région a participé à l'organisation et au financement des espaces PALM. Les projets prioritairement mis en évidence étaient les travaux de réaménagement des gares, le tram, les bus à haut niveau de service, le M3, etc.

Visite de la Conseillère fédérale S. Sommaruga (à droite) de gauche à droite : P.-Y. Maillard et N. Gorrite (Conseiller-e-s d'Etat), G. Muheim (Syndic de Belmont-sur Lausanne et Président de Lausanne Région)

ECONOMIE ET ENTREPRISES

Des prestations directes pour créer et développer des entreprises dans la région

Lausanne Région offre des aides ciblées à tous porteurs de projets entrepreneuriaux et entreprises qui œuvrent sur le territoire des communes membres. Durant l'année 2012, ce sont 90 projets qui ont été accompagnés et 25 demandes de recherche de terrains et de locaux qui ont été prises en charge.

Lorsqu'ils s'adressent à Lausanne Région, les projets et les entreprises bénéficient d'une information complète (procédures de création de sociétés, plan d'affaires ou financiers, structures de soutien à l'entrepreneuriat, etc.) ; d'un réseautage selon les besoins identifiés (coaching, développement de partenariats, mise en relation avec des organismes actifs sur le plan régional, cantonal ou national, etc.) ; aide à la recherche de terrains et locaux et/ou orientation et soutien dans diverses démarches administratives.

Un tissu économique régional valorisé

Le 4 avril 2012, le concours **PERL** (Prix Entreprendre Région Lausanne) a fêté ses 10 ans. Cette édition, a valorisé et primé, comme chaque année, plusieurs entreprises issues du tissu économique local. Depuis son lancement en 2003, le jury du Prix PERL, présidé par M. Daniel Brélaz, Syndic de Lausanne, a épluché 227 dossiers de candidatures et a récompensé en tout 41 projets pour un montant total de 950'000.- francs.



Les cinq projets entrepreneuriaux primés en 2012 pour un total de Fr. 100'000.- sont :

- 1^{er} prix : Jilion SA - *technologie de l'information et de la communication*
- Prix  : Brasserie Docteur Gab's SA - *alimentaire, fabrication de bières*
- 2^{ème} prix : QGel SA – *technologie médicale*
- 3^{ème} prix : L.E.S.S. SA – *systèmes d'éclairages à basse consommation*
- 3^{ème} prix : Anergis SA - *biopharmaceutique développement de nouveaux vaccins antiallergiques*

Pour les 10 ans du PERL, Lausanne Région a mis en valeur le prix (nouveau design du trophée, création du logo 2012, gâteau géant, ambiance très festive, etc.) et a offert une visibilité des projets récompensés tout au long de la précédente décennie (film 3D commémoratif, invitation des anciens lauréats, etc.).

Des préavis pour l'octroi de prêts ou d'aides à fonds perdus

Lausanne région contribue fortement à l'atteinte des objectifs fixés par la LADE (Loi sur l'appui au développement économique du canton de Vaud). Sur la base d'une stratégie régionale, elle préavise les demandes provenant des communes, des schémas directeurs et des instances privées en vue d'obtenir un cofinancement cantonal des projets.

L'an dernier, un total de 20 préavis ont été acceptés et ont débouché sur des aides se montant à Fr. 1'137'601.00.

MOBILITÉ

Depuis 2004, Lausanne Région assure la coordination et la communication relatives au service Pyjama. Ce service dessert aujourd'hui 80 communes par les entreprises de transports tl, LEB, CFF régional et longues distances.



Une large campagne de communication a été effectuée au mois de septembre 2012 et une mise à jour du site Internet www.service-pyjama.ch présente une nouvelle identité visuelle et un nouveau logo.

JEUNES ET ADOLESCENTS

Une prestation baptisée APP APP

La formule consiste à mettre en place un dispositif d'appui scolaire aux apprentis afin d'éviter les ruptures d'apprentissages et prévenir l'échec en cours de formation professionnelle. En pratique, il s'agit de traiter la demande de 3 à 4 apprentis motivés cherchant de l'aide dans une branche de leur formation professionnelle, puis d'engager un répétiteur (étudiant ayant des compétences dans cette branche) pour assurer des cours d'appuis de 2 heures hebdomadaires de 18h00 à 20h00 pour la somme modique de Fr. 10.-/cours.



Sur l'année civile, **APP APP** a permis à 220 apprentis, soit domiciliés soit travaillant sur le territoire de la région lausannoise de suivre des rattrapages scolaires. A cet effet, 29 cours ont été ouverts avec succès.

Cette nouvelle prestation pour la région a connu un succès fulgurant puisque sans communication une liste d'attente s'est rapidement constituée. Comme pratiquement toutes les régions du Canton sont intéressées par l'offre, une procédure unifiée est nécessaire notamment pour la recherche de financement.

Pour le lancement de **APP APP**, Lausanne Région a pu compter sur une aide financière de JobAPP, de la CVCI, ainsi que de la Fédération Vaudoise des Entrepreneurs (FVE).

www.kiftontaf.ch

Le site web a été entièrement revu pour suivre l'évolution du système scolaire et formatif du canton de Vaud. Il répond à une demande de plus en plus importante d'information aussi bien de la part des jeunes que de leurs parents confrontés aux problèmes du passage de l'école à la vie active.

Le site a reçu près de 50'000 visites avec deux pics, l'un au mois de janvier pour les élèves qui recherchent dans les temps une place d'apprentissage et l'autre au mois d'août pour les jeunes qui n'ont pas de solution à la rentrée.

www.kiftontaf.ch répertorie notamment un très grand nombre d'adresses en relation avec la formation, le choix du métier, les stages, la façon de trouver une place d'apprentissage, une bourse ou un emploi, les problèmes en cours de formation, les problèmes financiers et les petits boulots.

DÉPENDANCES ET PRÉVENTION

Femmes en marge : un genre à part ?

L'objectif de l'étude « **Femmes en marge : un genre à part ?** » était de récolter de nombreuses données sur cette population marginalisée afin d'émettre des recommandations à l'attention de professionnels et des collectivités publiques. Même si certains facteurs concernent également les hommes marginalisés, cette étude démontre très clairement l'importance d'apporter des réponses spécifiques pour les femmes.

Suite à la publication de l'étude en 2010, Lausanne Région a décidé de mettre en place les « recommandations » qui en découlent. Elle a donc financé une action participative sur la question du soutien à la parentalité pour les femmes en situation de marginalité ayant un parcours dans la toxicomanie. Cette recherche devrait aboutir en 2013 sur des actions efficaces, simples et pragmatiques.

Un état des lieux du social

Suite à diverses rencontres, les conseillers municipaux en charge des affaires sociales (secteurs Nord, Est et Ouest de Lausanne Région) ont fait état du besoin de disposer de davantage d'information pour répondre concrètement aux citoyens en matière de prévention. A cet effet, deux sites web ont été réalisés :

- Site www.addiction-vaud.ch qui recense les portails relatifs aux addictions est destiné à l'ensemble des personnes concernées par les questions de drogues et/ou de comportements addictifs. Des tests pour sa propre consommation d'alcool, pour les comportements alimentaires, la consommation de cannabis, la relation à Internet, etc. sont à disposition sur le site.
- **Statistiques sociales** sur le site de Lausanne Région (adresse : <http://lrstat.blogspot.ch/>) qui regroupe toutes les statistiques communales, cantonales et fédérales sur des thèmes sociaux.

SPORTS

Journée Dimanche sportif

La 3^{ème} édition de la manifestation sportive régionale « **Dimanche sportif** » est en préparation. Elle aura lieu **le 6 octobre 2013 à Lausanne-Vidy, Romanel-sur-Lausanne, Mézières et Renens**. Durant cette journée haute en couleur, Lausanne Région offre aux citoyens des initiations à la pratique de plus de 30 sports, qu'il s'agisse de sports de glisse, sports urbains, danses et sports de précision. Cette prestation reste gratuite pour tous.

Un dossier de demande de financement a été transmis aux sponsors potentiels.



Un guide sportif on line

Le site régional www.guidesportif.ch a subi une refonte totale de son contenu et de son graphisme. La nouvelle rubrique « recherche » permet à chacun de s'orienter selon plusieurs critères. Ce site très complet recense près de 100 sports et donne les coordonnées d'environ 600 clubs sportifs, écoles de danse et fitness dans toute la région.



CONCLUSION DU SYNDIC

2012, une année pleine de défis librement consentis, à l'image de nos « Grands Travaux » plébiscités par le Conseil communal. Une fois de plus, Belmont n'aura pas attendu la contrainte des événements ou imposés par le niveau étatique supérieur, pour assurer son avenir. Celui-ci passe en priorité par nos enfants qui méritent un environnement scolaire de la meilleure qualité possible. Le choix de conserver NOTRE Auberge communale est aussi un geste volontaire, comme celui de créer des logements dans notre vénérable « Maison Pasche ». Petit à petit, l'oiseau fait son nid, et nous celui social de nos habitants.

Mais 2012 est aussi l'année de nombreux doutes, donc de nombreuses interrogations sur le plan de notre capacité future à financer tous les investissements prévus dans le plan de la législature, qui a été révisé à la baisse. Pierre Dac disait : *Monsieur a son avenir devant lui, mais il l'aura dans le dos chaque fois qu'il fera demi-tour.*

Fort de ce dicton, nous avons fait face et analysé sans tabous nos charges maîtrisables, en regard des (maigres) recettes qui nous restent, une fois notre participation à la facture sociale – et son complément ! – ainsi que la péréquation intercommunale « honorée ». Le budget 2013 est le reflet visible de notre politique d'austérité ; mais il est aussi parlant sur la maigre marge de manœuvre des communes.

Le canton, fier comme Artaban de ses résultats des dernières années, a décidé d'un « cadeau fiscal » aux contribuables vaudois, en baissant dès 2012 d'un point sa quotité de prélèvement fiscal. Parallèlement, nombre de communes se voyaient contraintes d'augmenter leurs impôts pour faire face à l'explosion des charges transférées. Les associations faitières de nos communes, avec l'UCV en tête, ont obtenu du Conseil d'Etat qu'il ouvre une nouvelle plateforme de négociations financières. Sensibilisé par les études produites par l'UCV, le Gouvernement a décidé de renoncer à un complément en sa faveur de deux fois dix millions, en relation avec la bascule de 6 points d'impôts intervenus en 2011. Pour Belmont, cela représente une « non dépense » de Fr. 50'000.- en 2013 et 2014.

Mais ce geste apprécié de bonne volonté ne saurait résoudre la problématique du financement de la part des communes à la facture sociale et celle relative aux soins à domicile, qui ont littéralement explosé ces dix dernières années. Le moratoire instauré par le Conseil d'Etat en 2004 sur sa participation aux frais des routes cantonales en traversée de localité et aux monuments historiques n'a plus lieu d'être depuis de nombreuses années. La levée du moratoire sur ces deux thèmes fait partie des revendications des communes ; puisse le Gouvernement prendre la (bonne) mesure de la profonde insatisfaction de ses « petites sœurs », et lui accorder ce qu'elles avaient fait en sa faveur en 2002, alors que le canton croulait sous les dettes, vécu aujourd'hui de nombreuses communes.

Belmont n'est heureusement pas acculé à devoir proposer une hausse d'impôts à ses concitoyens. Mais si les négociations en cours avec l'Etat devaient échouer, voire la montagne accoucher d'une souris, les élues et les élus locaux devront faire face à leurs responsabilités, le « gras sur l'os » étant rongé. En attendant, notre réserve « capital » au bilan et des charges de fonctionnement et d'amortissement parfaitement maîtrisées font que 2014 sera comme 2013, sans hausse fiscale.

Pour conclure : un syndic et son équipe municipale soudés, et du personnel communal avec un état d'esprit gagnant, voilà la recette du succès pour Belmont. Que tout le monde soit ici sincèrement remercié.

Merci aussi au Conseil communal de la confiance accordée tout au long de cette « Grande Année ».



Gustave MUHEIM, Syndic



DOMAINES – BÂTIMENTS COMMUNAUX – FORÊTS - VIGNES

PPP (PCI, POLICE, POMPIERS)

M. Daniel DELAPLACE, Municipal



DOMAINES & TERRAINS

Glissement des Bas-Monts

Toujours sous surveillance, le site n'a pas fait l'objet de mauvaise surprise durant l'exercice considéré.

Sentier des Gottes - Dailles

Réfection du chemin pédestre effectué par une section appui de l'Organisation régionale de la protection civile Lausanne-Est.



BÂTIMENTS COMMUNAUX

Préambule

Comme maître de l'ouvrage, notre commune a lancé ou finalisé plusieurs projets immobiliers listés ci-après avec quelques remarques.

En 2012, l'addition des chantiers du Bâtiment de l'Auberge, de la Maison Pasche et de l'extension du Collège a occasionné un important surcroît de travail au personnel de notre service technique; celui-ci l'a parfaitement maîtrisé.

Bâtiment des Services extérieurs

Entretien courant. Le changement du tableau de réglage du chauffage mentionné l'an passé a permis les économies de combustible recherchées.

Bâtiment administratif

Entretien courant. Rien de particulier à signaler.

Bâtiment de l'Auberge communale

Lors de sa séance du 23 février 2012, le Conseil communal a voté à l'unanimité le crédit de rénovation et de transformation de l'auberge et de l'enveloppe du bâtiment.

Confiés à M. Arnold NICOLET, architecte, les travaux ont débuté le 23 avril, après une indispensable opération de désamiantage.

Une rénovation d'immeuble, sans surprises n'existant pas, des difficultés ont été rencontrées avec le réglage de la ventilation. Celle-ci, plus volumineuse que prévue, a dû être logée dans les combles du bâtiment, pour respecter les normes de récupération de chaleur qui avaient été sous-estimées.

Tous les intervenants ayant travaillé d'arrache-pied, pour respecter le délai qui leur avait été fixé, l'Auberge communale a été ouverte, comme prévu, le 9 octobre.

Le 12 octobre, jour de l'inauguration officielle, les Autorités ont convié les « Cancoires » à venir faire connaissance des nouveaux gérants, Mme et M. LANG, à découvrir les nouveaux locaux et à partager le traditionnel apéritif.



La remise en exploitation de l'Auberge ayant suscité des attentes légitimes de la population, meilleurs vœux de succès au jeune couple qui a entrepris de relever ce défi.

Grande Salle

Un boiler avec accumulation ainsi qu'un tableau de gestion des deux chaudières ont été posés, pour améliorer le rendement du chauffage de la Grande Salle, du Bâtiment de l'Auberge et à terme de la Maison Pasche.

Salle de gymnastique et terrain de sports

Entretien courant. La moitié du terrain de sport, protégée par une palissade est actuellement utilisée comme base arrière par le chantier du collège, l'autre partie gardant sa vocation première de terrain de jeu pour les écoliers.

Collège

Travaux d'entretien courant. Apparition d'humidité dans des classes au deuxième étage, partie « première étape ». Problème suivi pour y remédier le plus efficacement possible.

A mi-décembre, autre incident, soit l'apparition d'une fissure dans une salle de classe mais sans rapport avec un problème d'humidité. Intervention de l'ingénieur du chantier du collège et du géomètre pour s'assurer que cet incident ne cachait pas un déplacement de terrain.

Collège 3^{ème} étape

Début juin, les travaux d'installation du chantier ont commencé par la mise en place de la rampe d'accès. Ils se sont poursuivis par les travaux de terrassements et de fouilles, la Municipalité ayant demandé à ce que les travaux bruyants d'excavation soient concentrés durant les vacances d'été.

Le travail s'est poursuivi, sans glissement de terrain (voir remarque ci-dessus) ou autres mauvaises surprises, jusqu'à la pause hivernale.

Début décembre, une visite a été organisée pour la Commission de suivi et les riverains du chantier. Les « courageux » participants ont pu évaluer l'avance des travaux malgré des conditions météorologiques peu favorables, avant de se réchauffer quelques instants dans le carnotzet communal. M. Dominique Gamboni a alors pu répondre aux questions concernant le choix des matériaux, des moyens de chauffage et d'un revêtement au graphisme original, envisagé pour le préau.

Espace Cancoires

En automne 2012, la Société des Jeunes de Belmont a informé la Municipalité qu'elle suspendait ses activités. L'Exécutif a pris acte de cette décision. Une fois les locaux libérés, il a rapidement fait compléter l'équipement des lieux pour pouvoir louer l'appartement de 2 ½ pièces ainsi créé.

Maison Pasche

La demande de crédit de rénovation et de transformation d'un montant de Fr. 2'600'000 (moins le crédit d'étude) a été votée par le Conseil communal en février 2012.

Une fois les délais référendaires respectés, le bâtiment a été vidé et étayé puis les travaux ont commencé en juin, pour se poursuivre tout au long de l'année, et mettre l'immeuble hors d'eau avant la mauvaise saison. A relever l'excellente coordination mise en place entre les intervenants de ce chantier et celui du Bâtiment de l'Auberge lui faisant face.

La Commission de suivi du Conseil a pu se rendre compte de l'avance des travaux lors d'une visite organisée début décembre, sous la conduite de M. Dominique Gamboni, responsable du service technique communal. Il a ainsi pu renseigner les membres de la commission sur la distribution de l'espace entre les six appartements qui seront abrités dans ce bâtiment et le choix des matériaux destinés à leur équipement.

Rural du Signal

Rien à signaler, si ce n'est une réflexion en cours pour aménager, à l'arrière du bâtiment, quelques places de parcs, à louer.

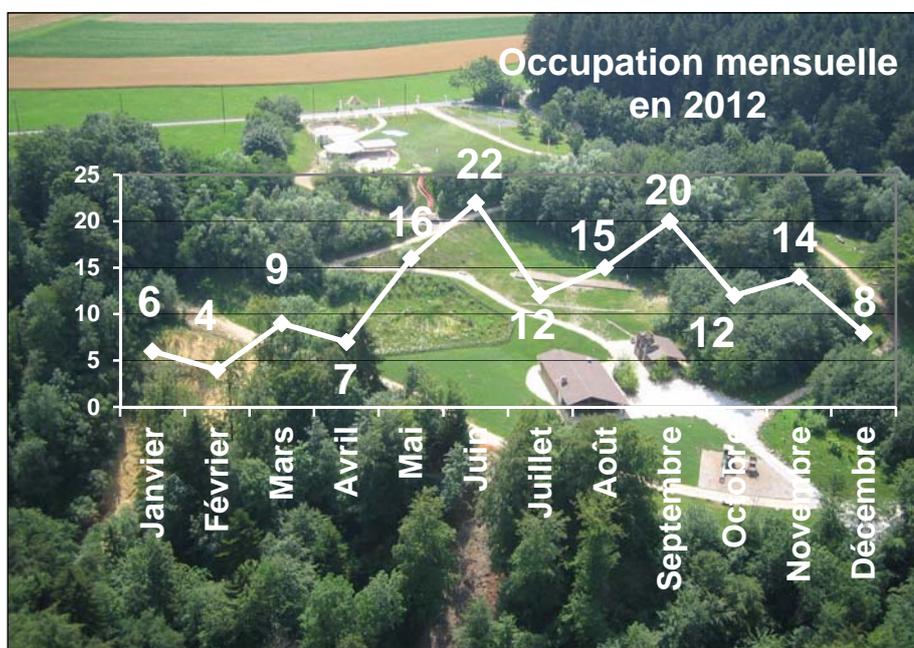
Refuges

Refuge des Bas-Monts

La location a toujours beaucoup de succès. Ci-après, détails par catégorie et comparaison avec les années précédentes :

Catégories	2008	2009	2010	2011	2012
Habitants de Belmont	60	62	63	55	63
Locataires extérieurs	72	63	77	67	71
Sociétés locales et usage communal	9	9	5	* 21	11
Total	141	134	145	143	145

*y.c.12 jours réservation/occupation pour la Régionale des musiques en mai 2011.



Refuge de Malatête

La Municipalité a eu le plaisir de convier la population à l'inauguration du refuge de « Malatête », le 5 mai 2012.

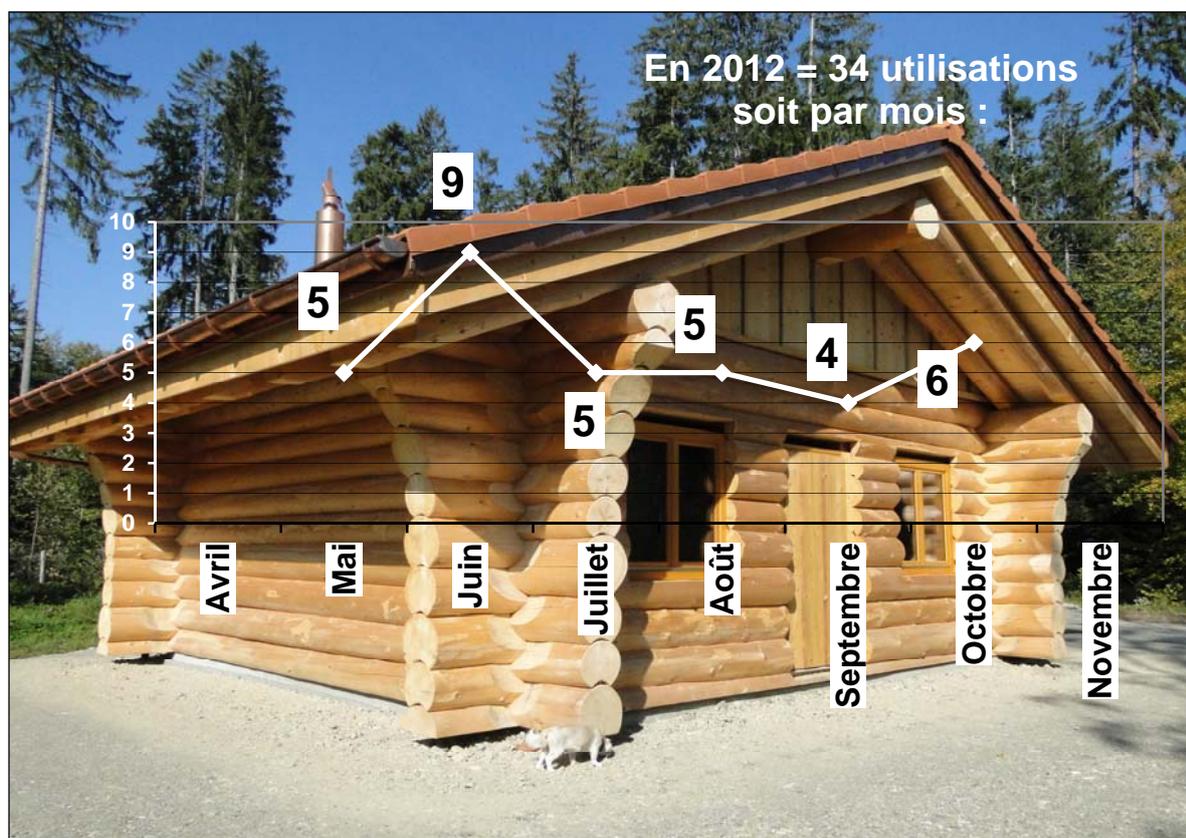


Réalisé dès 2011, avec du bois provenant des forêts communales, notre refuge forestier, construit « plus beau qu'avant », permet d'offrir aux habitants de Belmont l'occasion de passer de bons moments dans la forêt du Signal, d'avril à fin novembre.

Le mode de financement original proposé par la Municipalité pour réaliser cet objet a donc été pleinement approuvé et suivi par toute la population. Nous en voulons pour preuve les généreuses donations provenant de la Société de développement, des Sociétés locales, des entreprises de la région ainsi que de nombreux particuliers, du village et même parfois de l'extérieur !

En dehors de ceux destinés aux incontournables intervenants communaux et aux quelques sponsors hors normes, qui se reconnaîtront, il y a lieu d'adresser des remerciements particuliers à M. Gilbert MOSER.

Dès 2009, c'est lui qui a porté ce projet municipal avec ses collègues de la précédente législature et l'appui bienveillant du Service cantonal des forêts.



Autres bâtiments

Fontaines

Reportés à nouveau en 2012, le remplacement par une charpente avec tuiles de la « dalle » de la Fontaine du Coin d'En Bas ainsi que la rénovation de la toiture existante de la Fontaine des Corbaz feront l'objet d'un préavis au Conseil en 2013. Ce document est actuellement en cours d'élaboration.

FORÊTS

Le 11 octobre 2012, sous la conduite de M. Sébastien Roch, garde forestier, les représentants du Triage du 5^{ème} arrondissement ont visité l'école des gardes forestiers à Lyss. Cette séance d'information sur la manière d'exploiter les ressources forestières a été complétée lors de la séance de martelage du 30 octobre 2012.

A cette occasion, Monsieur Reynald Keller, inspecteur forestier, accompagné de MM. S. Roch et K. Mikesch, ancien garde forestier, a présenté l'état des forêts communales à la Municipalité et au boursier M. Stéphane Ruby, pour la gestion de nos ressources en bois.

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2012 DU GARDE FORESTIER (EXTRAITS)

Exploitation des bois

Martelage 2012 Belmont-sur-Lausanne								
Division	Lieux-dits endroits	Genre de coupe	Résineux		Feuillus		Total	
			Tiges	Sylves	Tiges	Sylves	Tiges	Sylves
103	Bas-Monts	Réalisation	39	120.0			39	120.0
103	Bas-Monts	Réalisation	50	187.5			50	187.5
103	Bas-Monts	Chablis		52.0				52.0
104	Malatête	Réalisation	67	143.0			67	143.0
104	Malatête	Chablis		45.0				45.0
Total			156	547.5	0	0	156	547.5

(sylves : m³ sur pied selon tarif d'aménagement vaudois)

Deux coupes ont été martelées dans les forêts des Bas-Monts, visant à mettre en lumière le jeune peuplement dominé par des bois mûrs. Une seule coupe a été effectuée, dans le but de respecter les possibilités annuelles (volume de bois qui croît en une année).

Nous avons commencé par l'exploitation à l'intérieur du peuplement, pour que ces bois ne tombent pas en chablis durant une mauvaise période pour sa commercialisation. La suite nous a donné raison.

En effet, au mois d'avril, des bois ont été renversés suite à un coup de Vaudère dans ce massif. De plus, la bise de fin octobre n'a renversé que quelques arbres isolés.

La coupe de lisière des Bas-Monts sera effectuée en 2013.

Dans un but de rajeunissement et suite à plusieurs chutes d'arbres, nous avons martelé une coupe à l'ouest du Refuge de Malatête.

La majeure partie de la surface étant couverte d'un magnifique rajeunissement de sapins blancs, elle a été complétée avec une plantation de mélèzes, pour obtenir une association végétale optimale. Sur une crête ensoleillée, le mélèze s'imposait aussi comme le meilleur choix, son feuillage relativement clair laissant passer la lumière, élément non négligeable vu la proximité du refuge.

Produits

Résineux :

Bois de service: 341.85 m³

Bois énergie: 25.80 m³

Total produits: 367.65 m³

Le produit des ventes s'est élevé à Fr. 30'656.30.

En 2012, l'effort a été concentré sur les résineux et nous n'avons pas exploité de feuillus, même si les forêts de protection de Belmont sont essentiellement composées de feuillus. (Voir tableau ci-dessus).

Les travaux ont logiquement été décalés dans l'attente des besoins de ce bois pour le futur chauffage à plaquettes de l'extension du collège et de l'ensemble de nos bâtiments publics du secteur.

Plantation

500 mélèzes ont été plantés pour le reboisement de la coupe de Malatête.

Autres travaux d'exploitation

Comme d'habitude, l'équipe forestière communale de Lutry a effectué divers travaux de remise en état des chemins forestiers ainsi que le fauchage des bords de route. Ces différents travaux d'exploitation se sont élevés à Fr. 11'677.75. (Fr. 2'651.25 en 2011)

Cette différence se justifie par l'augmentation des heures consacrées au débardage des chablis (arbres déracinés sous l'action d'agents naturels) et par le coût des travaux de plantation que nous n'avions pas en 2011.

Subventions

Soins aux jeunes peuplements: Fr. 646,25

Pas de subvention pour soins aux forêts protectrices, aucun travail n'ayant été effectué cette année, dans l'attente des futurs besoins du chauffage à plaquettes du Collège.

VIGNES

Les experts s'accordent à dire que la vigne a connu en 2012 des conditions météorologiques, d'abord contrastées, avant de bénéficier d'un mois d'août particulièrement chaud suivi d'un automne plutôt sec.

La récolte 2012 s'inscrit parmi les vendanges les plus modestes en quantité de ces dernières années mais se révèlent qualitativement d'un très bon niveau.

Rapport sur l'exploitation 2012

Les vignes communales sont soumises aux visites de la Confrérie des Vignerons de Vevey.

Le rapport des membres de la commission des vignes souligne que notre région n'a pas été épargnée par l'oïdium qui s'est développé grâce à des conditions climatiques favorables ce printemps. Un traitement appliqué au bon moment à ce parasite a permis à notre vigneron tâcheron de montrer son savoir-faire, particulièrement important lors d'une année viticole délicate.

Nous joignons nos remerciements à ceux des experts pour relever l'excellent travail accompli par M. Gilbert Fischer et son équipe dans les vignes communales.

Comptes

	2011		2012	
Charges	Fr.	26'624.15	Fr.	28'145.90
Produits inclus dons	Fr.	29'834.00	Fr.	28'225.90
Excédent de produits	Fr.	3'209.85	Fr.	80.00



Remarques sur les comptes 2012

Comme annoncé en 2011, les chiffres concernant la vigne étant relativement peu importants. Il a été décidé de présenter les comptes sous la forme simplifiée du tableau comparatif ci-dessus.

Productions

Récapitulation de la production 2012:

- 1362 kg de Chasselas, sondant à 71.64°
- 292 kg de Pinot Noir, sondant à 95.61°
- 195 kg de Gamaret, sondant à 87.83°
- 349 kg de Garanoir, sondant à 89.89°

Ces livraisons pour la vendange 2012, produisent ainsi : 1068 litres de Chasselas, 234 litres de Pinot Noir, 156 litres de Gamaret et 279 litres de Garanoir.

Les apports des vendanges 2012 livrés par notre vigneron tâcheron M. Gilbert Fischer et son équipe ont été d'une excellente qualité et correspondent aux droits de production, qui sont alloués au m2.

Label Terravin

Le chasselas blanc 2012 et l'assemblage des cépages rouges communaux 2011, présentés à la dégustation ont obtenu « Les Lauriers d'Or Terravin ».



PPP

Police – Protection civile – Pompiers (SDIS)

POLICE INTERCOMMUNALE DE PULLY – PAUDEX – SAVIGNY ET BELMONT

Association de communes « Sécurité Est Lausannois »

Rappel historique

En 2006, le Conseil communal a approuvé la décision municipale d'adhésion de la Commune de Belmont à l'entente intercommunale entre les Communes de Pully, Paudex et Savigny, pour une collaboration en matière de police. C'est ainsi que dès le 1er septembre, la Police intercommunale a été en charge des tâches de police de sa compétence, sur le territoire communal de Belmont.

En 2007, les prestations de l'Intercommunale répondant à leurs attentes, les quatre Municipalités ont mis sur pied un groupe de travail afin de renforcer cette collaboration.

A Belmont, nous savons que l'Exécutif voulait, comme par le passé, décider de la sécurité sur sa commune et par conséquent, qu'il entendait en assumer le financement.

Parallèlement, la Municipalité a cherché à renforcer la collaboration régionale. En effet, dans le domaine de la sécurité, comme dans tant d'autres, une association performante et attractive financièrement doit desservir un important bassin de population.

Après le temps d'arrêt de l'année 2009, soit le dépôt de l'initiative dite « d'Artagnan », le peuple vaudois a choisi le modèle des polices coordonnées.

Conséquence d'une démarche voulue et maîtrisée par les quatre communes partenaires, la création de l'association a été acceptée, début 2011, par les quatre conseils communaux.

Le rapport de gestion 2011 vous soumettait les chiffres concernant Belmont tels qu'ils ressortaient du rapport d'activité de « l'Intercommunale » ; ceci pour sa dernière année d'existence et comme service de police de la Ville de Pully.

Il n'est donc pas possible de trouver ci-après des données maintenant intégrées dans l'organisation supra communale à laquelle les conseils communaux des 4 communes ont adhéré en 2011.

De manière à pouvoir illustrer le niveau de sécurité et les mesures principales prises pour la population de l'Est lausannois, nous résumerons ces indications sous une forme nouvelle.

Première année d'existence opérationnelle de l'Association Sécurité Est Lausannois

L'année 2012 a vu la première année d'existence de l'Association de Sécurité Est Lausannois et première année d'activité du corps de police « Police Est Lausannois », dont le personnel a été assermenté le 26.01.2012 à Paudex.

Organes de l'association

Doté d'un Conseil intercommunal de 19 membres, présidé par M. Jean-Philippe Chaubert de Paudex, notre commune y est représentée pour la législature par Mme et MM. les Conseillers communaux Marie-Alix Souyris, Didier Bérard et Jean-Marc Mayor. Ces délégués du Conseil communal sont accompagnés par M. Jean-Charles Bartolacelli, représentant municipal, par ailleurs membre de la CCAR.

Le Comité de direction (CODIR) de 5 membres est présidé par M. Gil Reichen, Syndic de Pully. Ses membres y représentent leurs municipalités respectives, le soussigné siégeant pour Belmont.

Le Conseil intercommunal de l'Association a siégé en mars et novembre 2012, pour fixer le plafond des emprunts pour la législature, décider de ses indemnités et de celles du CODIR.

Il a préparé puis, adopté son règlement et accepté le budget 2013 qui lui a été soumis par le Comité directeur.

Quant au Comité de direction, il a siégé à 11 reprises en 2012. Il a traité les affaires courantes, comme le fait une municipalité et a préparé un Règlement Général de Police (RGP) qui sera soumis en 2013 au Conseil intercommunal.

Les municipalités ont été indirectement associées, via leurs représentants, aux options prises par le CODIR, dans sa recherche d'efficacité en matière de sécurité au profit de la population et du territoire couvert par l'association.

Corps de police de l'association

Activité / Interventions du Corps de police de l'Association pour Belmont

Le bilan du service de police de l'Association n'a pas encore été publié. Il relatera son activité globale au profit des quatre communes partenaires de l'association. A noter que la Police de l'Est lausannois s'est vu confier de nouvelles missions en 2012.

Ceci explique pourquoi tenter « une comparaison entre l'exercice 2012 et le dernier rapport illustrant l'activité 2011 de l'Intercommunale » n'aurait pas de sens.

Pour illustrer tout de même l'activité de la Police de l'Est Lausannois sur notre commune, nous avons obtenu les informations ci-dessous :

- Interventions à caractère social, demandes d'assistance : 159
- Troubles et nuisances : 18
- Accidents de circulation : 18
- Interventions à caractère judiciaire : 46
- Amendes d'ordre délivrées : 376
- Contrôles radar :
 - Zone 30 km/h, 1644 véhicules contrôlés; véhicules en infraction : 312 (18,98%)
 - Zone 50 km/h, 4161 véhicules contrôlés; véhicules en infraction : 445 (10,69%)

Il va sans dire que de nombreuses patrouilles préventives ont sillonné le territoire communal et qu'une attention particulière a été apportée par les agents aux abords des écoles.

POLICE ADMINISTRATIVE

Documents d'identité

En 2012, 166 cartes d'identité ont été délivrées (143 en 2011, 159 en 2010 et 286 en 2009).

Si les démarches pour l'obtention des cartes d'identité peuvent encore être faites auprès des communes, la « Berne fédérale » prévoit d'imposer une centralisation. L'Association des communes suisses tente toujours d'infléchir cette démarche.

Quant aux démarches pour l'obtention du passeport, elles ne sont plus possibles dans la commune de résidence (depuis mars 2010). Les demandeurs s'inscrivent sur www.biometrie.vd.ch et se présentent sur convocation au Centre de biométrie, voie du Chariot 3 à Lausanne-Flon; son prix est de Fr. 140.00.

Commandements de payer (CP)

Cette année, 422 commandements de payer ont été notifiés par le personnel de l'Association Sécurité Est Lausannois (494 en 2011, respectivement 579 en 2010).

Commission de police de l'association

Suite à son adhésion à l'Association de communes « Sécurité Est Lausannois », la Municipalité a décidé de déléguer ses compétences en matière de sentences municipales à la Commission de Police de cette association. Si cette décision est générale et exhaustive, la Municipalité conservera le droit de statuer en tant qu'autorité collégiale dans des cas précis. Dans de tels cas, elle devra cependant se déterminer avant qu'une décision ne soit rendue par la Commission délégataire.

Dénonciations en Commission de police (pour Belmont uniquement)

La Commission de police a reçu et traité 174 dénonciations principalement de propriétaires privés dénonçant le stationnement illicite sur fonds privés (127) ou pour le non-respect du délai de paiement des amendes d'ordre, après rappel (41), ainsi que 6 infractions diverses au Règlement de police.

D'autre part, le personnel du Corps de police a établi 26 rapports de dénonciation en Préfecture, un au Ministère Public et un au Tribunal des mineurs.

Cimetière et inhumations

Durant l'année 2012, nous avons compté 14 décès dans la commune, soit cinq de plus qu'en 2011.

Au chapitre des rites funéraires, on relève que 5 défunts ont trouvé sépulture au cimetière de Belmont-sur-Lausanne, 4 défunts reposent dans d'autres lieux funéraires et 5 urnes cinéraires ont été remises à la famille. Il est à relever qu'une inhumation concernait une défunte domiciliée en dehors de Belmont-sur-Lausanne de son vivant, mais ayant vécu plus de 30 ans dans la commune.

Jardin du souvenir

Débutés fin 2011, les travaux de construction du Jardin du souvenir se sont achevés en juin 2012. La mise en fonction de cet ouvrage complète ainsi l'offre en rites funéraires de notre cimetière.



Signalisation

Les boucles à induction placées dans le revêtement routier au carrefour Monts-de-Lavaux / Arnier ont dû être remplacées. Ces éléments sont indispensables pour la détection des véhicules aux abords immédiats de la signalisation lumineuse. Les conditions météorologiques et la densité du trafic les avaient sérieusement mises à mal.

Suite à un accident survenu dans ce même carrefour, un mât de signalisation a dû être remis en état. Ces dégâts ont été facturés à la personne fautive.

Le Service des routes a accepté la modification du régime de stationnement au parc du Signal de Belmont. Cet emplacement est destiné aux promeneurs qui se rendent dans la forêt toute proche, voire aux visiteurs des habitations alentours. La limitation de la durée de stationnement offre ainsi une meilleure possibilité de parage, en évitant les voitures « ventouses ».

La Municipalité a classé une pétition demandant davantage de sécurité à la rue des Corbaz, après avoir vérifié, par des comptages routiers notamment, que la vitesse des véhicules était conforme à la législation.

Au chemin du Crau-au-Fer, des parents ont manifesté leur inquiétude face à la vitesse de certains véhicules, précisément aux heures où les enfants attendent le bus scolaire.

Là aussi, des comptages ont été effectués. Ils ont démontré que la vitesse n'était pas conforme à la législation. Dès lors, une vasque à fleurs a été posée au droit du débouché du chemin du Pertuis, afin de diminuer la largeur de la chaussée. Cette mesure sera complétée par la pose d'un ralentisseur mobile, une fois la période hivernale terminée.

De nouveaux comptages permettront de vérifier l'efficacité du dispositif mis en place.

Prévention de la criminalité

Parallèlement aux interventions ou aux actions préventives des agents de la Police intercommunale, la Police cantonale anime le concept « Surveillance Mutuelle des Habitations ». En 20 ans d'existence, il a évolué pour devenir le partenariat « Police-Population ». Depuis 1993, la Commune de Belmont a adhéré à ce réseau. Pour fêter ce 20^{ème} anniversaire, la Municipalité a invité la population à une séance d'information le 22 novembre 2012 à la Grande Salle.

Devant une assistance intéressée et attentive, deux spécialistes de la Division prévention de la criminalité de la Police cantonale et le Commandant de notre police intercommunale ont rappelé les fondamentaux du concept, soit la solidarité, le partenariat, la responsabilité et le civisme, avant de répondre aux nombreuses questions de l'assistance.

Circulation

La Municipalité a adressé 7 avertissements pour infraction à des interdictions de circuler, 2 pour infraction au stationnement et 1 pour comportement inadapté. Il est important de préciser qu'on ne relève aucun cas de récidive.

Stationnement

La Municipalité a délivré 5 autorisations d'utilisation du domaine public, qui ont généré un montant de Fr. 700.00, représentant les heures et les déplacements consacrés pour la pose et la dépose de la signalisation.

Police sanitaire – Police des chiens

Le responsable de la police administrative n'a pas été sollicité à ce propos en 2012.

Divers

12 plaintes ont été déposées pour dégâts à la propriété, dont 5 concernant des graffitis.

Au niveau des mesures préventives :

- **14 courriers et 2 rappels** concernant l'élagage des haies ont été envoyés aux propriétaires pour mise en conformité, selon l'art. 75.2c du Règlement de Police, art. 8 al. 1 et 9 al. 2 du Règlement d'application de la loi du 10 décembre 1991 sur les routes (RLRou).
- **9 courriers et 2 rappels** concernant le fauchage des parcelles ont été envoyés aux propriétaires pour mise en conformité, selon l'article 124 du Règlement de Police.
- **19 lettres d'avertissement** ont été adressées pour usages non autorisés des places de déchets.

Aucun cas de récidive n'a été signalé.

TAXIS

L'Association de communes de la région lausannoise pour la réglementation du service des taxis, dont Belmont fait partie, avec onze autres collectivités locales des environs de Lausanne, occupe 5 collaborateurs/trices (2,95 ETP).

Cette association gère notamment les autorisations accordées tant aux compagnies qu'aux exploitants particuliers.

Le Conseil intercommunal de l'association s'est réuni à 2 reprises en 2012. La commune y est représentée par MM. Gustave Muheim, Syndic, (suppléant) et Daniel Delaplace, Municipal (titulaire) ainsi que par M. Christian Stutz, Conseiller communal et délégué de la CCAR.

Dans l'attente d'une refonte générale de la réglementation sur le service des taxis, le Conseil intercommunal a modifié plusieurs dispositions du règlement intercommunal, afin d'accélérer le rythme de rotation des détenteurs d'autorisation. De son côté, le Comité de direction a modifié quelques prescriptions dont l'application était source de difficultés.

En quelques chiffres, ce sont 511 conducteurs réguliers ou auxiliaires qui ont effectué près de 1'470'000 courses en 2012, au profit des usagers de l'agglomération lausannoise.

Service de défense contre l'incendie et de secours (SDIS)

Préambule

La loi cantonale sur le Service de défense contre l'incendie et de secours (LSDIS), entrée en vigueur en 2011 a octroyé aux communes un délai au 01.01.2014, pour regrouper leurs services de lutte contre l'incendie et de secours; ceci dans de nouvelles entités régionales à même de garantir une efficacité uniforme sur tout le territoire cantonal.

Collaboration intercommunale – Travaux de fusion

Pour répondre à cette obligation, les Communes de Belmont-sur-Lausanne, Lutry, Paudex et Pully ont entrepris d'unir leurs forces pour utiliser efficacement les ressources à leur disposition et préserver l'aspect « pompier volontaire » de cette activité au service de la collectivité.

Les quatre municipaux du feu ont continué les démarches commencées en automne 2011, au sein d'un comité de pilotage (COPIL) créé pour l'occasion. Celui-ci s'est réuni à une dizaine de reprises en 2012. Il a fixé le cadre politique de la fusion des SDIS de la Paudèze (Pully-Belmont) et de la Porte de Lavaux (Lutry-Paudex), lequel a ensuite été validé par les 4 Municipalités respectives.

Le COPIL a dès lors achevé la rédaction d'une convention intercommunale et d'un futur règlement du feu. Ces documents seront examinés par l'Etablissement cantonal d'assurances (ECA) puis ils seront soumis au Service cantonal des communes et des relations institutionnelles (SeCRI).

En 2013, ils seront présentés sous forme de préavis aux 4 conseils communaux concernés.

Il va sans dire que les membres des commissions du feu, les deux commandants et leurs états-majors ont été consultés durant ces travaux préparatoires. Leur expérience a été fort utile, quand il s'est agi de prévoir les grandes lignes de l'organigramme du SDIS en devenir.



Commission du feu

Dans l'intérêt de cette réforme, la Commission feu de Belmont et celle de Pully ont décidé de continuer à siéger ensemble, sous la dénomination de Conférences des commissions du feu, chaque entité gardant pourtant ses prérogatives municipales. Le Municipal du feu de Belmont en assume la présidence. Le secrétariat est assuré avec efficacité par Mme Joëlle Gertsch.

Notre commission du feu est en outre composée du Commandant Yann Tornare, de MM. Marc-Etienne Favre et Claude-Alain Moret ainsi que du Syndic Gustave Muheim.

La Conférence des commissions du feu a siégé à 7 reprises en 2012. Notons que ses membres ont encore assisté à différents exercices organisés dans le cadre de la formation continue du personnel.

Extraits du rapport annuel 2012 du Cdt Y. Tornare

Etat-Major

L'Etat-Major est formé du commandant, de son remplaçant, du responsable de l'instruction, du responsable technique, de deux responsables du matériel et d'un quartier-maître. Une secrétaire vient compléter l'équipe EM.

Courant mars 2012, le Plt Jean-Claude Klingler, remplaçant du commandant et responsable du site de Pully, a fait part de sa volonté de quitter le SDIS, pour raisons personnelles. Chef de l'instruction, c'est le Plt Sébastien Cornuz qui a repris ses deux fonctions.

Dans son rapport, le Commandant Y. Tornare a vivement remercié le Plt Klingler de son long engagement au service de la lutte contre le feu. Il s'est félicité de la nomination du Plt Cornuz. Quant au poste de chef de l'instruction, c'est le Lt Yves Schlienger, qui a été nommé et qui a rejoint l'EM.

L'Etat-Major a tenu 10 séances pour assurer la marche du service et ce ne sont pas moins de 1270 heures qui ont été nécessaires pour effectuer les diverses tâches fixées par le cahier des charges.

Effectifs

Au 1^{er} janvier 2012, 95 sapeurs-pompiers constituaient l'effectif du SDIS. 21 recrues sont venues compléter les rangs. Par contre, l'année 2012 a vu le départ de 24 collaborateurs ; ceci dû principalement à des changements de domicile ou à un manque de disponibilité pour raisons professionnelles. Dans son rapport, le Commandant Y. Tornare souligne que ces départs ont passablement perturbé l'organisation des services de piquet. En effet, 8 des partants étant porteurs ARI (appareil respiratoire isolant) et 6 ayant une formation de chauffeur.

L'année a été clôturée avec un effectif de 87 miliciens (108 à fin 2011). C'est dire si le résultat de la campagne de recrutement décrite ci-dessous s'est révélé bienvenu.

Recrutement – action cantonale

La Fédération Vaudoise des sapeurs-pompiers a mis en place une action cantonale en 2012.

C'est ainsi que chaque caserne du canton a accueilli le jeudi 1^{er} novembre, les personnes intéressées à découvrir le monde de milice des sapeurs-pompiers.

Dans notre région et grâce à l'appui des services communaux de Pully et de Belmont, plus de 4000 invitations ont été adressées aux 18-35 ans. Il est intéressant de relever que les 43 personnes ayant participé à cette soirée d'information ont souvent déclaré s'être décidées à participer, à la lecture de la lettre d'invitation qui leur était personnellement adressée.



En complément à cette action, une séance interne de recrutement a été mise sur pied pour le personnel de la ville de Pully. Six personnes ont suivi la présentation. Cette démarche a convaincu 3 employés à s'engager pour le service du feu

Suite à ces actions d'information, particulièrement bien coordonnées par les cadres de notre SDIS, ce sont ainsi près de 30 nouvelles recrues qui participeront à une formation de base de 2 jours en 2013.

Activités du Corps

Parmi ses nombreuses activités opérationnelles, joutes sportives ou réunions associatives, notre SDIS a collaboré en août 2012 à une formation particulière. Lors d'un exercice à l'échelle 1/1, il s'est agi pour nos sapeurs de contribuer, avec une unité de sauvetage de l'Armée, à acheminer de l'eau en grande quantité, depuis le lac où elle était puisée, jusqu'aux lieux d'un sinistre supposé, dans les Bois de Pully et de Belmont. Cet exercice a été couronné de succès.

Alarmes et Interventions

Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2012, le SDIS a été alarmé à 157 reprises (163 en 2011). 21 fois (39) sur le territoire de Belmont et des Monts-de-Pully, 130 (117) fois sur Pully, 1 (2) fois sur Paudex et 3 (5) fois sur Lutry.

Nous sommes également intervenus sur demande de la CTA (centrale de traitement des alarmes) 1 fois du côté d'Aran-Villette et 1 fois sur la Commune de Savigny pour des missions techniques.

La nature de ces alarmes est la suivante: 29 (38) feux dont 3 en renfort du SDIS Porte de Lavaux, 46 (38) inondations, 3 (5) interventions éléments naturels, 9 (13) sauvetages de personnes, 6 ascenseurs bloqués, 6 sauvetages d'animaux, 36 (40) alarmes automatiques, 13 (21) interventions diverses, et finalement 9 (6) interventions de défense contre les hydrocarbures.

Ces interventions se sont déroulées 49 (66) fois pendant le service de piquet du week-end, du vendredi 18h00 au lundi 06h00, 74 (65) fois la semaine, en journée de 06h00 à 18h00, dont 6 (13) entre 12 et 13 heures et à 34 (32) reprises en semaine, de nuit de 18h00 à 06h00.

Le tout représente un total de 1326 heures d'intervention, soit 15 heures de moins que l'année dernière.

Service de Permanence

Afin d'assurer la conduite des interventions, l'ECA requiert et subventionne la lutte contre le feu en fonction de la catégorie du site et du nombre des intervenants potentiels.

Un seul officier chef d'intervention couvre ainsi l'entier du territoire. Il répond de toutes les alarmes et se déplace avec le véhicule de fonction « Carlo 9 ».

Cette année, sur proposition du chef de site de Pully, un nouveau modèle de service de piquet pour la nuit et les week-ends a été mis en place. 4 groupes de piquet de 8 à 10 personnes ont été créés. Ils sont d'astreinte toutes les 4 semaines. Les groupes sont constitués de plusieurs chefs d'intervention, de chauffeurs, de porteurs et de sapeurs. Un chef de section a été nommé pour chaque groupe. Il a la responsabilité de garantir, en tout temps, la présence d'un chef d'intervention, d'un chauffeur et de deux servants. Ce mode de fonctionnement permet une meilleure flexibilité, une bonne cohésion de groupe et l'implication des cadres dans de nouvelles responsabilités.

Les services de jour, de nuit et de week-end, jours fériés compris ont représenté un total de 36'984 heures de permanence. (-864)

Nous constatons que cette solution limite au maximum les effets négatifs de la diminution d'effectif de nos pompiers volontaires.

Service de Gardes

Le SDIS a participé à la sécurité des manifestations telles que la course à travers Pully, les concerts de Pully-Québec, la sécurité du 1^{er} Août sur les 2 communes, le Marathon de Lausanne et différentes missions de parcage.

Les exercices de présentation et d'essai des divers engins des sapeurs-pompiers, dans le cadre du passeport-vacances, rencontrent toujours autant de succès.

Exercices et formation

Les exercices se sont déroulés selon le programme général, accepté par les Municipalités. Le thème d'instruction général, décidé par l'ECA pour l'année, était « Engagement tonne-pompe et motopompe et entretien des moyens hydrauliques ».

Sur la base des thèmes préparés par son prédécesseur, le nouveau responsable de l'instruction, en collaboration avec les responsables de détachements, a mis sur pied 5 exercices DAP (détachement d'appui), 8x DPS (détachement premier secours), 15x ARI + 8 soirées à la piste gaz de la Grangette, 5x Chauffeurs, 6x Cadres, 4x Recrues, 1 journée à la maison du feu du CRIE à Villeneuve avec le DAP et les recrues, et 2 journées au CRIE pour le DPS, 4 demi-journées de formation ont réuni nos intervenants du DPS jour.

Le point fort de l'instruction 2012 a été la venue du camion Dräger « Fire Dragon » début novembre sur le site de Pully. Les installations de ce véhicule ont permis aux porteurs d'appareils respiratoires de se perfectionner dans des conditions d'engagement quasi réelles... mais en toute sécurité !



La collaboration intercommunale avec le SDIS Porte de Lavaux s'est faite pour les exercices recrues, le DPS et les cours de cadres.

Au total, 3999 heures d'exercices ont été suivies. Ces divers exercices ont été effectués sur le territoire des quatre communes et chez quelques particuliers, remerciés pour avoir généreusement mis leurs locaux à disposition.

Cours Cantonaux ECAFORM

21 recrues ont participé aux 2 jours de formation de base dispensés par l'ECA. 25 pompiers ont suivi des cours de formation spécifique totalisant 120 jours de formation.

Dossiers Techniques

L'officier technique a mis à jour les plans de cheminements et les plans d'interventions. Par ailleurs, 27 dossiers de mise à l'enquête, tant pour Belmont que pour Pully, ont été soumis au SDIS pour remarques et observations. Celles-ci portent principalement sur les accès aux bâtiments pour les véhicules de secours, l'accès aux machineries d'ascenseurs et sur le positionnement des points d'eau ou des citernes à gaz.

Matériel et locaux

Les responsables matériel des 2 sites ont dirigé l'entretien du matériel, des véhicules et des locaux, effectué les réparations et remplacé le matériel défectueux. Ils ont équipé les 21 nouvelles recrues et déséquipé les partants. Des travaux d'aménagement ont été réalisés et le matériel ARI a fait l'objet de l'attention du responsable de ces équipements sensibles.

Ce sont ainsi 864 heures qui ont été consacrées à ce travail, pas toujours gratifiant mais si important pour garantir la sécurité des intervenants.



Un groupe de travail ad hoc a préparé le dossier du renouvellement de « Carlo 9 », véhicule d'intervention de l'officier de service. Sur la base de cet excellent travail, la Municipalité de Pully a présenté un préavis au Conseil communal qui l'a accepté. C'est ainsi que ce nouveau véhicule sera opérationnel début 2013.

Notre commune a participé à ce financement, conformément à la convention qui nous lie à la Commune de Pully.

Conclusions du Commandant

Dans son rapport, pour cette deuxième année d'activité du SDIS de la Paudèze, le Commandant tient à remercier son état-major, les cadres et tous les pompiers qui se sont investis dans leurs missions.

La formation et la motivation de chacun restent son souci principal. Bien que correct, l'effectif ne va pas en augmentant et la charge de travail ne va pas en diminuant.

Dans son message, il souligne que la principale motivation de ses sapeurs reste la formation et l'intervention. Il rompt une lance en souhaitant pouvoir alléger au maximum les charges administratives. Ce sont elles qui péjorent et démotivent de plus en plus les cadres, qui préféreraient pouvoir consacrer toutes leurs forces à la formation de la relève.

Il remercie les différents services de l'administration des Communes de Pully et de Belmont, qui savent que le service du Feu fonctionne un peu différemment des autres services communaux et que ceci demande parfois quelques aménagements.

Il associe à ses remerciements les partenaires sécuritaires que sont la Police intercommunale, la PCi, le SDIS Porte de Lavaux et ses collègues du SPSL. Avec tous, notre SDIS entretient d'excellentes relations, tant au niveau des interventions que dans le cadre de manifestations.

Le Commandant termine son rapport en remerciant les Municipalités de Pully et de Belmont ainsi que les membres de la Conférence des commissions du feu qui lui accordent leur confiance et leur soutien dans l'exercice du mandat qu'elles lui ont confié.

Conclusions de la Municipalité

L'année 2012 a été très chargée en événements de toutes sortes. A chaque occasion, le Commandant Yann Tornare, les membres de l'EM, voire l'un ou l'autre des membres du corps ont trouvé une solution aux problèmes qui se succédaient.

La Municipalité remercie le Commandant, les cadres et le personnel du SDIS pour cet engagement au quotidien.

On pourrait illustrer l'état d'esprit dans lequel travaillent nos soldats du feu par cet échange, rapporté récemment par un quotidien vaudois.

Evoquant le rescapé d'un feu d'appartement, un journaliste affirmait que les pompiers avaient sans doute sauvé une vie. « On a fait notre travail » a modestement corrigé le chef d'intervention...

Protection civile

Extraits du rapport annuel 2012 du Cdt J.-F. Delessert

Introduction

Au cours de sa 15e année d'activité, l'Organisation Régionale de Protection Civile (ci-après ORPC) de Lausanne-Est (Pully – Paudex – Belmont-sur-Lausanne) a suivi les planifications obligatoires découlant des lois fédérales et cantonales selon les vœux, les intentions et priorités du Comité Directeur. Les objectifs de formation et d'aide à la collectivité ont été entièrement remplis.

Le Comité Directeur (CODIR) présidé par M. Martial Lambert, Municipal à Pully et composé de MM. Daniel Delaplace, Municipal à Belmont-sur-Lausanne et Gérald Fontannaz, Municipal à Paudex, s'est notamment réuni pour vérifier les comptes 2011 et fixer les priorités du budget 2013.

La Commission régionale, composée de 6 membres (2 délégués de chaque commune) est présidée par Mme Claudine Gygi, Conseillère communale et membre de la CCAR. Notre deuxième représentant est M. Bernard Burri, Coordinateur administratif communal. Cette commission s'est réunie à différentes reprises, avec le CODIR, pour la présentation du budget, des comptes et s'informer des projets du Service de la sécurité civile et militaire (SSCM).

L'ORPC en intervention – Actualités 2012

Les engagements peuvent découler de situations d'urgence, se faire d'une manière planifiée au profit de nos partenaires sécuritaires pour des missions touchant la sécurité de la population, ou de manifestations comme la Course à travers Pully, le Festival for Noise ou le Marathon.

L'appel en situation d'urgence relève toujours du défi, la difficulté consistant à mobiliser un contingent suffisant de miliciens PCi.

Parmi les divers engagements de la PCi de la région Lausanne-Est, mentionnons la création d'un chemin piétonnier sur notre commune, au lieu-dit « Les Gottes »; ceci par l'intervention d'une section appui-sécurité.

La section de protection des biens culturels a continué son travail, au profit des archives de la Commune de Pully en 2012. Rappelons que lors de l'exercice précédent, c'est notre commune qui avait bénéficié de l'établissement d'un inventaire de ses biens culturels et de leur localisation.

Dans un autre volet de ses missions, l'ORPC a engagé sa section sanitaire mobile à deux reprises, en juin et en novembre, pour une collecte de sang dans l'est-lausannois, en collaboration avec le service de transfusion d'Épalinges.



Organisation

Un commandant, un remplaçant du commandant et un collaborateur logistique exécutent l'ensemble des tâches de la protection civile des 3 communes.

Technique

15 nouveaux abris privés ont été contrôlés avec la Commission de salubrité des 3 communes. 20 nouveaux dossiers ont été mis à l'enquête, dont 16 dispenses et 4 demandes d'approbation d'abri.

L'entrée en vigueur de la loi fédérale sur la protection de la population et sur la protection civile (LPPCi) révisée ainsi que de son ordonnance d'application (OPCi) annonce les dispositions concernant notamment la facturation des contributions de remplacements pour tous les permis de construire délivrés dès le 1^{er} janvier 2012 sera effectuée directement par le Service de la sécurité civile et militaire (SSCM).

2012 fut une année chargée pour la gestion du matériel PCi, l'inventaire de celui-ci nécessitant des remplacements ou l'évacuation de lots devenus obsolètes. A Belmont-sur-Lausanne, une sirène et un boîtier de nouvelle génération ont été posés pour remplacer un ancien système.

La construction de la Damataire est toujours utilisée par l'Etablissement vaudois d'accueil des migrants (EVAM).

Planification

Les Municipalités confient à l'ORPC de Lausanne-Est la planification du plan canicule et l'organisation d'une cellule de coordination en période de crise, ainsi que la gestion de la mise en place du dispositif. La gestion de l'exploitation du courrier et celle du recensement prospectif s'effectuent auprès des secrétariats municipaux respectifs.

L'année 2012, cette préparation s'est déroulée sereinement même si la période de coordination des travaux de planification et de diffusion des informations ou feedback auprès des administrations ou services concernés a nécessité passablement de travail.

Tous les seniors bénévoles, assurant un partenariat avec la milice pour les visites lors du déclenchement de l'opération, ont suivi une séance d'information et ont été remerciés personnellement pour leur engagement et leur disponibilité.

Un engagement préventif a été planifié d'août à novembre 2012. Il était sollicité par la Division opérations du SSCM pour préparer d'éventuelles interventions en cas d'événements sur les nombreux chantiers ouverts sur l'autoroute A9 entre Vennes et Villeneuve.

Nouvelles des effectifs

L'effectif composé des Formations d'Intervention Régionale (FIR) et d'Appui Régional (FAR) représente le personnel actif, soit 240 personnes. A sa tête, 11 officiers se partagent les domaines suivants :

- Aide à la conduite avec les sections de la Télématic, Suivi de situation et Protection Nucléaire Biologique et Chimique
- Protection & Assistance, incluant la section Sanitaire
- Appui-Sécurité
- Protection des Biens Culturels
- Logistique avec les groupes de Ravitaillement, Transport, Matériel et Constructions.

Ils reçoivent chaque année les objectifs du commandant et sont amenés à gérer, dès le concept, la réalisation de l'instruction auprès des miliciens, permettant l'acquisition des réflexes appropriés

Association - Institutions

Les Présidents des Comités Directeurs des 19 régions vaudoises se réunissent plusieurs fois par année en séance consultative ou plénière. M. M. Lambert préside cette assemblée dont les objectifs initiaux sont la réforme vaudoise avec la régionalisation qui est en cours (de 21 à 19), les conditions cadres, la structure et les consultations de la nouvelle loi. A la nouvelle législature du Conseil d'Etat, le système du financement prélevé du Fonds cantonal financé par les communes est étudié et l'assemblée a accepté le montant fixé à Frs. 6.50/habitant, le tout assorti de certaines conditions. Cette décision permettra à la protection civile vaudoise, dans son ensemble, de poursuivre son évolution et sa nécessaire modernisation.

L'Association Cantonale Vaudoise de la Sécurité et de la Protection Civile se compose de plusieurs commissions réunissant les professionnels (Comité, Commandants, Chefs d'office, Coordinateur logistique). Ses buts sont de promouvoir la protection civile, de préparer l'avenir dans l'appréhension d'une vision globale des dangers, d'apporter son concours dans la mesure de ses moyens aux Autorités fédérales, cantonale, régionales, communales et aux partenaires, de maintenir entre ses membres un esprit de solidarité et de camaraderie, et de défendre leurs intérêts.

Conclusion de l'ORPC

Sécurité, obligation de servir, évaluation des besoins essentiels, coordination, chaîne de sécurité, partenariat, engagement, solidarité, modernité, sont les mots courants utilisés par les officiers et professionnels pour communiquer leur meilleure motivation et faire face aux divers engagements. Avec le chemin parcouru, le faisceau des forces convergentes conduit à une modernisation d'une réorganisation qui permet de dégager quelques lignes générales. Le fait de rassembler les ressources et les moyens permettra de mieux faire face aux divers événements importants, de courte comme de longue durée. En œuvrant ensemble, l'aide sera opérante. La prochaine réorganisation participe à cette solution, sans rien enlever à la responsabilité locale.

La Direction de l'ORPC se réjouit de poursuivre les diverses collaborations avec les partenaires de la protection de la population et d'autres institutions.

Conclusion de la Municipalité

La Municipalité remercie la direction, le personnel et les astreints de l'ORPC, pour leur travail en faveur de notre protection civile régionale et de la population de l'Est lausannois.

CONCLUSION DU MUNICIPAL

Ayant confirmation, après un exercice annuel complet, de la complexité et de la diversité des tâches à aborder, je mesure pleinement les effets de l'appui, tant de mes collègues de la Municipalité, que de ceux des communes dont Belmont est partenaire.

J'associe à mes remerciements les membres du Conseil, communal ou intercommunal, ainsi que le personnel communal avec qui il fait bon collaborer au quotidien.

Fort de l'aval des « politiques », l'addition des talents de l'Administration communale et des employés des entreprises mandatées a permis aux projets de mon dicastère d'avancer, voire d'être finalisés lors d'une année dense mais passionnante.

Merci!
Merci!
Merci!
Merci!



Daniel DELAPLACE, Municipal

ÉCOLES – OEUVRES SOCIALES – AFFAIRES CULTURELLES

Mme Chantal DUPERTUIS, Municipale



ÉCOLES

PETIT LEXIQUE

ACM	Activité créatrice manuelle
ACT	Activité créatrice textiles
CIN	Cycle initial (enfantine)
CYP	Cycle primaire (1 à 4 P)
DEP	Développement (classe de)
DFJC	Département de la Formation, de la Jeunesse et de la Culture
DGEO	Direction générale de l'enseignement obligatoire
PPLS	Psychologie, Psychomotricité et Logopédie Scolaire

SESAF	Service Enseignement Spécialisé et de l'Appui à la Formation
UAPE	Unité d'accueil pour écoliers
VSB	Voie secondaire de baccalauréat
VSG	Voie secondaire générale
VSO	Voie secondaire à options
ODES	Office des écoles en santé
COES	Classes officielles d'enseignement spécialisé
PPBL	Pully-Paudex-Belmont-Lutry (réseau)

PRÉAMBULE

Dès la rentrée d'août 2004, l'administration de la scolarité obligatoire (établissements primaires et secondaires), les offices régionaux d'orientation scolaire et professionnelle, ainsi que les spécialistes des domaines de la psychologie scolaire, dépendent directement du canton.

La population vaudoise a accepté, le dimanche 4 septembre 2011 à 52%, la loi sur l'enseignement obligatoire (LEO).

Le concordat HarmoS est entré en vigueur le 1er août 2009. Depuis cette date, l'accord est valable pour tous les cantons qui l'ont ratifié. Les cantons signataires ont six ans, c'est-à-dire au plus tard jusqu'au début de l'année scolaire 2015/2016, pour mettre en œuvre les éléments du concordat qui leur font encore défaut.

D'autre part, sur proposition des autorités communales concernées, le Conseil d'Etat a décidé de modifier, conformément à l'article 47 de la loi scolaire du 12 juin 1984, les aires de recrutement des établissements scolaires sis sur les communes de Belmont, Lutry, Paudex et Pully en arrêtant une nouvelle organisation. Ainsi, il est constitué trois établissements scolaires : un établissement primaire de Pully-Paudex-Belmont pour les élèves des degrés 1 à 8, et un établissement secondaire 9 à 11. Quant à la commune de Lutry elle aura un seul établissement primaire et secondaire. Cette réorganisation sera mise en œuvre progressivement dès la rentrée d'août 2013.

La convention scolaire de 1986 signée avec Pully sera réactualisée afin de répondre à cette réorganisation.

ÉCOLES PRIMAIRES

Etablissement primaire de Pully-Paudex-Belmont

L'année scolaire 2012-2013 a débuté le vendredi 24 août, pour les 98 enseignant-es de l'Etablissement scolaire de Pully-Paudex-Belmont, par la traditionnelle conférence des maîtres. La Grande Salle de Belmont a accueilli ces enseignant-es et la Commune de Belmont a offert l'apéritif de bienvenue.

Pour les élèves, les cours ont repris le lundi 27 août dans les différents collèges de l'Etablissement.

La direction de l'établissement primaire de Pully-Paudex-Belmont est assurée depuis le 1^{er} avril 2012 par M. Philippe Jacot, en collaboration avec trois doyennes : ils forment le Conseil de Direction.

Enseignantes déchargées d'une partie de leur enseignement, les doyennes sont responsables de diverses tâches administratives et pédagogiques. Elles sont également le relais immédiat avec le « terrain », fonction essentielle, vu l'importance de l'établissement.

Dans chacun des collèges de l'établissement, il y a un responsable de bâtiment. Il ou elle fait le lien avec la Direction sur des objets non pédagogiques : mobilier, courrier, organisations administratives etc...

La Commune de Belmont assure le financement et l'organisation pour :

- la mise à disposition des locaux scolaires et l'entretien des immeubles;
- la mise à disposition pour les locaux des PPLS;
- le mobilier scolaire;
- les devoirs surveillés;
- les transports scolaires (internes et externes);
- l'assurance des élèves;
- certaines activités de prévention qui sont organisées par l'établissement.

Activités particulières

La prévention

Visite médicale, contrôle dentaire par la Ville de Lausanne, éducation sexuelle par Profa, prévention routière, réflexions sur l'alimentation et sur la santé. Mise en place de l'équipe santé selon les directives cantonales. Le financement des interventions du médecin scolaire ou de diverses actions de prévention est à la charge des communes.

Courant 2012, les spécialistes de la Prévention routière ont visité 35 classes (enfantines, primaires 1-2) de l'arrondissement scolaire de Pully-Paudex-Belmont pour enseigner aux jeunes les règles de comportement à adopter aux abords de la chaussée (notamment aux passages pour piétons). Dans le cadre de la nouvelle organisation policière, les polices communales devront visiter à l'avenir toutes les classes des années obligatoires (enfantines, primaires et secondaires) pour leur inculquer la prévention en général (circulation, incivilités, délits, etc..).

Le sport

De nombreux sports facultatifs sont organisés en collaboration avec l'établissement secondaire. Ils concernent les élèves du CYP2 de l'établissement ou des élèves de l'établissement secondaire. Les salaires des moniteurs sont payés par les communes mais remboursés à raison de 80-90% par le canton.

Les camps – les sorties – les excursions – les manifestations

Divers types de camps sont organisés dans l'Etablissement de Pully-Paudex-Belmont :

- le camp des Mosses réservé depuis de nombreuses années aux élèves de Pully;
- le camp de ski de Paudex, réservé aux élèves fréquentant le collège de Paudex, soit des élèves de Paudex et/ou de Pully;
- les camps ad hoc organisés par des enseignant-es;
- la Commune de Belmont met chaque année au budget une somme, en principe, pour 3 camps annuels pour les élèves fréquentant le Collège de Belmont.



Ces camps sont financés par les communes, les parents payant une participation financière. Les activités de ces camps sont en lien avec le plan d'études et sont validées par la direction de l'établissement.

Toutes les classes de l'établissement bénéficient de subsides pour une course d'école. La Commune de Belmont subventionne différentes activités en offrant les transports : Piste Vita, patinoire, visites de musées ou d'expositions.

A l'instar de certains collèges de l'établissement, les élèves de Belmont ont animé des fêtes de Noël pour les parents et pour les Aînés.

Dans le cadre des travaux d'extension, le 29 octobre, tous les élèves du collège de Belmont ont pu visiter le chantier en compagnie de leur enseignant. Ils ont été accueillis par les architectes, le conducteur des travaux et les ouvriers. Suite à cette visite, les élèves ont constitués différents dossiers qui ont été remis à la Municipalité

Le 2 juillet 2012, la fin de l'année scolaire a été clôturée par un repas, aux Bas-Monts, offert et organisé par la commune à tous les enseignants, ainsi qu'aux Directeurs des Etablissements primaire et secondaire.

Personnel – Effectifs des élèves

Personnel enseignant au Collège de Belmont

Cycle initial = CIN		Cycle primaire = CYP1 et CYP 2	
CIN/14-BT	Mme Carretero Burgi	CYP1/1-07-BT	Mme Perret
CIN/15-BT	Mmes Regamey et Rosset	CYP1/1-08-BT	Mmes Carro et Oberson
CIN/16-BT	Mmes Torti et Morf	CYP1/2-07-BT	Mmes Hernandez et Oberson
CIN/17-BT	Mmes Santi et Oberson	CYP1/2-08-BT	Mmes Nikolic et Hofer
		CYP2/1-07-BT	Mmes Nestor Marques et Stamm
		CYP2/1-08-BT	Mmes Moret et Jeannin
		CYP2/2-07-BT	M. Magnin et Mme Marlétaz
		CYP2/2-09-BT	Mmes Vaney et Pfeiffer Ryter

Effectifs des élèves

L'Etablissement primaire de Pully-Paudex-Belmont accueille 985 élèves (53 classes dont 2 classes SESAF – DEP et COES) qui sont réparties comme suit :

Classes		
2011	2012	
16	17	classes enfantines
1		classe semi-enfantine
6	8	classes de CYP1/1
3	1	classes de CYP1/12 – multi-âges
7	8	classes de CYP1/2
9	9	classes de CYP2/1
10	8	classes de CYP2/2
1	1	classe développement
1	1	classe COES
54	53	TOTAUX

Répartition géographique des classes

Pour 2012-2013, la répartition est la suivante :

Lieu	Nbre classes
Pully	37
• Annexe Ouest	12
• Alpes	2
• Chamblandes	6
• Mallieu (y.c. classe COES)	5
• Chantemerle	8
• Fontanettaz	4
Belmont	12
Paudex	4
Total	53

Récapitulatif des effectifs de l'établissement primaire

	Classes	Elèves
Pully seul	37	686
Paudex	4	74
Belmont	12	225
Total	53	985

PPLS et Service de santé

Psychologie, Psychomotricité et Logopédie Scolaire (PPLS)

Depuis mai 2005, les professionnels PPLS sont intégrés dans le DFJC de l'administration vaudoise (Office de psychologie scolaire).

Le Service PPLS LAVAUX constitue l'une des 10 régions cantonales et est réparti comme suit :

- Puidoux-Chexbres
- Pully-Paudex-Belmont (primaire)
- Pully secondaire
- Lutry
- Cully et environs
- Savigny-Forel
- Oron-Palézieux.

Afin de fournir les meilleures prestations possibles, les PPLS Lavaux cherchent des locaux adaptés dans la plupart des bâtiments scolaires ou à proximité. Durant les travaux d'extension du collège, les quelques problèmes qui sont survenus ont vite été résolus et le personnel a pu rapidement réintégrer le local mis à sa disposition, ceci grâce à la proche collaboration entre les autorités communales et les directions scolaires. Dans un futur proche, la réorganisation du bâtiment devra définir un nouveau local pour les PPLS. Le coût annuel, à charge de Belmont, pour ce service est de Fr. 897.- pour 2012.

Service de santé

Le service de santé propose une rencontre avec l'infirmière scolaire à chaque parent, avec leur enfant, en deuxième enfantine. Depuis 2011, l'infirmière scolaire est employée de l'AVASAD, (Association Vaudoise d'Aide et de Soin à Domicile). De ce fait, son champ d'activité a augmenté et afin de permettre celui-ci, nous avons aménagé l'infirmierie de la salle de gymnastique en infirmerie scolaire. Nous pourrions ainsi répondre aux besoins lors du retour des 5^{ème} et 6^{ème} dès 2014.

La doctoresse Fridelance Meloro qui exerce son activité de pédiatre à Puidoux est toujours en fonction comme médecin scolaire. En 2012, le décompte de ses heures se monte à 29,5 heures pour diverses prestations.

Devoirs surveillés

Au vu de la demande, les devoirs surveillés ont été maintenus pour l'année 2012-2013. Ils ont lieu le lundi, mardi et jeudi de 15h15 à 17h (2 périodes par jour) et sont facturés Fr. 3.00 par jour. Les enfants inscrits à l'UAPE ont l'obligation d'y aller pour faire leurs leçons durant la 2^{ème} période. De cette façon, les éducatrices sont déchargées de ce travail, qui ne fait pas partie de leurs attributions, et sont pleinement disponibles pour les autres enfants. Il est à relever que ce service est gratuit pour les enfants inscrits à l'UAPE. A la rentrée scolaire 2012-2013 seuls 19 enfants y sont inscrits (36 l'année scolaire précédente). Est-ce à dire qu'il y a moins de devoirs ou alors que les parents prennent plus en charge ces devoirs ?

Réfectoire « Midi-Cancoires »

Lors de la rentrée scolaire 2012-2013, le réfectoire scolaire, sous la responsabilité de la commune et n'exigeant aucune autorisation particulière, fonctionne de la manière suivante : sous la surveillance de plusieurs auxiliaires, les enfants sont accueillis dès la sortie de l'école. Ils bénéficient d'un repas labellisé « Fourchette verte », comme à l'UAPE, ainsi que d'un encadrement ludique, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur. 54 enfants y sont inscrits et ceci pour la modique somme de Fr. 13.00 par jour.

Ce service est proposé aux enfants devant être pris en charge à midi uniquement. Les parents désireux d'un mode d'accueil plus conséquent sont automatiquement dirigés vers l'UAPE. Le mercredi, le réfectoire étant fermé, les enfants prennent leur repas à l'UAPE qui reste ouverte jusqu'à 14 heures.

L'inscription au réfectoire se fait en principe pour l'année, mais des modifications interviennent assez souvent.

Une fin de journée « portes ouvertes » a eu lieu le 12 juin.

Un service « à l'emporter » a été également proposé aux enfants qui se rendent au Culte de l'enfance entre 12h00 et 13h30.

Fréquentation du réfectoire	2012
Lundi	32
Mardi	26
Jeudi	44
Vendredi	31

Transports scolaires

Depuis la rentrée scolaire 2006, CarPostal est notre prestataire pour les transports scolaires. Le véhicule, certes assez volumineux, permet le transport d'au moins deux classes lors des sorties organisées par les enseignants de Belmont.

Cependant, pour des sorties concernant tout le collège, principalement à destination de Pully, le transport doit toujours être sous-traité aux TL, soit dans le cadre des horaires normaux, soit par bus « courses spéciales ».

Durant l'année 2012, CarPostal a effectué de nombreux kilomètres sur les routes de la commune et dans les environs. M. Guye, ayant une longue expérience dans les transports scolaires, assure, avec beaucoup de patience, le transport. 37 enfants du primaire et 45 du secondaire utilisent quotidiennement CarPostal.

Les transports internes de ramassage scolaire sont toujours gérés par Mme Dorthe. Un règlement d'utilisation a été rédigé et celui-ci est transmis aux parents lors de l'inscription.

Les élèves, se rendant à Pully pour leur scolarité secondaire reçoivent, à chaque début d'année scolaire, une lettre leur permettant d'obtenir un abonnement « Mobilis », zones 11 et 12. Ils peuvent ainsi se déplacer avec les TL ou les CFF. Lorsque un enfant quitte la commune, les parents ont la possibilité soit de rendre l'abonnement, soit de payer celui-ci au prorata d'utilisation.

Depuis le 9 décembre, la nouvelle ligne 49 reliant Belmont à Pully par le Burenos, offre aux élèves du secondaire, une possibilité supplémentaire de rentrer dès la fin de leurs cours à une cadence plus fréquente qu'avec la ligne 47.

UNITÉ D'ACCUEIL POUR ÉCOLIERS (UAPE)

« Relais Cancoires »

Ouverte en 2003, l'UAPE (Unité d'Accueil Pour Ecoliers), placée sous l'autorité de la Municipalité, prend en charge les enfants scolarisés :

- de 7h00 à 08h30 avec possibilité de prendre le petit-déjeuner;
- de 11h30 à 13h30 pour le repas de midi (fourni par un traiteur au bénéfice du label Fourchette Verte);
- et de 15h15 à 18h00 avec, là aussi, possibilité de prendre le goûter.

A la demande de parents, l'UAPE accueille aussi des enfants du CIN (cycle infantine) le mercredi de 7h00 à 14h00, ainsi que quelques enfants du réfectoire pour le repas de midi du mercredi.

Depuis l'adhésion de Belmont au réseau PPBL (Pully-Paudex-Belmont-Lutry), l'UAPE est soumise à la politique tarifaire dudit réseau, soit en fonction du revenu des parents. La facturation est faite mensuellement par la bourse communale. Seule une absence justifiée par un certificat médical peut être exemptée de facturation.

La fréquentation de l'UAPE augmentant, ceci a eu pour conséquence de devoir ouvrir une annexe en 2010. Cette annexe accueille 38 enfants du cycle primaire. Les 40 enfants du CIN (cycle infantine) sont quant à eux accueillis à l'UAPE, sise en Arnier.

Afin de correspondre aux normes d'accueil dans le réseau, ainsi qu'à la demande des parents, une ouverture de l'UAPE pendant les vacances scolaires a été proposée, soit pendant les relâches de février, les vacances de Pâques, cinq semaines en été et deux semaines en automne. Lors des pré-inscriptions nous enregistrons une forte demande mais lors de la confirmation, vu le peu d'inscriptions reçues, les enfants concernés ont pu être accueillis « Aux Marionnettes » à Lutry, ce qui a permis une économie substantielle de fonctionnement.

Activités 2012

Activités créatrices régulières

Pâte à modeler, peinture, peinture collective, dessin, découpage et collage.

Activités créatrices ponctuelles

Peinture sur vitres avec pochoirs, décors de Noël; travail papier crêpe et carton; découpage de sagex pour bonhomme de neige; décorations en sable coloré; photophores, colliers, bagues en capsule Nespresso et cartes de vœux.

Activités physiques

Utilisation de la salle de gym et du terrain de sport pour jeux mais aussi course, saut et circuit pour l'agilité.

Sorties

Pique-nique sur le terrain de sport; places de jeux et promenades dans le quartier; parc au-dessus de l'autoroute pour l'éveil à la beauté du paysage.

Cuisine

Crêpes; biscuits de Noël; muffins, cakes et tartes; participation à la préparation du goûter en faisant les tartines et en coupant les fruits.

En continu

Ecoute CD histoires, musique relaxante et classique; lecture, jeux d'intérieur et d'extérieur, danse, déguisements, colliers de perles, pompons, poinçonnage, motifs pour vitres, origamis, avions en papier, dessins extérieurs à la craie, bricolages divers.

La journée « portes ouvertes » s'est déroulée le 12 juin.

Fréquentation

	Nombre d'enfants				
	2008	2009	2010	2011	2012
Ages					
moins de 7 ans	23	22	27	37	40
de 7 à 10 ans	11	18	30	33	38

Jours/semaine

1 jour/semaine	9	7	5	5	6
2 jours/semaine	9	11	17	17	17
3 jours/semaine	4	6	14	14	8
4 jours/semaine	8	13	16	27	35
5 jours/semaine	4	3	4	7	12

Taux de fréquentation moyen en %

matin	9	10	14.2	15.6	20.5
midi	17	22	31.4	51.75	57
après-midi	5	3	9.5	8	6
soir	17	20	17	32.75	33.5

Le mercredi midi, les 2 UAPE et le réfectoire accueillent, en un seul lieu, 16 enfants pour le repas et 9 pour la matinée

ÉCOLES SECONDAIRES

L'année scolaire 2012-2013 a débuté le vendredi 24 août 2012, pour les 127 enseignants, par la traditionnelle conférence des maîtres. Pour ce qui a trait aux élèves, les cours ont repris le lundi 27 août à 9h00.

Direction

Le directeur, M. J.-M. Corbaz, a dirigé cet établissement jusqu'au 31 octobre 2012, date à laquelle il a pris sa retraite. M. Sébastien Fague lui a succédé le 1^{er} novembre 2012. Il dirige l'établissement secondaire de Pully en collaboration avec cinq doyen(ne)s, avec lequel(le)s il forme le Conseil de direction. Professeurs déchargés d'une partie de leur enseignement, les doyen(ne)s sont responsables de diverses tâches administratives et pédagogiques. Ils (elles) sont également le relais immédiat avec le « terrain », fonction essentielle, vu l'importance de l'établissement.

Effectifs

L'Etablissement secondaire de Pully a reçu 1209 élèves, dont 212 de Belmont, répartis de la manière suivante :

- cycle de transition 32%
- voie secondaire à options (VSO) 11%
- voie secondaire générale (VSG) 14%
- voie secondaire de baccalauréat (VSB) 43%

Il est à noter que les élèves de la voie secondaire de baccalauréat des Communes de Lutry et de Bourg-en-Lavaux sont compris dans le pourcentage VSB susmentionné.

Les 1209 élèves de l'Etablissement secondaire de Pully sont répartis comme suit :

Degré	Classes	Option	Elèves	
			Total	Belmont
5 ^{ème}	10		201	41
6 ^{ème}	9		181	32
7 ^{ème}	8	VSB	150	28
	3	VSG	61	19
	3	VSO	52	9
8 ^{ème}	8	VSB	175	16
	3	VSG	48	11
	3	VSO	42	9
9 ^{ème}	8	VSB	194	29
	3	VSG	62	10
	2	VSO	33	7
Développ.	1		10	1

Le nombre d'élèves dans les options spécifiques de la voie secondaire de baccalauréat (VSB) en 7^{ème}, 8^{ème} et 9^{ème} années est le suivant :

- option spécifique de latin 70
- option spécifique de mathématiques et physique 244
- option spécifique d'italien 55
- économie et droit 150

Activités particulières

Dans ce chapitre, à chaque fois qu'il est mentionné que le coût est à charge de la commune, il s'agit de la Commune de Pully. Toutefois, Belmont y contribue également mais la participation est comprise dans le coût de l'élève.

La prévention

Visite médicale, contrôle dentaire, éducation sexuelle par Profa, prévention routière, journée mondiale du sida, réflexion sur les dépendances, passage de la brigade des mineurs à propos de la délinquance juvénile.

Le sport

De nombreux sports facultatifs, journées sportives locales, vaudoises et nationales, sont proposés aux élèves. Avec 347 inscrits, le sport scolaire facultatif se porte bien dans nos écoles.

Natation débutant 4-6	15
Natation générale 4-6	35
Natation synchronisée 4-6	20
Basketball mixte 5-6	16
Jeux divers 5-6	42
Unihockey 5-6	20
Natation synchronisée 5-9	17
Vô-Vietnam 5-9	14
Basketball mixte 7-9	15

Relaxation – Yoga 7-9	13
Unihockey 7-9	22
Futsal 8-9	28
Athlétisme	12
Badminton	28
Football féminin	12
Volleyball	24
Yoga	14

Le sport scolaire facultatif rencontre toujours plus de succès auprès des élèves, malgré un certain nombre d'abandons durant l'année. Toutefois, des difficultés sont rencontrées dans le cadre du recrutement des enseignants au vu des salaires proposés. Les salaires des moniteurs du sport facultatif sont payés par la Commune, mais remboursés à raison de 80-90% par le Canton.

Les cours facultatifs

Atelier-chansons (80 participants) - Mme D. Rosset et M. J. Bevilacqua

Ces cours facultatifs sont entièrement financés par l'Etat de Vaud, la Ville de Pully ne prenant à sa charge que quelques frais liés aux représentations publiques de l'Atelier-chanson et à l'achat de matériel.

Quatre concerts ont été donnés au Théâtre de l'Octogone (3 pour les élèves, 1 pour les parents et amis) devant une salle comble de 450 personnes. Les élèves, âgés de 12 à 15 ans interprètent des chansons qu'ils ont choisies. L'Atelier-chanson se produit également chaque année durant les cérémonies des promotions à fin juin-début juillet. Pour ces spectacles, Mme D. Rosset et M. J. Bevilacqua sont épaulés par M. F. Di Donato, enseignant de musique et responsable du « carrefour chansons » des écoles primaires de Pully-Paudex-Belmont. M. Di Donato les aidera également durant l'année scolaire 2013-2014.

Atelier Terre (élèves de 5^{ème} à 9^{ème} - 15 participants) - M. S. Kroug

L'Atelier Terre est une initiation à la céramique décorative et utilitaire. L'élève explore différentes techniques de façonnage de la glaise (qui ne nécessitent pas l'utilisation d'un tour) pour créer des sculptures, installations collectives ou petites pièces utilitaires. Il découvre également les techniques de cuisson et d'émaillage et le travail d'artistes ou d'artisans contemporains et locaux.

La céramique utilise les 4 éléments fondamentaux (eau, air, terre et feu) et ainsi, pour le jeune élève, le travail manuel prend un sens qui va bien au-delà de la simple activité créatrice. L'élève implique tout son être dans le façonnage de pièces, l'élaboration de projets, utilise des techniques ancestrales, manipule des éléments naturels, se recentre, se libère de toute contrainte liée à l'évaluation de ses compétences. L'élève réalise des travaux selon des incitations de l'enseignant, ou développe librement ses projets.

L'enseignant s'est formé avec José Campo, céramiste à Lausanne, ainsi qu'avec Zoé Genêt, céramiste à Vevey et formatrice HEP. Durant l'année scolaire 2012-2013, le cours accueille 10 élèves.

L'Atelier Terre bénéficie du four céramique installé au collège Principal, utilisé également par les écoles primaires de la ville de Pully.

Les semaines hors-cadre

Camp à la montagne, de snowboard et de ski, pour les 5^{ème} à 7^{ème} années et voyage d'étude pour les 9^{ème}. La plupart des classes de 8^{ème} année ont participé à des échanges linguistiques avec la Suisse allemande et l'Allemagne.

Spectacles et culture

Les spectacles présentés à toutes les classes du secondaire sont subventionnés à 100% par la commune jusqu'à concurrence du budget autorisé de Fr. 11'000.00.

- toutes les classes de 8^{ème} ont assisté à la conférence de M. Serge Rötheli, « 49912 km de course à pied – 5 ans - 5 continents »;
- 11 classes (7^{ème} à 9^{ème}) ont participé à une animation proposée par le théâtre de Vidy « L'Avare de Molière dans les écoles »;
- toutes les classes de 6^{ème} ont participé à une animation d'une demi-journée au Petit Théâtre de Lausanne (animation financée à 50% par la commune);
- en outre, dans le cadre de Pully-Québec, tous les élèves du Cycle de transition ont pu assister à une animation musicale de Madame M. Poirier et de M. F. Emond sur l'Acadie;
- une vingtaine de classe ont assisté à des représentations de théâtre et d'opéra;
- les subsides communaux s'élevant généralement à 50% du prix des places, le solde est demandé aux participants.

Divers

- vente de timbres Pro Juventute;
- vente d'oranges pour « Terre des Hommes »;
- vente de « têtes choco » pour la Maison d'enfants de Penthaz;
- journée « Oser les métiers »;
- prévention des dépendances.

Ecole de musique de Pully (EMP)

L'EMP est dirigée par un Comité présidé par M. Jean-Blaise Paschoud. La municipale des écoles de Belmont est membre dudit comité. La direction de l'EMP est assurée par M. Alain Chavaillaz.

Le site Internet de l'école a été ouvert sous le nom : www.empully.ch. Il donne des informations sur l'EMP et permet aux internautes de télécharger des fiches d'inscriptions ou des règlements.

Loi sur les écoles de musique

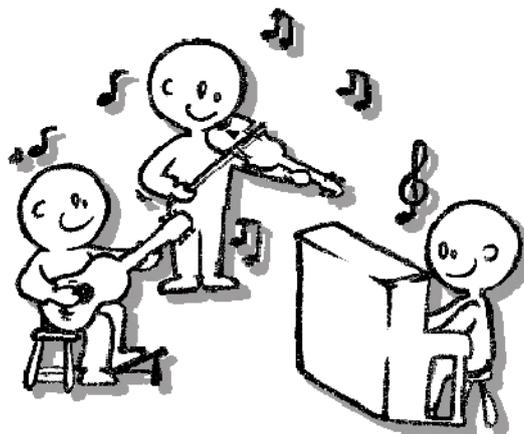
Belmont subventionnait l'EMP à hauteur d'environ 50% du tarif indigène, jusqu'au 31 juillet 2012. Tous les élèves habitant Belmont, qui suivent les cours de l'EMP, sont subventionnés et ceci jusqu'à la fin de leur scolarité obligatoire, 10^{ème} année éventuelle comprise.

En date du 3 mai 2011, le Grand Conseil a voté, à une large majorité, la loi sur les écoles de musique (LEM). Ce projet de loi très attendu, est arrivé dans une phase concrète de réalisation. En effet la constitution de la FEM (Fondation pour l'enseignement de la musique) a eu lieu le 1^{er} janvier 2012. Cette Fondation est constituée de 17 membres, dont 7 nommés par le Conseil d'Etat et 10 délégués par les Autorités communales, soit un par district. Le subventionnement de Fr. 1.88 par habitant soit les 5/12 de Fr. 4.50 prévus pour 2012 a, quant à lui, été facturé aux communes dès le 1^{er} août. La contribution de la commune de Belmont s'est montée à Fr. 6'469.10.

Le montant socle versé par les communes passera progressivement de Fr. 4.50 en 2012 à Fr. 9.50 en 2018.

Les montants ainsi collectés seront versés par la FEM directement aux écoles de musique reconnues.

Il est à noter que l'Ecole de musique de Belmont est également concernée par cette loi.



ŒUVRES SOCIALES

Petit lexique

AAS	Agence d'assurances sociales
ACAS	Agence communale d'assurances sociales
AF	Allocations familiales
AI	Assurance invalidité
AIAS/ PPB	Agence Intercommunale d'assurances sociales, Pully, Paudex, Belmont
AMAT	Assurance perte de gain maternité
AMF	Accueillantes en milieu familial
APG	Assurance perte de gain
ARAS	Association régionale d'action sociale
AVS	Assurance vieillesse et survivants
CSR	Centre Social Régional

DJAS	Direction de la jeunesse et des affaires sociales de la Ville de Pully
FAJE	Fondation pour l'accueil de jour des enfants
LAJE	Loi cantonale vaudoise sur l'accueil de jour des enfants
LAMal	Loi sur l'assurance maladie
OCC	Organe cantonal de contrôle
PC	Prestations complémentaires
PC Familles	Prestations complémentaires cantonales pour familles
RAS	Régionalisation d'action sociale

Office régional de placement

Au niveau communal, l'activité pour les demandeurs d'emploi se résume à l'établissement des attestations de résidence pour qu'ils puissent s'inscrire à l'Office régional de placement de Pully. Ces attestations sont remises gratuitement.

Prévoyance et aide sociale

Mme Dorthe fait partie de la commission sociale et assure le secrétariat en ce qui concerne les aides sociales accordées sur le plan communal.

Un montant de Fr. 1'000.00 est maintenu dans le budget au titre d'aide sociale, permettant d'accorder des aides ponctuelles, particulières ou complémentaires, qui ne pourraient être prises en charge par les régimes sociaux. En 2012, nous avons pris en charge les repas au réfectoire et les devoirs surveillés d'un enfant et ceci sur demande du SPJ. Montant à charge de la commune Fr. 1'162.-.

En 2012 nous n'avons pas eu de demande de soutien pour des camps scolaires. Ces aides sont de compétence municipale, sans recours à la commission sociale.

Prise en charge des frais de transports de loisirs des personnes à mobilité réduite vivant à domicile

Sensibles aux besoins de transports de leurs habitants à mobilité réduite, 13 communes du Grand Lausanne proposent l'accès à des courses loisirs subsidiées. Il s'agit des Communes de Belmont-sur-Lausanne, Bussigny-près-Lausanne, Chavannes-près-Renens, Crissier, Ecublens, Lausanne, Paudex, Prilly, Pully, St-Sulpice, Renens, Romanel-sur-Lausanne et Villars-Ste-Croix.

Actuellement on estime que 8'000 à 10'000 personnes à mobilité réduite vivent à domicile dans le canton. Par personne à mobilité réduite, on entend toute personne qui, en raison d'une dépendance temporaire ou chronique, est dans l'impossibilité de prendre seule les transports publics. Grâce à une collaboration entre les communes, le Service des assurances sociales et de l'hébergement (SASH) et le bureau de coordination Transports «Mobilité réduite» Lausanne (bureau TMRL), les personnes à mobilité réduite disposent de bons communaux pour financer une partie des frais de leurs courses loisirs.

Le bureau de coordination est chargé de planifier et de coordonner les transports individuels en faveur des personnes à mobilité réduite. Les transports proposés 7/7jours peuvent concerner: les courses thérapeutiques (pour se rendre chez le médecin ou à un lieu de traitement médical), les courses à but professionnel ou de formation (ateliers), les courses pour se rendre auprès d'un centre d'accueil de jour (CAT, UAT) et les courses de «loisirs» (courses nécessaires pour les activités liées à la gestion de la vie quotidienne, sociale ou culturelle). Pour bénéficier des prestations de transports, une évaluation préalable de la mobilité réduite et des besoins en transports du client est nécessaire.

Une carte de légitimation personnalisée est alors adressée au client donnant droit à 96 courses par année. Celle-ci est renouvelable chaque année, sur la base d'une réévaluation.

Le bureau de coordination fonctionne comme centrale unique de facturation. Pour ce faire, il applique les accords de collaboration mis en place par le SASH avec les instances concernées, soit les communes du Grand Lausanne qui offrent des bons communaux pour les courses loisirs.

Par analogie aux personnes qui recourent aux transports en commun, une participation initiale par trajet de Fr. 3.- est demandée (en 2012), ainsi que les frais de dépassement du forfait maximum admis. A l'exception de quelques communes périphériques, les forfaits maximum reconnus, pour subsidier une course (trajet aller simple de 10 km), peuvent atteindre respectivement Fr. 35.50 pour une course avec Taxi-Services et Fr. 54.50 pour une course avec la Fondation THV. Pour Belmont, la commune a payé, en 2012, la somme de Fr. 3'330.-.

AGENCE D'ASSURANCES SOCIALES (AAS)

Par convention du 15 décembre 2004, les Communes de Paudex et Belmont ont confié la gestion de leurs ACAS respectives à la Ville de Pully, répondant ainsi à l'adoption du rapport par le Conseil d'Etat qui a fixé une obligation de regroupement pour les communes qui ne couvraient pas un bassin de population de 5'000 habitants.

L'objectif principal du regroupement des ACAS consiste à professionnaliser les tâches de leurs préposés, garantissant une pratique suffisante pour faire face à la complexification des assurances et régimes sociaux.

L'AIAS/PPB a été transférée à la Région «RAS» (régionalisation de l'action sociale), elle est intégrée à l'ARAS (l'Association régionale d'action sociale), et dépend hiérarchiquement de la direction du «CSR» (Centre Social Régional) située à l'Avenue Villardin 2 à Pully, elle est ainsi devenue une Agence d'Assurances Sociales (AAS) et couvre le même territoire.

Les agences ont notamment les tâches suivantes :

- renseigner et orienter la population sur les droits et obligations en matière d'assurances et régimes sociaux;
- appliquer les directives et instructions;
- transmettre aux autorités tous renseignements nécessaires;
- fournir un appui à la population des communes de la région pour remplir les formulaires officiels (réunir les pièces officielles);
- contrôler l'exactitude des renseignements indiqués par les requérants;
- informer le Département de la santé et de l'action sociale et les autorités, des éventuelles lacunes d'informations de la population et sur les éventuels mécontentements causés par l'application des dispositions légales;
- contribuer à l'établissement et au maintien de bonnes relations entre les autorités, les affiliés, les assurés, les ayants droit et la population des communes en général.

D'autre part, l'agence contacte chaque année, par une lettre circulaire personnalisée :

- toutes les dames atteignant 64 ans ainsi que les messieurs atteignant 65 ans l'année suivante (début du droit à la rente AVS);
- tous les jeunes qui atteindront leur 21ème année l'année suivante (début de l'obligation de cotiser à l'AVS).

Revenu d'Insertion (RI) et Aide sociale vaudoise (ASV)

Ce service n'étant plus assuré par la préposée communale et le rapport de gestion du CSR n'étant validé qu'au mois de mai, nous ne sommes pas en mesure de vous donner beaucoup d'informations, si ce n'est que sur la Commune de Belmont, 23 personnes étaient au bénéfice du RI au 31 décembre 2012.

Régionalisation de l'action sociale (RAS)

Le Centre social régional (CSR) de l'ARAS Est lausannois-Oron-Lavaux, est dirigé par M. Alain Perreten. Le Comité de Direction, présidé par Mme Muriel Pretti de Mézières, se compose de 7 membres, syndics ou municipaux, et 2 membres représentant les institutions sociales privées.

Tout le personnel, nécessaire à l'activité du CSR, est engagé par l'ARAS.

Le **Conseil intercommunal**, composé de 15 délégués des communes, est présidé par M. Olivier Bron, Municipal à Ferlens.

La Commune de Belmont fait partie de la commission de gestion de la RAS.

ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE

Accueil en milieu familial

La structure d'accueil familial de jour (ci-après AFJ) est un réseau regroupant les Communes de Pully, Paudex, Belmont et Lutry (ci-après PPBL) et géré par la Ville de Pully. Elle a pour but de proposer aux parents qui travaillent, des places d'accueil pour des enfants âgés de 4 mois à 12 ans, auprès d'Accueillantes en milieu familial (ci-après AMF). L'accueil d'enfants au domicile d'une AMF est soumis à la Loi vaudoise sur l'accueil de jour des enfants (ci-après LAJE), entrée en vigueur le 1er septembre 2006.

L'AMF est au bénéfice d'une autorisation d'accueil qui définit le nombre maximum d'enfants à accueillir simultanément, reçoit un contrat de travail et s'engage à respecter son cahier des charges en offrant un accueil de qualité aux enfants et en collaborant avec la structure AFJ.

Lors de tout placement, une convention d'accueil clarifiant les modalités est signée entre l'AMF et les parents placeurs, en principe en présence de la coordinatrice. Cet échange favorise la compréhension du contexte d'accueil familial, l'expression des attentes de chacun et les besoins de l'enfant.

La structure AFJ est toujours à la recherche d'AMF et surtout pour l'accueil de bébés. Si pour certaines AMF la stabilité des accueils est fixe, pour d'autres elle est irrégulière générant un manque à gagner. Concernant le personnel de la DJAS, il n'y a pas eu de changement majeur. L'exigence de statistiques régulières et le manque de base de données génèrent un travail administratif conséquent et, force est de constater, qu'un logiciel de gestion spécifique devient impératif pour la structure AFJ.

Au 31 décembre 2012, ladite structure compte 27 AMF, dont 2 spécifiquement pour Belmont. Concernant les heures d'accueil du réseau PPBL, nous constatons une augmentation d'environ 36% du total d'heures d'accueil entre 2009 et 2012, avec le même nombre d'AMF, à savoir 27. En 2009 : le total est de 67'432 h et en 2012, il s'élève à : 92'349 h. Cette constatation confirme que les AMF élargissent leur taux d'ouverture d'accueil.

Les enfants accueillis en mode familial à Belmont sont au nombre de 23 au 31 décembre 2012 et tout au long de l'année ce chiffre s'est élevé à 30, ce qui représente un total de 15'310 heures d'accueil. En liste d'attente, il y a 5 familles qui recherchent une solution d'accueil.

218 enfants ont été placés en accueil familial de manière régulière, pendant les vacances ou pour des dépannages et, au 31 décembre 2012, 135 enfants sont accueillis chez des AMF.

LIEUX D'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE À BELMONT

Centre de vie infantine « Les Moussaillons »

Le CVE « Les Moussaillons » a ouvert ses portes le 4 janvier 2010. Nous accueillons une quarantaine d'enfants sur la semaine avec des taux de fréquentation allant de deux demi-journées à cinq jours complets.

Le secteur « nursery » a été, dès l'ouverture, quasiment complet. En 2012, l'occupation par les trotteurs et les grands a suivi le même chemin. La structure est relativement complète sur l'ensemble de la semaine mais, paradoxalement, certaines périodes, notamment les mercredis et vendredis après-midi, restent peu fréquentées ce qui fait baisser le pourcentage hebdomadaire.

Durant l'année 2012, le secteur « nursery » a eu un taux d'occupation de 84.83%, les trotteurs 86.63% et les grands 76.29%. Le « manco » pour atteindre le 100% consiste en des périodes disséminées durant la journée, mais qui ne permettent pas forcément d'accueillir un enfant (sieste, fin de journée, etc...).

Les enfants accueillis aux Moussaillons viennent essentiellement de familles domiciliées à Belmont et quelques-uns du Réseau (Lutry, Paudex, Pully). La structure a accueilli, après approbation de la Municipalité, un enfant hors réseau, ceci étant donné qu'il y avait une place disponible. La facturation de la prise en charge se fait par la Bourse communale sur la base de la grille tarifaire du réseau. Les parents hors réseau paient le tarif maximum, soit Fr. 120.00/jour pour une occupation à 100% et ceci quel que soit leur revenu.

Par conséquent et, en principe, il n'y a que des personnes à haut revenu qui placent leurs enfants dans des structures hors réseau.

Repas des enfants

Les repas des bébés sont préparés sur place. Une fois par semaine, ils sont confectionnés, mis en portions et stockés au congélateur.

Les trotteurs et les grands, quant à eux, se régaler des mets « Fourchette verte » livrés par Jacky Show.

Activités

Depuis 2 ans maintenant, nous avons intégré le projet cantonal « Youp'la bouge » visant à prévenir l'obésité et la sédentarité infantine. Depuis cette année, nous avons le « Label Youp'la bouge ». De ce fait, nous nous engageons :

- à mener une réflexion au sein de la structure autour de l'aménagement de l'espace, ainsi qu'autour du matériel favorisant le mouvement et laissé au quotidien à disposition des enfants.
- à intégrer, au quotidien, 1h30 d'activité physique par jour (qui peut être séquencée en périodes de 10 minutes consécutives au minimum). A noter que les balades y sont incluses.

Les différents thèmes de l'année sont suivis pour organiser les activités et sorties :

- promenades en forêt pour observer les changements sur la nature;
- promenades dans les vignes lors des vendanges et rencontres avec les vendangeurs;
- ramassage de matériaux naturels pour la confection de bricolages;
- sorties au marché.

« Les Guignols »

Le jardin d'enfants « Les Guignols » dirigé par Mme Catherine Kuhn a accueilli 39 enfants en 2012, dont 27 sont domiciliés à Belmont, soit :

	Classe 1 Accueil petite enfance et maternelle	Classe 2	Classes 1 ^{ère} et 2 ^{ème} enfantines	Classes 1 ^{ère} et 2 ^{ème} primaires
enfants de Belmont	12	7	6	2
enfants d'autres communes	6	3	3	0
Total	18	10	9	2

Le jardin d'enfants « Les Guignols » ne touche aucune subvention de la part des pouvoirs publics. Par ailleurs, aucune demande de participation ne nous est parvenue de la part de parents. Les locaux sont mis à disposition par la commune, à un tarif préférentiel.

En 2012 les Guignols ont fêté leur 25ème anniversaire. Une grande manifestation a eu lieu aux Bas-Monts réunissant élèves, parents et amis pour une journée conviviale. Une aide logistique a été apportée par la commune afin que la fête soit belle...

ASSOCIATIONS DIVERSES & NONAGÉNAIRES

Forum social régional

Le Forum social régional, mis sur pied depuis plusieurs années, est dirigé par M. le Pasteur Fausto Berto, dans le cadre du secteur « Présence et solidarité » de la région Paudèze. Il regroupe de très nombreux services et associations actifs sur le plan social, sanitaire et accueil de la petite enfance. Il est supra communal, supra paroissial et réunit des institutions qui sont à disposition des habitants de Pully, Lutry, Paudex et Belmont. Son but est d'être un lieu d'échanges, favorisant les collaborations entre professionnels et bénévoles.

Belmont est représenté dans ce forum par Mme Laurette Favre pour « l'Arc-en-Ciel », Club des Aînés, et par la Municipale en charge du dicastère des œuvres sociales, dans la mesure de ses disponibilités.

Services bénévoles

Les services bénévoles de Pully, Lutry, Belmont et Paudex, sont gérés par Mme Brigitte Pahud. Ce service aide les personnes, handicapées ou malades, à se rendre chez leur médecin, à l'hôpital, en institution, chez le coiffeur ou pour des courses de première nécessité, pour un tarif très réduit. La Commune de Belmont a reconduit, en 2012, un don de Fr. 500.00 qui a été chaleureusement accueilli. Toute personne désireuse de services ou qui voudrait s'engager comme chauffeur bénévole peut s'adresser au N° 021 728 12 13.

Association d'entraide familiale de Pully, Paudex, Belmont

Durant les 9 réunions de l'année, les responsables bénévoles du Comité ont relaté les points forts et fait part des problèmes rencontrés dans le cadre des activités de l'association, à savoir :

- la gestion de nos trois écoles maternelles à Pully et à Paudex;
- les ateliers de théâtre et d'expression corporelle;
- les braderies en avril (Paudex) et en novembre (Pully);
- la mise à jour du fichier des membres;
- le baby-sitting;
- l'aide à remplir votre déclaration d'impôt;
- l'aide aux membres de la Ludothèque de Pully pour la mise sur pied d'une journée jeux des Familles à Belmont.

Le service baby-sitting est à la recherche de jeunes qui, après avoir suivi les cours Croix-Rouge, pourraient se mettre à disposition des parents qui désireraient s'absenter pour **quelques heures** ou pour une soirée durant la semaine ou le week-end en laissant leur(s) enfant(s) à la charge d'une personne de confiance. Les personnes intéressées peuvent prendre contact par courriel à l'adresse babysitting@aef-ppb.ch

Une nouvelle présentation du site internet www.aef-ppb.ch est désormais en ligne. Sans changer de manière fondamentale la structure du site, celle-ci devrait permettre une gestion plus facile et efficace de cet outil de communication. Régulièrement mis à jour, vous avez la possibilité de consulter ce site et ainsi vous renseigner sur toutes les activités organisées par l'association.

Durant l'année écoulée, le Fond d'entraide n'a pas été sollicité. Le Comité se tient à disposition afin d'étudier l'attribution d'une aide ponctuelle à toutes les familles, membres de l'association, qui seraient momentanément dans le besoin, afin de leur permettre de faire face à des soucis financiers ou autres. Ce fond est exclusivement alimenté par les bénéfices réalisés à l'occasion des braderies.

La prochaine assemblée générale verra un changement au sein du comité, puisque le Président, M. Tschabold, a décidé de céder sa place tout en restant à disposition du comité pour s'occuper du service « aide à compléter votre déclaration d'impôt ».

Cartons du cœur Pully, Paudex, Belmont

L'Action humanitaire et les Cartons du cœur Pully-Paudex-Belmont apportent aide et réconfort à des familles de la région. Leur assemblée générale sur l'exercice précédent ayant lieu en juillet, je ne pourrai vous donner que des chiffres de 2011, donc dépassés. Ce qu'il faut simplement retenir c'est qu'à Belmont, les Midis du cœur sont très connus et appréciés. Ces repas sont ouverts à tous et fréquentés par de nombreuses personnes. Ce sont, tous les derniers mardis du mois, dans la buvette de la Grande Salle, des moments très riches sur le plan de la convivialité comme sur celui des repas servis. Il est à relever que la participation financière, libre, des participants laisse régulièrement un léger bénéfice et que Belmont est en tête du classement en ce qui concerne ces bénéfiques.



L'âge des bénévoles se faisant sentir, une aide plus conséquente a été sollicitée par Mme Marie-Christine Charles. La Municipalité a accepté de mettre les services du concierge à disposition, contre rémunération, afin de faire la mise en place et les nettoyages. La Commune de Belmont participe à cette association par des prestations en nature, mise à disposition de locaux, matériel, vin, photocopies.



Nonagénaires

Le 3 avril 2012, une délégation municipale, composée du Syndic et de la Municipale des affaires sociales, s'est rendue au domicile de Mme Gilliard, au Signal, afin de lui offrir le cadeau traditionnel. On ne sait pas si c'est la vie à la « montagne » ou autre chose, mais Mme Gilliard est une alerte et dynamique nonagénaires.

En date du 7 août, je me suis rendue, en compagnie de ma collègue Catherine Schiesser, à l'EMS Pré-Pariset afin de partager un moment de convivialité avec Mme Decroux, résidente dans ce lieu depuis peu et qui regrettait surtout son chat.

Doyens

Mme Liliane Weber (née en 1916) qui nous a reçus en dansant sur son balcon pour l'Aubade du 1^{er} Janvier et M. Walter Schreier (né en 1918) ont les « titres » de Doyenne et Doyen de la Commune de Belmont. Malheureusement, M. Schreier nous a quittés durant le mois de décembre.

AFFAIRES CULTURELLES

SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS LOCALES

Quelques activités qui ont jalonné l'année 2012 :

Janvier

- L'Aubade du 1er janvier a eu lieu, à la Cita, au domicile de Mme Weber, suivie d'une collation offerte aux musiciens à la Grande Salle.

Février

- Séance de coordination avec les Sociétés locales.

Mars

- Les soirées de la Société de musique « L'Avenir ».



Avril



- Chasse aux œufs au refuge des Bas-Monts, organisée par la Société de développement.
- Assemblée générale du Club des Aînés avec la nomination d'une nouvelle Présidente, en la personne de Mme Laurette Favre, fille des membres fondateurs du Club. Quant à Mme Nicolette Jan, elle a reçu le titre de « Présidente d'honneur ».
- Assemblée générale de Kera Douré où là aussi, le comité a changé. En effet, il y a une co-présidence soit Mme Sylviane Duc et M Jean Campiche. Tout comme son épouse, M. Philippe Jan a été nommé « Président d'honneur ». Merci à eux pour l'investissement consenti pendant de nombreuses années.

Mai

- Marché aux fleurs organisé par la Société de développement, la veille de la fête des Mères. Une buvette a été tenue par l'Amicale de la Pompe.

Juin

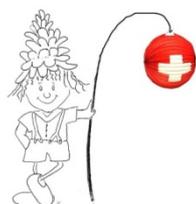
- Le concert de « La Clé des Chants ».
- Le spectacle de « La Grappe » enfants.
- La réception des nouveaux habitants lors de la soirée Pully-Québec.
- Le vide-grenier et marché aux jouets organisés par la Société de développement aux Bas-Monts. De nombreux exposants sous un soleil radieux, par contre les acheteurs se sont faits plutôt rares. La buvette et le stand pizzas tenus par l'Amicale de la Pompe ont été appréciés par tous.
- Concert de quartier de la Société de musique « L'Avenir » sur la place du village.



Juillet

- Vacances pour tous

Août



- La Fête nationale organisée par la commune, en collaboration avec la Société de développement et l'Amicale de la Pompe, qui tenait la buvette, a vu affluer un nombreux public. Malheureusement vers 21 heures « Dame nature » a joué les trouble-fête et ce fut la débandade. Cette année, le feu d'artifice n'a pas pu être tiré sur le site de Chatruffe.
- Remontée de la Paudèze dans le cadre du passeport vacances.

Septembre

- RAS

Octobre

- Réouverture et inauguration de l'Auberge communale.

Novembre

- Les deux soirées « Loto », organisées par la Société de musique « L'Avenir ».
- Mise en veilleuse depuis 4 ans, la Nuit de la raisinée a eu lieu le samedi aux Bas-Monts. Soirée sympathique où quelques personnes ont soutenu la Société de développement, tant par leur présence que par leurs conseils. La participation à la brisolée du dimanche, par un temps à ne pas mettre « un chien accompagné de son maître » dehors, a effectivement confirmé le dicton...
- Les trois soirées de la « Concorde ».
- L'Assemblée de dissolution de la Société des Jeunes.





Décembre

- Les fenêtres de l'Avent ont eu, encore cette année, un très grand succès. La Société de développement a organisé sa fenêtre en accueillant à la Grande Salle le Chœur « Parenthèse » pour un moment musical et convivial.
- L'arrivée du Saint-Nicolas s'est faite par le bus TL de la nouvelle ligne 49 et une collation a réuni le public pour l'inauguration de cette nouvelle desserte sur Belmont.
- Le Noël des Aînés à la Grande Salle, avec un spectacle présenté par les enfants de l'école de Belmont, et la venue toujours très attendue du « Bon Enfant ».

Sans oublier, **tout au long de l'année**, les traditionnelles séances du Ciné-Club et les rencontres des Aînés qui se déroulent régulièrement à la Grande Salle.

CONCLUSION DE LA MUNICIPALE

Et voilà un rapport de gestion de plus. Chaque année, je me dis que je m'y prendrai plus tôt pour le suivant et c'est comme pour les cadeaux de Noël, toujours à la dernière minute...

Un rapport de gestion devrait se lire sinon comme un roman, du moins comme une nouvelle divertissante.

Pour le divertissement, vous aurez peut-être été déçu, car ce ne sont que des informations sur les effectifs scolaires et le nom des enseignants qui changent chaque année.

Des informations sur les structures d'accueil pré et parascolaire de plus en plus prisées et de fait, coûtant de plus en plus à la collectivité.

Les prestations sociales diverses qui ont aussi tendance à prendre l'ascenseur.

Les différentes lois, LAJE, LEM qui, elles aussi, puisent allègrement dans les deniers publics.

Il reste les Sociétés locales qui durant toute l'année continuent à animer la vie villageoise. Cependant afin que cela perdure, je vous encourage vivement à les soutenir par votre participation aux différentes manifestations à défaut de quoi, elles pourraient bien s'essouffler et perdre leur motivation.

Sur ce, promis, je commence mon rapport 2013 demain, allez...plutôt après les vacances d'été !



Chantal DUPERTUIS, Municipale

SERVICES INDUSTRIELS – TRAVAUX PUBLICS – ASSAINISSEMENT ET ENVIRONNEMENT – ESPACES VERTS

M. Philippe MICHELET, Municipal



SERVICES INDUSTRIELS

Préambule

L'année 2012, n'a pas vu, dans mon dicastère, de gros travaux qui marquent la mémoire. Il est vrai que le travail au quotidien n'est pas spectaculaire. Je serai tenté de dire que c'est son aspect discret qui est le signe d'un travail effectué avec efficacité au profit de la communauté villageoise. Qu'il s'agisse d'intervention au petit matin pour dégager chemins et trottoirs de la neige tombée durant la nuit ou de balayage et entretien de talus, ces interventions méritent d'être saluées de manière plus forte encore que les travaux d'aménagement d'un chemin.

SERVICE DE L'ÉLECTRICITÉ

Les activités courantes sont :

- le raccordement de nouvelles constructions;
- la mise en place de raccordement de chantiers;
- la pose de nouveaux compteurs;
- le changement de compteurs pour révision;
- les travaux d'entretien de notre réseau électrique;
- la transformation d'armoires électriques;
- la pose de tubes et le tirage de câbles sur les divers chantiers;
- les interventions sur le réseau en cas de panne.

A ces diverses activités s'ajoutent les appuis ponctuels pour la préparation des manifestations villageoises ainsi que ceux du Service des eaux et du Service de la voirie pour le déneigement.

Vélos électriques

En 2009, dans le cadre d'un appui à la mobilité douce, la Municipalité avait décidé d'apporter une aide financière, d'un montant de Fr. 300.00, lors de l'acquisition d'un vélo électrique par un citoyen de Belmont. En 2012, ce sont 17 Cancoires qui ont profité de cette action (14 en 2009, 11 en 2010 et 10 en 2011).

Eclairage public

2012 a été la première année où une taxe destinée à couvrir les frais liés à l'éclairage public a été introduite. Un premier bilan financier pourra être établi dans le cadre du bouclage des comptes. Notre réseau commence à se faire vieux. C'est pourquoi, afin de piloter de manière optimale le renouvellement du réseau ainsi que son efficacité, nous avons lancé l'établissement d'un plan directeur de l'éclairage.

Alimentation électrique de la commune

Nous n'avons pas subi de perturbations importantes d'approvisionnement de notre réseau.

Tarifs SI 2012

En 2012, les tarifs ont subi à nouveau une baisse. Si le coût de l'énergie est resté identique à celui de 2011, en revanche le coût du transport a subi une baisse et ceci pour toutes les catégories de consommateurs.

Service de contrôle

A la fin 2012, 1839 compteurs étaient installés sur notre réseau, soit une augmentation de 19 unités. 365 actions, liées à des contrôles périodiques ou finaux, ont été réalisées. Ces différentes actions font partie des tâches ordinaires du gestionnaire du réseau.

OIBT (Ordonnance sur les installations à basse tension)

Contrôle périodique

En 2012, le délai de sécurité s'est éteint pour un total de 86 installations.

100 installations, soit 5.4% du nombre total d'installations, sont concernées par un contrôle périodique non clôturé.

Toutefois, seule une minorité d'entre eux (10) concerne des cas où l'attestation de sécurité est attendue depuis 2008 ou avant.

20 dossiers sont non clôturés, alors que des rappels ont été envoyés. La question d'une dénonciation de ces cas auprès de l'Inspection fédérale des installations à courant fort ESTI (après validation toutefois des cas par chaque commune) est ouverte.

Transformations et nouvelles constructions (avis d'installation, abrégés AI)

Un nombre relativement élevé (137) d'avis d'installation, pour des transformations ou des nouvelles constructions, n'ont pas encore été suivi d'un rapport de sécurité.

Les développements qu'a subi SAP (application utilisée par Romande Energie) dans le cadre du projet « OIBT 2 » permettent désormais de traiter ces cas de façon semi-automatisée, comme c'est le cas pour le contrôle périodique. Ceci devrait certainement faire chuter, dès 2013, le nombre de cas ouverts.

Contrôles sporadiques

L'entreprise BCC Contrôle SA, qui gère actuellement une quarantaine de contrôles sporadiques pour le compte de SICEL (Pully 26 ; Paudex 5 ; Belmont 10), n'a clôturé qu'un seul dossier en 2012, essentiellement pour des questions de manque de disponibilité de son personnel.

Projet OIBT 2

Le projet SAP « OIBT 2 », mené en collaboration entre Lausanne, SIE et Romande Energie (ci-après RE) a été implémenté avec succès. Pour rappel, ce projet a consisté en une mise à niveau complète des procédures et documents types utilisés pour la gestion de l'OIBT.

Les nouveaux processus SAP sont opérationnels depuis le mois de juillet 2012. Ils fonctionnent à l'entière satisfaction des collaborateurs SICEL qui ont suivi deux journées de formation organisées par RE en juin 2012.

Romande Energie Commerce - REC SA

Conférence des partenaires

Les deux conférences annuelles des partenaires, dont la présidence est assurée par notre Syndic, ont eu lieu le 27 juin à Belmont-sur-Lausanne et le 11 décembre chez Alpiq SA. Les principaux points à relever de l'activité 2012 sont les suivants :

Marché de l'énergie

Les fondamentaux ont été bouleversés. En Europe, la tendance concernant la consommation d'énergie est en diminution. Cette baisse, principalement due à l'efficacité énergétique, pourrait atteindre 10% en 2020.

Le marché suisse suit le marché allemand. Les différences de prix entre les années s'amenuisent et ceux-ci sont favorables pour les clients, mais pas pour les producteurs. Néanmoins, il est à souligner que pour les clients captifs, Romande Energie s'est approvisionnée en 2009 pour 4 ans et achète régulièrement des tranches, sans spéculer.

Résultat de REC SA

REC sera bénéficiaire en 2012. En effet, elle est parvenue à garder la grande majorité de ses clients éligibles/élus et obtient, année après année, de bons résultats au niveau des produits et services, notamment dans le domaine de l'éclairage public, des audits et de la formation. Par ailleurs, concernant le personnel, excepté un peu de "turnover" au sein du Service Clientèle ce qui s'avère normal pour un Call Center, il est à noter une certaine stabilité.

Efficiences énergétiques

a) Le programme innovant DECLICS, qui a pour but d'aider les clients particuliers à réaliser des économies d'énergie, a connu une année réussie. En effet, plus de 7'000 personnes ont visité les 13 expositions itinérantes et la plate-forme d'échanges a eu plus de 37'000 visiteurs. Les vidéos "mais tu fais quoi" destinées à prodiguer des conseils sous forme humoristique ont été vues 276'000 fois sur 20minutes.ch entre le 1 janvier et fin novembre 2012. En outre, 6 ménages pilotes partagent les résultats de leurs expériences pour réduire leurs consommations, en rédigeant des articles ludiques et pratiques.

En ce qui concerne les partenaires REC, l'exposition itinérante a pris place à Paudex, Bussigny, Bex et Troistorrents.

b) Un portail de suivi de consommation a été lancé le 17 octobre 2012 pour l'électricité, l'eau, le gaz et/ou le mazout. Nous avons à ce jour 1'700 inscriptions. Des produits allant dans ce sens seront lancés en 2013.

Activités entre les actionnaires et REC SA

Activités récurrentes et spécifiques

Parmi les activités récurrentes et spécifiques, il est à relever principalement :

- des séances bilatérales périodiques de coordination;
- des séances sur des objets techniques;
- une actualisation des dossiers d'accueil;
- une coordination lors d'événements touchant plusieurs GRD de REC;
- des offres de prestations REC ou RE-Distribution.

Harmonisation des processus

L'harmonisation des processus se fait de manière continue, ceux déjà traités étant la mise à jour des divers documents partagés (p.ex : qui fait quoi ?), les emménagements et/ou déménagements, les comptages temporaires lors de manifestations et les procédures d'encaissement lors d'un départ à l'étranger (décomptes de solde).

D'autres processus sont en cours d'évaluation, tels que ceux concernant les nouveaux raccordements, l'information à la clientèle dont l'index n'a pu être relevé ou en vue d'échanges d'appareils, le détournement d'énergie, la remise en service illicite, les installations dans un logement squatté et la gestion relative à la procédure de recouvrement.

Défectuosité des compteurs ISKRAEMECO MT300

Nous avons été informés que certains compteurs ISKRAEMECO MT300 fabriqués entre 2004 et 2006 sont susceptibles d'être défectueux et ce, en défaveur des clients. Pour Belmont, 300 compteurs sont potentiellement concernés. Le fabricant estimant à 3% le nombre de compteurs réellement défectueux, cela représente environ 10 compteurs.

Suite à cette problématique, METAS (Institut fédéral de métrologie) a imposé l'obligation d'une information d'ici fin 2012 à tous les clients ayant un compteur à risque et un changement de tous ces compteurs d'ici fin 2013, mais ne fait pas de recommandations en ce qui concerne la manière de rembourser.

Un plan d'actions a été mis en place :

- l'aspect média ayant été immédiatement contrôlé, il n'y a pas eu de répercussion négative pour REC et les partenaires concernés;

- un groupe de travail a été mis en place;
- une coordination a également été menée au sein du Groupement Romand;
- une information a été faite aux clients.

Campagne de communication

Les thèmes de la campagne de communication 2012 ont été l'efficacité énergétique et les nouvelles énergies renouvelables : "Favoriser les économies d'énergie, c'est du concret", "Investir massivement dans les énergies renouvelables, c'est du concret".

Cette campagne a été un succès, puisque 62% des gens s'en souviennent, contre 37% en 2011.

Collaboration des SI Pully – Paudex – Belmont

Actif depuis juillet 2010, le bilan s'avère toujours très positif pour tous les partenaires. En 2012, le piquet « eau » de Pully est intervenu 5 fois à Belmont. Le piquet « électricité » de Belmont est intervenu 2 fois à Pully et le piquet de Pully 2 fois à Belmont.

Mini-hydraulique

En 2012, les étapes suivantes ont été franchies :

- réalisation de l'avant-projet
- élaboration d'une notice d'impact sur l'environnement
- demande auprès de Swissgrid de révision du taux de RPC (reprise à prix coûtant) provisoire

Les résultats de ces étapes sont les suivants :

- techniquement, les bases posées dans l'étude de faisabilité sont confirmées.
- la notice d'impact sur l'environnement conclut que le projet est compatible avec la préservation des valeurs naturelles et environnementales présentes
- nous attendons que Swissgrid nous communique le montant exact de la RPC.

SERVICE DES EAUX

Le départ du responsable du Service des eaux nous a obligés à revoir le fonctionnement dudit service. Après analyse des différentes tâches, nous avons pu redistribuer celles qui sont courantes sur le Service de l'électricité ainsi que sur le personnel des Services extérieurs. Pour les opérations très techniques, un accord a été passé avec le Service des eaux de Pully.

Les principales activités courantes sont :

- le branchement de nouvelles constructions;
- la pose de nouveaux compteurs;
- le changement de compteurs pour révision;
- les travaux d'entretien de notre réseau;
- les interventions sur le réseau en cas de fuite.

Travaux suite à détection de fuite

Au chemin du Plan, nous avons effectué une écoute pour détecter une fuite sur la conduite principale. Lors de cette recherche nous avons détecté une seconde fuite située sous le pont du chemin du Plan.

Située proche de la culée inférieure du pont, sa position rendait toute intervention impossible. Le tracé de la conduite suit celui du pont. Face à cette situation une nouvelle conduite, dont le tracé est situé hors du pont, a été posée.

SIGIP

La mise en service du site SIGIP.ch permettra de mettre, à disposition du public, toute une série d'informations. Ce service est appelé à se développer.

Le cadastre souterrain (électricité, eau, assainissement) a pu être mis à jour suite à la recherche dans les dossiers de construction des informations concernant les raccordements. Ce travail de «détective» a pu être réalisé grâce à l'engagement pour une durée déterminée de Jessica Tschabold qui avait l'avantage de parfaitement connaître le domaine.

TRAVAUX PUBLICS

Station de pompage de la Mouette

Préavis N° 05/2007

A la suite de la mise en service du nouveau raccordement du réservoir de la Métraude, la sécurité de l'approvisionnement nous a permis de moderniser la prise d'eau au niveau de la station de pompage de la Mouette. Aujourd'hui nous avons ainsi deux points d'alimentation de notre réseau de distribution de l'eau potable.

Route de la Louche

Préavis 02/2011

Les travaux de finition et de plantation ont été réalisés en 2012. Seuls quelques petits aménagements doivent encore être réalisés en coordination avec des travaux réalisés par des propriétaires riverains. Nous pouvons considérer que les travaux prévus selon le préavis sont réalisés.

Passage inférieur du Blessoney

Cet ouvrage a fait l'objet d'une étude conduite par l'Office fédéral des routes (OFROU). Il s'est avéré nécessaire de procéder au renforcement des murs latéraux de la rampe située du côté du chemin de la Léchire. Des butons en acier ont été placés à la hauteur du couronnement du mur.

Ces travaux ont été pris en charge par l'OFROU.

Chemin du Courtillet

Les villas en construction au Sentier de l'Épine doivent avoir une évacuation des eaux à l'intersection du chemin du Courtillet avec la route d'Arnier.

Le tracé de ces canalisations est situé dans la banquette sise en amont du chemin. Nous avons saisi cette opportunité pour aménager des places de parc lors de la remise en état de la banquette. Ces places de parc seront mises à disposition lors de manifestations ou dans des circonstances exceptionnelles, générant un besoin en places temporaires.

Rampe d'accès au bâtiment administratif

Un écoulement d'eau, en provenance du talus, devenait une source de problème par la formation de glace sur la chaussée. Un drainage a été mis en place afin de conduire l'eau dans les collecteurs.

Entretien réseau routier

Le froid intense de ces derniers hivers est fortement préjudiciable pour les routes dont la structure est vieillotte. Sur les anciennes chaussées, le manque d'infrastructure ainsi qu'un revêtement détérioré nous conduit à procéder à des travaux d'entretien importants.

Parmi ceux-ci, il faut notamment relever :

- la réparation de trous et déformations, le reflachage de zones fendues et dégradées, ainsi que le colmatage de fissures;
- la réfection et/ou remplacement de bordures, grilles d'écoulement, sacs et autres regards.

ASSAINISSEMENT ET ENVIRONNEMENT

VOIRIE

En plus des travaux habituels d'entretien effectués par notre Service de voirie, les travaux particuliers réalisés ont été les suivants :

- taille des haies bordant les chemins et routes communales;
- participation aux manifestations villageoises.

Les hivers particulièrement rigoureux de ces dernières années ont également vu d'abondantes chutes de neige. En 2012, notre personnel est intervenu 23 fois ce qui représente 560 heures de travail.

GEDREL SA

Campagne de sensibilisation

Les actions de sensibilisation des enfants des classes primaires et enfantines, mises sur pied depuis 1998, se poursuivent avec un succès constant.

GEDREL SA poursuit chaque année ses campagnes de sensibilisation de la population à la gestion des déchets. Mieux gérer ses achats, mieux conserver, réparer et recycler davantage, tels sont les comportements qui sont suscités à travers des campagnes d'affichage, d'annonces dans la presse, la distribution de tous ménages, etc.

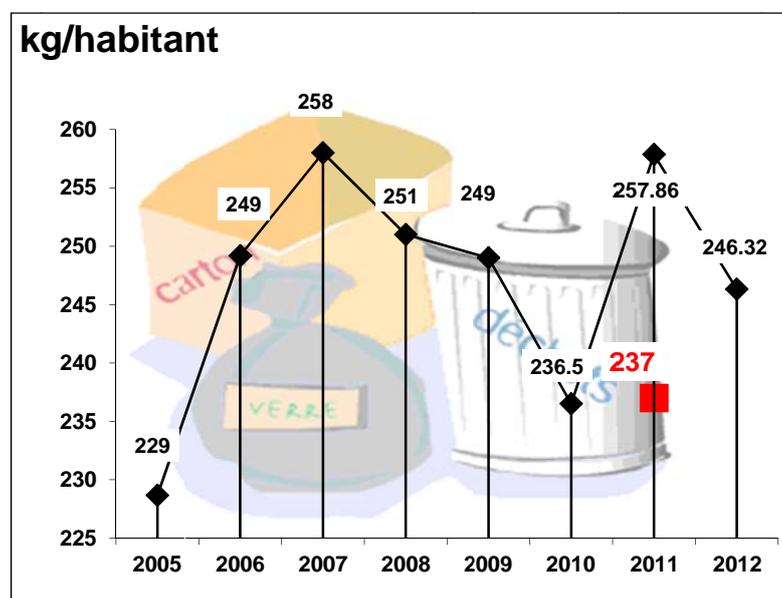
DÉCHETS URBAINS

Le jugement rendu par le Tribunal fédéral dans la cause opposant un citoyen à la commune de Romanel-sur-Lausanne aura boosté les actions au niveau cantonal. Il faut relever principalement les points suivants :

- sur la base des travaux de la commission déchets de « Lausanne-région », mise en place d'un concept vaudois de la taxe au sac;
- adhésion de la majorité des communes à ce concept;
- votation par le Grand Conseil d'une modification de la loi sur la gestion des déchets;
- mise en place du concept de la taxe au sac et de la taxe forfaitaire au 1^{er} janvier 2013.

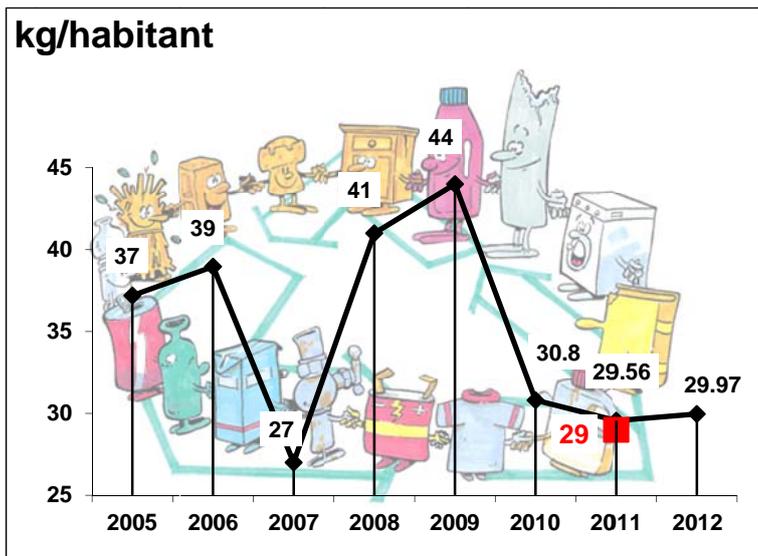
La Municipalité de Belmont présentera quant à elle son projet de gestion technique et financière au printemps 2013.

Ordures ménagères



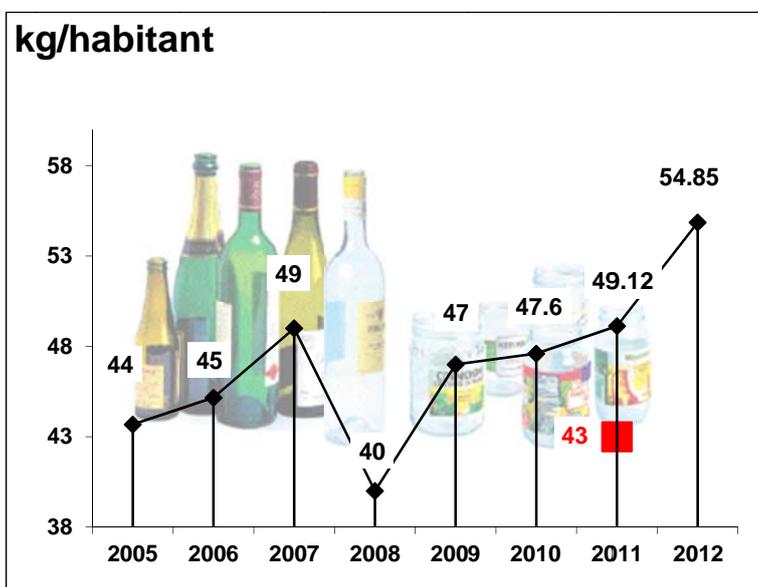
■ Selon les statistiques cantonales, en 2010, la moyenne cantonale d'ordures ménagères collectées s'élevait à **237 kg** par habitant.

Déchets encombrants



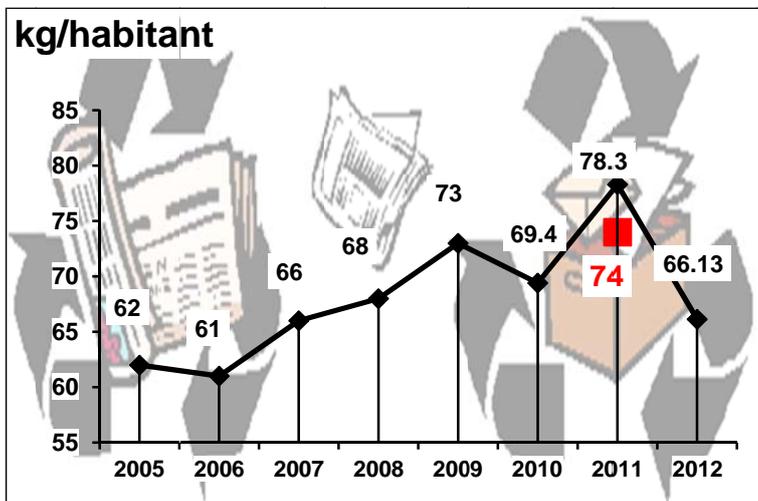
■ Selon les statistiques cantonales, en 2011, la moyenne cantonale de déchets encombrants (y compris les métaux) s'élevait à **29 kg** par habitant.

Verre



■ Selon les statistiques cantonales, en 2011, la moyenne cantonale de verre collecté s'élevait à **43 kg** par habitant.

Papier



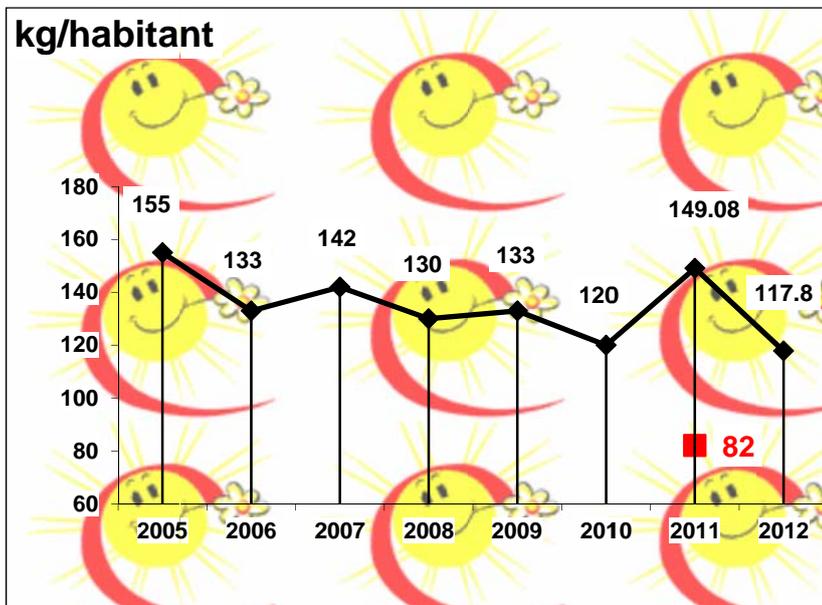
■ Selon les statistiques cantonales, en 2011, la moyenne cantonale de papier collecté s'élevait à **74 kg** par habitant.

Ramassage des piles usagées

Les containers d'Arnier et du chemin de la Léchire ont permis en 2012 de récolter pas moins de 275 kg de piles usagées que nous avons acheminés vers un centre de collecte (390 kg en 2011).



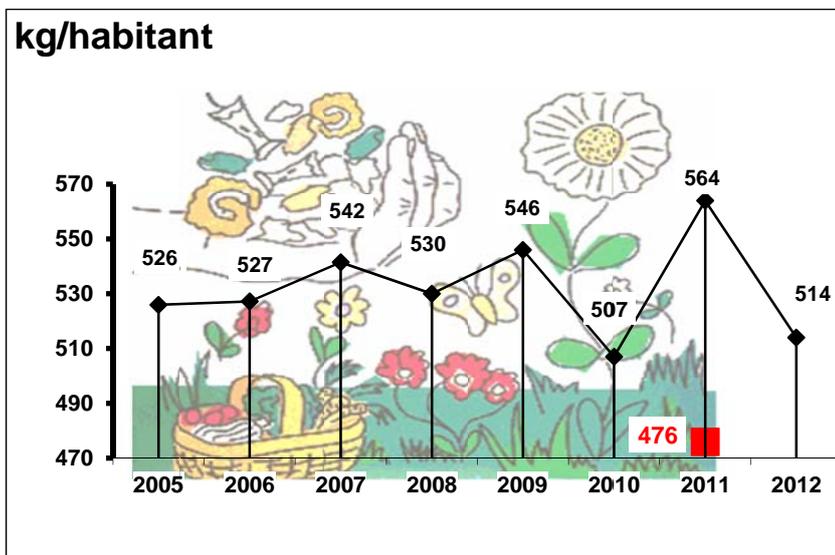
Compostière intercommunale « La Coulette »



■ Selon les statistiques cantonales, en 2011, la moyenne cantonale de déchets compostables collectés dans les communes s'élevait à **82 kg** par habitant.

Malgré une baisse du nombre de kilos/habitant, le compostage se démocratise de plus en plus et notre moyenne est très nettement supérieure à la moyenne cantonale.

Total des déchets par habitant

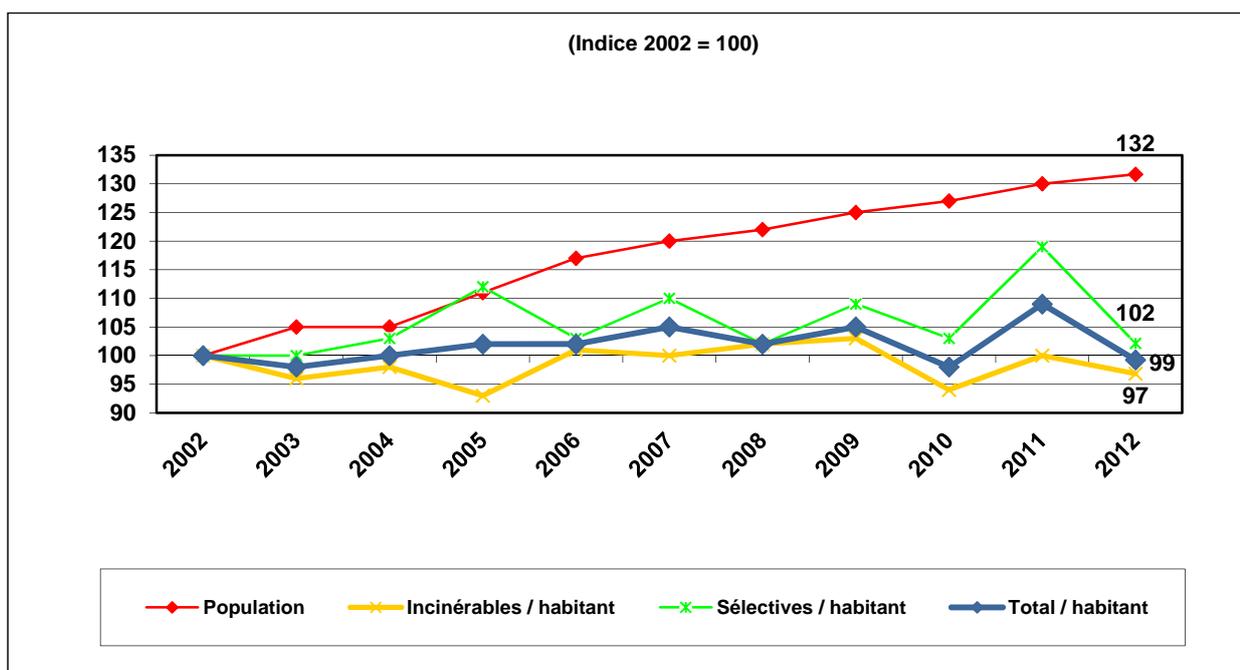


■ Selon les statistiques cantonales, en 2011, la quantité de déchets collectés s'élevait à **476 kg** par habitant répartis en 266 kg d'incinérables et 210 kg de recyclables donc avec un taux de recyclage de 44%.

En 2012, la quantité par habitant s'élevait, dans notre commune, à 514 kg répartis en 276 kg d'incinérables et 238 kg (y.c. ferraille) de recyclables donc le taux de recyclage est de 46.3 %.

Dans les statistiques n'apparaît pas le PET. Depuis l'abandon par les magasins de la consigne sur les bouteilles en PET, les communes ont dû prendre en charge la collecte et l'évacuation de celles-ci. En 2012, nous en avons acheminé 9.44 tonnes vers un centre de collecte, ce qui représente environ 236'000 bouteilles de 40 gr.

Évolution 2002-2012



Cet indicateur, mettant en relation l'évolution de la population avec celle des productions spécifiques de déchets incinérables et de déchets collectés séparément, nous donne une vision d'ensemble de la collecte des déchets.

ÉPURATION DES EAUX ET COLLECTEURS

Épuration des eaux – STEP

Les eaux usées des Communes de Pully, Paudex et Belmont sont traitées par la station d'épuration de Pully.

La capacité de traitement de 30'000 équivalents-habitants est suffisante pour couvrir les besoins à long terme des trois territoires.

De plus, l'effort fourni pour la mise en séparatif de nos réseaux améliore chaque année le rendement de la STEP.

Au 31 décembre, les habitants raccordés se répartissent comme suit :

Commune	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Belmont	3'363	3'441	3'504	3'650	3'543	3'693
Paudex	1'624	1'656	1'822	1'806	1'818	1'821
Pully	17'629	17'634	17'852	18'302	18'423	18'960
Totaux	22'616	22'731	23'324	23'758	23'784	24'474

Pour mémoire : la notion d'habitants raccordés n'est pas à mettre en relation avec le nombre d'habitants de la commune. Dans le cadre de l'assainissement nous utilisons le terme d' « équivalent-habitant ».

Cette notion recouvre :

- la population raccordée permanente
- + 1/3 des lits d'hôtel
- + 1/3 des lits de la para-hôtellerie
- + 1/3 du nombre d'emploi
- + ¼ des places de café-restaurant
- = **Habitants raccordés**

Près de 10'000 contrôles analytiques de l'eau et des boues ont été effectués par le personnel de la STEP. Ils démontrent que les rendements sont excellents et stables depuis 2006.

Principaux travaux

Parmi les principaux travaux réalisés en 2012, peuvent être cités :

- le remplacement de la tuyauterie du gazomètre,
- le remplacement du système d'oxygénation,
- la vidange et le nettoyage des bassins de traitement primaire et biologique,
- l'installation d'un débitmètre sur les boues en excès,
- le remplacement des maillons de chaîne du gros dégrilleur,
- la révision de la centrifugeuse après 3000 heures de fonctionnement,
- la réparation des trois préleveurs d'eau pour les analyses.

Données statistiques (extrait)

	2010		2010		2012	
Eaux traitées (m ³)	1'999'613		1'877'378		2'240'764	
Débit moyen journalier (m ³)	5'478		5'144		6'122	
Electricité achetée aux S.I. (kWh)	232'995	40 %	281'184	49 %	199'749	37 %
Production d'électricité (kWh)	349'187	60 %	295'003	51 %	347'220	63 %
Electricité vendue aux S.I. (kWh)	12'531	4 %	4'824	2 %	20'250	4 %
Electricité totale consommée (kWh)	582'182		576'187		546'969	
Biogaz total produit (m ³)	206'062		189'211		213'042	
Biogaz utilisé par le groupe (m ³)	202'948	98 %	183'059	97 %	210'107	99 %
Gaz de ville acheté (m ³)	11'596		4'371		2'935	

Remarque sur la production d'énergie électrique

Avec une production de plus de 213'042 m³ de biogaz, le couplage chaleur force (CCF) a fonctionné durant 6'326 heures, ce qui correspond à une moyenne journalière de 17.3 heures. Ces résultats, en légère hausse, sont probablement le fruit du remplacement de la membrane du gazomètre.

La quantité d'énergie électrique consommée par la STEP a été couverte à environ 63 % par la production du CCF. Quelques 20'250 kWh ont été refoulés sur le réseau.

Malgré un mois de février particulièrement froid, la consommation de gaz naturel a subi une légère diminution avec un total de 2'935 m³ contre 4'371 m³ en 2011.

Traitement des boues

Suite à des problèmes de colmatage par des graisses dans la canalisation et de la partie comptage, les valeurs indiquées pour 2011 ne correspondent pas à la réalité. Des mesures ont été prises pour éviter le risque que de tels problèmes se reproduisent par le futur.

Avec une moyenne de 33.16 % de matière sèche (ci-après MS) sur l'année, la centrifugeuse a pleinement atteint ses rendements espérés.

Suite au remplacement du filtre à bandes et la diminution d'environ 70 % de la consommation en eau potable, par rapport à 2010, cette dernière s'est stabilisée à moins de 15'000 m³ pour 2012.

Effectif du personnel

Le staff du personnel est inchangé en 2012 : 1 chef d'exploitation, 2 aides d'exploitation et 1 laborantine à temps partiel.

Charges financières (en Fr.)

	2011	2012
Montant total des dépenses	1'189'981.00	1'132'449.16
Montant total des recettes	164'400.00	154'307.00
Montant net à répartir	1'025'581.00	978'142.16

Charges totales nettes par équivalent-habitant raccordé (en Fr.)

2003	92.63
2004	72.46
2005	62.00
2006	48.46
2007	53.33
2008	50.02
2009	42.76
2010	45.03
2011	43.12
2012	39.97

La part à charge de BELMONT pour 2012 est de Fr. 147'596.60 (budget Fr. 180'718.00).

Les principaux écarts entre le budget et les comptes sont les suivants :

les moins :

- moins d'études que prévu,
- moins de frais matériels que prévu,
- moins de consommation d'électricité suite aux travaux sur le gazomètre et le remplacement des dômes poreux;
- moins de travaux que prévu ;
- consommation de précipitant inférieure aux prévisions ;
- traitement des boues moins important suite à une meilleure concentration.

Le mandat confié à un bureau d'ingénieurs pour une étude d'avant-projet de raccordement des eaux usées de Pully, Paudex et Belmont sur la STEP de Vidy a permis de vérifier la faisabilité de cette option. Le choix définitif ne sera pas connu avant 2015. Il résultera de l'intégration des coûts d'exploitation de la STEP de Vidy et de son impact sur le long terme en comparaison de la réhabilitation de la STEP de Pully et des frais d'exploitation y afférents.

Collecteurs

Pas de travaux lourds en 2012; seuls quelques petits travaux d'entretien courant ont été réalisés.

ESPACES VERTS

Travaux d'entretien

Les travaux courants et peu spectaculaires participent à l'embellissement de la commune. La création et l'entretien de nos massifs floraux, vasques, plates-bandes et espaces verts sont appréciés par notre population, mais nécessitent une attention constante de notre service.

Travaux d'embellissement

S'il est un domaine qui n'appelle pas beaucoup de commentaires ni de développements explicatifs, c'est bien celui des espaces verts. C'est beau et bien entretenu et ce regard sur les arbres, buissons et plantations suffit à porter une appréciation et donner quittance de la qualité du travail fourni.

Un espace public bien entretenu et fleuri participe à la qualité de la vie dans notre village.

SOCOSEV

La Société Coopérative des Sites et Espaces Verts participe à des projets d'aménagements extérieurs ouverts au public. Elle regroupe 17 communes de la région. L'assemblée générale s'est tenue le 5 juillet à Pully. A cette occasion, M. Michel Pellegrinelli, Municipal à Prilly, a été élu nouvel administrateur et également nouveau président en remplacement de M. Gilles Reichen qui avait fait part, lors de l'assemblée générale 2011, de son intention de remettre son mandat à l'occasion de l'assemblée générale 2012.

La première intervention de la SOCOSEV date de 1982. A ce jour ce sont 20 projets qui ont été financés pour un montant total de Fr. 576'500.--.

Notre commune a reçu deux appuis :

- le premier en 1992 pour le cheminement piétonnier de Champ-Chamot pour un montant de Fr. 10'000.-- et
- le second en 2001 pour la création de l'étang sur le site des Bas-Monts pour un montant de Fr. 40'000.--.

CONCLUSION DU MUNICIPAL

Le philosophe Aristote, de l'Antiquité, a dit : « La nature a horreur du vide. » Il en est venu à cette conclusion en constatant que la nature exige que tout espace soit rempli de quelque chose, même si ce quelque chose est incolore et inodore. J'ai de plus en plus le sentiment que dans l'activité d'un Municipal, cet adage est également applicable. A peine a-t-on fermé un dossier que le suivant s'ouvre sous la pression de directives, instructions ou règlements nous obligeant à sauter dans une autre problématique.



C'est la variété des objets qui rend ce travail, au sein d'une Municipalité, enrichissant même si parfois il est complexe et astreignant.



Philippe MICHELET, Municipal

AMÉNAGEMENT ET GESTION DU TERRITOIRE (POLICE DES CONSTRUCTIONS ET URBANISME) TEMPLES & CULTES

Mme Catherine SCHIESSER, Municipale



PRÉAMBULE

Tel qu'expliqué dans le rapport de gestion 2011, le fonctionnement du service technique, de ses acteurs et de leurs différentes tâches ne seront pas présentés une seconde fois. Par conséquent, pour toute question que vous pourriez vous poser sur son fonctionnement, il faudra vous référer au rapport de gestion 2011.

SERVICE TECHNIQUE

Le service technique est composé des mêmes employés que pendant l'année 2010-2011 excepté que notre apprentie pour l'année 2012-2013 est Mlle Laetitia Rollo.

En 2012, la comptabilisation du nombre de demandes reçues par téléphone, au guichet, par courriel ainsi que le nombre de courriers établis a été effectuée par le Service technique. Ces prestations se résument comme suit :

Décomptes	2011	2012
Téléphones	2709	2743
Guichets	900	724
Courriers, aménagement et gestion du territoire	558	580
Courriers, services extérieurs et travaux	309	369
Courriers police administrative	116	22
Correspondance par courriel	1838	2219

Au nombre de courriels décomptés, s'ajoutent ceux envoyés en direct par tous les employés du Service technique. De même, tous les appels reçus sur les lignes directes des collaborateurs ne sont pas comptabilisés.

POLICE DES CONSTRUCTIONS

Pour 2012, seulement 3 permis de construire délivrés pour de nouveaux logements dont l'un annule et remplace un permis de construire délivré en 2011.

Comme toujours, M. Gamboni, responsable de la police des constructions et moi-même passons un temps certain à accompagner les propriétaires et leurs mandataires dans leur projet de construction.

La délégation municipale des constructions (DMC) a siégé à 29 reprises (32 en 2011) et traité 133 objets (196 en 2011). A cela, il faut ajouter 23 objets traités directement en séance de municipalité. En effet, selon le nombre d'objets et de la teneur de ceux-ci (teinte, construction de minime importance etc) ou alors au contraire, d'un projet qui demanderait un préavis de la Municipalité avant d'entreprendre des discussions plus avant avec un propriétaire, ces objets sont présentés directement à la Municipalité.

26 enquêtes publiques (24 en 2011) ont eu lieu, dont 9 pour des travaux communaux.

- 5 enquêtes pour des couverts à containers (un préavis sera présenté en 2013 mais celui de la rue des Corbaz sera inclus dans le préavis pour la réfection des fontaines),
- 1 enquête pour le sentier des Gottes (préavis 05/2012),
- 1 enquête pour la réfection de la fontaine du Coin d'En Bas, du Coin d'En Haut et du Coin des Corbaz. Ces objets vous seront présentés par voie de préavis en 2013.
- 1 enquête pour la rénovation du bâtiment de l'Auberge (préavis 02/2012)
- 1 enquête pour un ralentisseur de trafic à la rue des Corbaz.

Une seule séance de « dialogue » (4 en 2011) entre opposants et propriétaires, suite à une enquête publique a été organisée. Après discussion, l'opposant a purement et simplement retiré sa remarque (considérée et traitée comme une opposition).

53 permis de construire (42 en 2011) ont été délivrés, dont 27 permis 72d (17 en 2011). 9 d'entre eux concernaient des constructions pour la commune

46 permis d'habiter/d'utiliser ont été délivrés (17 en 2011). Ces permis se rapportent à des constructions dont les permis de construire dataient : 1 de 1997, 1 de 2005, 3 de 2007, 5 de 2008, 2 de 2009 et le solde de 2010 à 2012.

Facturation

Le détail du fonctionnement de la facturation vous a été expliqué dans le rapport de gestion 2011 et est divisé en deux volets ; pour la délivrance des permis de construction et pour les taxes d'introduction (eau, électricité et égouts).

Facturation pour délivrance des permis

Le montant total des taxes facturées pour les permis de construire délivrés en 2012 s'élève à Fr. 34'693.45 (Fr. 33'053.20 en 2011). A cela s'ajoutent les montants de Fr. 800.- pour la prolongation de 4 permis de construire, arrivés à échéance durant l'année, de Fr. 7'320.00 d'émolument pour la location du domaine public pour des ancrages provisoires et de Fr. 1'608.70 (écriture interne) pour le préavis N° 02/12 « Bâtiment de l'Auberge communale : demande de crédit de rénovation et de transformation ». Les 47 permis d'habiter ou d'utiliser ont généré une facturation de Fr. 5'992.25 (Fr. 268.00 en 2011).

Facturation des taxes d'introduction, lors de l'établissement des permis de construire

Les taxes d'introduction doivent être payées avant le démarrage du chantier. A cet effet, la preuve de ce paiement doit être présenté lors de la séance d'ouverture de chantier qui précède obligatoirement un nouveau chantier.

En 2012, le montant total de l'acompte de 80% sur les taxes d'introduction (eau et égouts) et de 100% pour l'électricité, calculées sur les coûts de construction annoncés, est de Fr. 238'961.75 (Fr. 176'671.35 pour 2011).

Le solde des taxes de raccordements perçu à réception de la taxation ECA définitive est de Fr. 356'222.05, dont environ Fr. 192'400.00 pour le PQ Burenos-Malavaux (Fr. 4'056.60 pour 2011).

Cour de droit administratif et public (CDAP)

Me Benoît Bovey, est toujours à notre disposition pour tout ce qui a trait aux règlements cantonal et communal de l'aménagement du territoire et des constructions. Bien que nous essayions de limiter ses interventions, il est parfois des objets pour lesquels nous ne pouvons pas nous passer de ses services.

Des avis de droit lui ont été demandés en 2012 de même que la lecture, avant envoi, de plusieurs courriers, rédigés par le service technique.

Une seule décision de la Municipalité a été contestée par des opposants qui ont fait recours auprès de la CDAP. Après accord entre les opposants et le constructeur, le recours a été purement et simplement retiré et le permis de construire a pu être délivré.

Surveillance des chantiers (installation et échafaudages)

M. Gamboni est notre surveillant de la sécurité des chantiers. A ce titre, il suit annuellement des cours de remise à niveau et de perfectionnement.

M. Gamboni contrôle toujours les échafaudages après leur montage et fait part de ses éventuelles remarques directement au monteur, afin que celui-ci corrige les défauts (fixation contre la façade, plinthe empêchant les outils de tomber, etc)

Les entreprises font le nécessaire car le service technique est habilité à les dénoncer auprès de la SUVA et les conséquences peuvent être financièrement lourdes par un relèvement de son taux de cotisation.

Aucune dénonciation n'a été faite en 2012.



Service de contrôle des citernes

Depuis la modification de la Loi fédérale sur la protection des eaux (LEaux) et son ordonnance d'application (OEaux) en 2007, les propriétaires sont responsables de l'entretien de leurs citernes qui doivent être contrôlées par une entreprise spécialisée. Environ 50 réservoirs sont encore sous la responsabilité de la Commune car situés dans les secteurs de protection des eaux A (près d'un cours d'eau), et S (près d'une source).

Malgré cela, tout changement de citerne ou de mode de chauffage doit être annoncé à la commune afin qu'elle puisse tenir son registre à jour.

Les réservoirs enterrés, munis d'une simple paroi, équipés ou non d'un détecteur de fuite, doivent être contrôlés tous les 2 ans, et sont gérés par la commune, quelle que soit la zone de protection des eaux.

Les citernes enterrées à simple paroi sont actuellement reconnues non-conformes et doivent être supprimées, ou assainies par la pose d'un double manteau et d'un détecteur de fuite. Ces travaux doivent avoir lieu d'ici le 31 décembre 2014 puisque dès le 1^{er} janvier 2015, aucun fournisseur de carburant n'aura plus le droit de remplir ces réservoirs de mazout.

Les citernes à gaz sont contrôlée par des entreprises spécialisées. Le propriétaire, le SDIS et le technicien communal décident de l'emplacement d'un cylindre KESO contenant une clé d'accès au local de chauffage ou à la citerne, emplacement relevé, photographié et figurant dans un dossier gardé dans un véhicule du SDIS afin de pouvoir immédiatement couper l'alimentation en cas de sinistre.

Service de ramonage

Notre commune est au bénéfice d'une convention entre le ramoneur officiel et les Communes de Paudex, Pully et Belmont.

M. Stéphane Flückiger, maître ramoneur, s'occupe de nos cheminées depuis le 1^{er} janvier 2010.

Energies renouvelables

Suite à l'entrée en vigueur du règlement d'application de la loi vaudoise sur l'énergie (LVLEne), le 1^{er} novembre 2006, toutes les nouvelles constructions doivent bénéficier d'un apport minimum de 30% pour l'eau chaude sanitaire et de 20% pour le chauffage par le biais d'énergies renouvelables ou par le biais d'une isolation supplémentaire pour une économie de 20%.

Lors de rénovations importantes et si l'installation de chauffage est ancienne, le service technique attire l'attention des propriétaires sur ce problème loi et leur propose de mener une réflexion quant à l'opportunité de travaux additionnels afin de se mettre en conformité avec la loi.



Statistiques des logements

Durant l'année 2012, nous avons procédé à 14 enquêtes publiques (15 en 2011) relatives à des logements (sans aménagements extérieurs), dont :

- 11 concernaient des transformations, agrandissements et rénovation du bâtiment sans répercussions sur le nombre de logements.
- 3 concernaient des nouvelles constructions, totalisant 10 logements dont :
- 1 enquête portait sur l'adjonction d'un appartement dans une villa pour laquelle le permis de construire avait déjà été délivré en 2010 (3 logements au total)
- 1 enquête était pour un second projet sur une parcelle dont le bâtiment avait été démoli (1 logement)
- 1 enquête pour la construction de deux bâtiments contigus dans le Bourg, totalisant 6 logements.

Le tableau ci-après renseigne sur le nombre de logements autorisés à la construction pendant l'année (par permis de construire), le nombre de nouveaux logements en cours de construction et ceux terminés pendant l'année écoulée. Les logements qui en remplacent des anciens sont compris dans ce tableau.

Route, rue et chemin (voir détails explicatifs sous le tableau)	N° du permis de construire	Chantier ouvert en	Nouveaux logements ...			
			autorisés (année du permis)	autorisés en 2012	en construction en 2012	terminés en 2012 (2011)
Villars/Dailles	28/07	Déc.2008	8		8	4 (2)
PPA Coin d'En Haut	19/09	Oct. 2010	11 (44)*		11	11
Coin d'En Bas **	17/10 & 25/12	Sept.2012	2		2	
Coin d'En Bas **	18/10 & 25/12	Sept.2012	3		3	
Cita **	19/10 & 25/12	Sept.2012	1		1	
Epine	29/10	Nov. 2012	6		6	
Monts-de-Lavaux ¹	39/10		2			
Monts-de-Lavaux ²	16/12			1		
PQ Signal	40/10	Mars 2011	6		5	1
Clos Dorey	14/11	Mai 2011	1		1	1
Burenoz 22	18/11	Juin 2012	3		3	
Burenoz 16	26/11	Avril 2012	3		3	
Mouette	30/11	Mars 2012	2		2	
Maison Pasche	41/11	Juin 2012	6		6	
Collège	42/11	Avril 2012	2		2	
Coin d'En Haut*	03/12	Nov. 2012	1		1	
Signal	08/12	Avril 2012		1	1	
Courtillet	21/12 & 52/12			6		
Total			57	8	55	17

* PPA Coin d'En Haut : un immeuble de 11 logements + une maison unifamiliale et 1 mitoyenne autorisés en 2009 = 14 logements; modifié par un immeuble de 11 logements + nouvelle enquête pour 1 maison unifamiliale (= nouveau permis de construire N° 14/11-Clos Dorey). Total général de 12 logements pour le PPA Coin d'En Haut.

** Coin d'En Bas (2x) et Cita : Permis de base prolongé d'une année et projet modifié (permis complémentaire N° 25/12); travaux commencés.

Monts-de-Lavaux 1 et 2 : 1 appartement supplémentaire dans même construction; travaux pas commencés.

Epine : Permis prolongé et travaux commencés.

Commission de salubrité

Durant l'année 2012, nous n'avons pas eu recours à cette commission qui est composée de 3 membres extérieurs, de Mme Schiesser et de M. Gamboni.

Carte des dangers naturels

Les travaux pour l'établissement de la carte des dangers naturels pour le lot N° 5 auquel est rattachée notre commune se sont poursuivis tout au long de l'année.

La 2^{ème} séance du COPIL (comité de pilotage) a eu lieu le 28 juin 2012. L'objectif de cette séance était de donner un aperçu des travaux réalisés pour la phase de récolte des données sur le terrain, par les bureaux mandatés, de présenter les propositions de modifications des périmètres à cartographier et d'adopter la procédure de validation de ces modifications.

Les mandataires ont donc présenté les résultats de leurs investigations de terrain, en particulier le cadastre des événements, la cartographie des phénomènes, l'élaboration des fiches de scénarios et les propositions d'ajout ou de modifications des périmètres à cartographier.

La prochaine phase, qui aurait dû avoir lieu en octobre 2012, consistait à ce que les communes valident les propositions de modification des périmètres. Or, en août, nous avons été avertis que le contrôle des données transmises par les mandataires exigeaient plus de temps qu'il n'avait été prévu pour assurer une bonne qualité des études et que la séance prévue était reportée.

A ce jour, le service cantonal n'a pas encore repris contact avec les communes.

Harmonisation des registres - Recensement fédéral 2010

Rien de nouveau en 2012 concernant l'harmonisation des registres. La mise à jour se fait régulièrement, au gré de l'évolution de l'état des constructions et du contrôle des habitants.

URBANISME

Afin d'épauler la Municipalité dans sa fonction "d'urbaniste", celle-ci peut faire appel à deux commissions. Elles ont été nommées en début de législature et pour sa durée :

- la Commission consultative d'urbanisme (CCU), composée de 5 membres élus par le Conseil communal, selon l'art. 47 du règlement du Conseil communal
- la Commission municipale d'urbanisme (CMU), nommée par la Municipalité. Celle-ci est composée de MM. Rodolphe Lüscher, architecte; Jean-Marc Vallotton, urbaniste et Luc-Etienne Rossier, géomètre. Elle a été reconduite pour la nouvelle législature.

Ces commissions sont régulièrement tenues informées des projets urbanistiques de notre Commune et consultées quand la Municipalité en ressent le besoin.

Commission consultative d'urbanisme - CCU

En accord avec la CCU et dès lors que la loi sur l'énergie la rend obligatoire si le système de chauffage n'est pas considéré comme renouvelable (mazout, pompe à chaleur), la Municipalité a renoncé à demander son accord pour la pose de panneaux solaires. Seuls les cas se situant dans la zone du Bourg leur sont présentés.

Pour les projets d'envergure tels la transformation de l'Auberge communale et de la maison Pasche, la construction du collège, la CCU est régulièrement tenue au courant de l'avancement des travaux.

La CCU a été consultée en 2012 pour un objet particulier ; vous n'êtes pas sans vous rappeler qu'une nouvelle construction de deux bâtiments contigus dans la zone du Bourg avait fait l'objet d'une levée de boucliers lors de l'enquête publique en 2011, avec environ 300 oppositions. Le permis de construire n'avait pas été délivré.

Début 2012, une 2^{ème} enquête publique avait eu lieu. Le nouveau projet tenait compte des principaux griefs exprimés et proposait une construction dont le gabarit était diminué, la configuration du toit modifiée, le faite abaissé d'environ 2.20 m par rapport au projet initial, 12 places de parc souterraines étaient supprimées et l'emplacement de la rampe d'accès au garage souterrain déplacé. Bien que ce bâtiment fût réglementaire, 43 oppositions avaient été déposées dans le délai légal.

Suite à la présentation de ce dossier, la CCU a transmis son rapport qui, à l'unanimité, dit que le projet est conforme au règlement, que les concepteurs ont largement pris en compte les remarques des opposants dans le nouveau projet, que cette parcelle jouit d'un droit à bâtir et que le propriétaire souhaite la mettre en valeur au même titre que les propriétaires voisins. Par conséquent, la CCU encourageait la Municipalité à délivrer le permis de construire.

Forte de ces deux avis, la Municipalité a délivré le permis de construire. Des opposants ont fait recours contre cette décision auprès de la CDAP. De report en report, les opposants et le constructeur, par avocats interposés et convention juridique, sont arrivés à un accord et l'opposition a été retirée. Le permis de construire est maintenant exécutoire.

Etat d'avancement des projets présentés à la CCU les années précédentes :

- le projet du nouveau plan de quartier sur la parcelle 315 « PPA rue des Corbaz » a été envoyé au SDT (service du développement territorial) pour examen préalable, nous attendons sa détermination ;
- transformation de l'Auberge communale, travaux terminés ;
- rénovation de la maison Pasche, travaux en cours;
- réaménagement du parking du Blessoney; étude terminée, enquête publique effectuée, mais réalisation reportée due aux travaux sur l'autoroute par les services fédéraux;
- transformation d'une construction au Coin d'En Bas ; travaux commencés;
- cheminement du PPA Coin d'En Haut; travaux commencés. La liaison entre le PPA et la place du village sera achevée lorsque la construction du logement situé sur le passage sera terminée, vraisemblablement en 2013.
- construction du refuge de Malatête achevée au printemps 2012.

Commission municipale d'urbanisme – CMU

Pour rappel, la CMU est composée de 3 membres : M. Rodolphe Lüscher, architecte, M. Jean-Marc Vallotton, urbaniste et M. Luc-Etienne Rossier, géomètre.

La CMU a, elle aussi, été consultée afin d'exprimer son avis sur la construction dans le périmètre du Bourg, au chemin du Courtillet. (voir chapitre CCU)

Afin de la conforter dans sa décision de délivrer le permis de construire, la Municipalité a requis l'avis de la CMU, laquelle a reçu les plans et copie des règlements. Une visite in situ a eu lieu et le rapport qui s'ensuit dit en substance que la future construction ne dénature pas le « quartier » dans lequel elle s'insère car l'environnement bâti est composé de maisons villageoises simples qui ne sera pas perturbé par le projet proposé. La CMU recommande de poursuivre la procédure d'autorisation de construire de ce projet et relève également que celui-ci est tout à fait conforme aux directives du Plan Directeur Cantonal qui recommandent aux communes de densifier les ensembles déjà largement bâtis.

Plans de quartiers légalisés

Plan de quartier « En Arnier »

Secteurs B et C

Les permis d'habiter définitifs n'ont toujours pas pu être délivrés en 2012, faute à des copropriétaires qui ne font pas exécuter les derniers travaux requis afin de mettre en conformité avec les prescriptions AEAI, les box et planchers suspendus, construits dans les garages, sans demande préalable.

Secteur « PQ Arnier II »

Préavis N° 04/2007 « PQ en Arnier II » – Anciennement légalisé sous PQ « En Arnier », zone « en Arnier-Terrasses »

Suite au renvoi à son propriétaire du projet présenté en 2011, un nouveau jet a été présenté à la Municipalité en 2012. Celui-ci a rencontré son adhésion et les plans pour la mise à l'enquête publique ont été déposés. Malheureusement, au vu de leur qualité, il n'a pas été possible de mettre cette nouvelle construction à l'enquête en 2012. Nous sommes maintenant dans l'attente des plans corrigés.

Secteur « Musée »

Parcelle 351, propriété de Solmontbel 2 SA

Suite du feuillet longuement décrit dans le rapport de gestion 2011.

Après la visite in situ du 12 janvier 2012 entre la CDAP (cour de droit administratif et public), le représentant du propriétaire, Me Bovay, M. Gamboni et moi-même, le recours a été retiré après signature d'une convention. La teneur de celle-ci était que la Municipalité ne mettrait pas son veto à toute nouvelle construction mais que son refus ne concernait que l'avant-projet présenté.

Au cours de l'année écoulée, plusieurs bureaux d'architecture se sont renseignés sur les possibilités constructives de cette parcelle et nous avons rencontré certains d'entre eux, tous mandatés par un représentant de Solmontbel 2 SA. Vu leur nombre, nous avons posé quelques questions et il s'est avéré que leur mandataire n'avait plus aucun « poids » dans la société propriétaire de la parcelle. Dès lors, la Municipalité a pris contact avec le représentant légal de dite société et ils ont convenu que dorénavant, seul un mandataire dûment muni d'une procuration pourrait recevoir des informations sur cette parcelle.

L'année 2013 verra peut-être un projet valable surgir de grandes cogitations.

Plan de quartier du Signal

La construction de 6 villas dont les travaux ont débuté début 2011 n'est pas encore finie, à l'exception d'une villa déjà habitée.

Le rapport de gestion 2011 vous informait d'une demande d'un propriétaire de modifier l'affectation d'un potentiel de construction afin qu'il ne soit plus d'utilité publique mais puisse devenir une surface habitable. N'ayant pas eu de contact en 2012, la Municipalité présume que ledit propriétaire a renoncé à ce projet au vu de la complexité et de la longueur de la procédure.

Plan de quartier Burenoz – Malavaux

La place de jeux d'environ 400 m² dédiée aux enfants de tous les immeubles construits dans le périmètre défini par ce PQ a été aménagée en fin d'année. Un toboggan, un plateau de grimpe et une grosse tortue, spécialement conçus pour des enfants en bas âge ont été installés.

3 bancs et 6 arbres forment des îlots d'où les parents pourront surveiller leur progéniture. Au printemps 2013, une fontaine sera installée et offrira un point d'eau bienvenu aux beaux jours.

Au vu du budget 2013, la Municipalité a dû renoncer à y inscrire un montant supplémentaire afin de parachever cette place. Mais cette pause forcée permettra certainement de mieux appréhender les désirs et besoins des usagers et de compléter au mieux son aménagement.

Plan partiel d'affectation « Coin d'En Haut »

Pour achever ce plan partiel d'affectation, il ne manque plus que la transformation du rural en un logement et l'aménagement du passage piétons en dessous, reliant le collège et l'administration à la place du village par le nouveau quartier.

Une enquête public pour la construction d'un loft et le passage piétons a eu lieu du 3 novembre au 2 décembre 2012. Deux remarques ont été déposées dans le délai légal et transmises au constructeur. La Municipalité attend la détermination de ce dernier avant de pouvoir, le cas échéant, y répondre et délivrer le permis de construire, ce qui devrait se faire début 2013.

Gestion et aménagement du territoire

Plan général d'affectation (PGA)

Préavis N° 9/2003 - Révision de plans et règlements en matière d'urbanisme et de police des constructions - Demande de crédit de Fr. 189'000.00

En date du 24 février 2012, nous avons déposé au Service du développement territorial (SDT), notre nouveau PGA pour examen préalable.

Deux mois plus tard, le chef de service de cette entité nous informait par courriel que notre projet de PGA avait été soumis préalablement à l'Unité dangers naturels, que leur préavis y était joint et qu'une rencontre devrait avoir lieu dans les meilleurs délais.

Les principales remarques de dite unité étaient que la thématique des dangers naturels n'était que superficiellement traitée alors que la Commune avait déjà été confrontée à des accidents d'une certaine gravité dans le passé. Bien que la Commune ait déjà une carte des terrains instables et qu'un rapport géologique et géotechnique soit imposé lors de constructions, il n'était pas fait mention des autres aléas (inondations, laves torrentielles, chutes de pierres et blocs, effondrements).

Dans le même temps, la carte de dangers naturels (obligation de la Confédération) étant en cours d'étude, il était proposé de faire procéder à deux études, sur le danger des crues et sur la géologie, ceci sur des lieux précis de notre Commune.

Deux mandats ont alors été confiés afin d'obtenir une étude ciblée sur le danger de crues (secteurs Rochettaz et Blessoney) et une seconde sur le danger de glissements (zones Chaffeises, Rueyres, Rochettaz, Coulette).

Si l'étude sur le danger de glissements a été reçue en septembre, au 31 décembre le rapport sur le danger de crues n'était pas encore en notre possession. A réception de cette dernière étude, un complément devra être apporté à notre règlement des constructions ainsi qu'au rapport OAT 47 (ordonnance sur l'aménagement du territoire), rapport à produire à l'autorité cantonale chargée de l'approbation des plans. Ce rapport doit démontrer la conformité des plans aux buts et aux principes de l'aménagement du territoire, que les observations émanant de la population, que les conceptions et les plans sectoriels de la Confédération, du plan directeur et des exigences découlant des autres dispositions du droit fédéral, notamment de la législation sur la protection de l'environnement ont été prises en compte de façon adéquate. Il doit en outre présenter les réserves subsistant dans les territoires largement bâtis et indiquer comment elles seront judicieusement utilisées.

Au 31.12.2012, le solde sur le crédit accordé de Fr. 189'000.00 est de Fr. 26'717.05.

Ce montant est comptabilisé sur le compte de Bilan N° 9149.00, « Préavis N° 9/2003 – Révision de plans et règlements en matière d'urbanisme et de police des constructions ».

Futur Plan partiel d'affectation « Rue des Corbaz »

Suite à l'achat de cette parcelle en 2011, le propriétaire a décidé de racheter le règlement de ce PPA qui avait déjà fait l'objet d'un examen préliminaire par le SDT.

En date du 5 avril 2012, le règlement et le rapport OAT 47 y relatif, corrigés et complétés selon les demandes du SDT suite à l'examen préliminaire, lui ont été renvoyés. Et à nouveau, le 24 août, un deuxième dossier a été envoyé, lui aussi complété suite aux remarques du 1^{er} examen préalable.

La synthèse de ce 2^{ème} examen aurait dû nous parvenir le 28 novembre 2012 au plus tard mais le 23 novembre, un courrier du SDT nous informait d'un prolongement du délai suite à une surcharge de travail de plusieurs services de l'Etat.

Au 31 décembre, nous sommes toujours dans l'attente de ce rapport.

Plan de classement des arbres

Dans le cadre d'une nouvelle construction, un abattage partiel d'une haie boisée protégée a été demandé afin de pouvoir exécuter les travaux. Le permis de construire pourra être délivré à la condition que le talus existant soit remis en état à l'identique et qu'une nouvelle haie soit replantée au même endroit.

Le plan et son règlement seront revus dans le cadre de la révision générale du Plan général d'affectation (PGA).



PALM (Projet d'Agglomération Lausanne-Morges)

Le PALM 2012 a été renvoyé à la Confédération dans le délai fixé du 30 juin 2012. Ce dossier devait confirmer et mettre à jour les objectifs et la stratégie fixée en 2007, intégrer les avancements (études et réalisations) de l'agglomération depuis 2007 et proposer à la Confédération une nouvelle liste de mesures A et B pour un cofinancement pour la période 2015-2018.

Suite au succès rencontré lors de la 1^{ère} conférence d'agglomération en 2011 adressée aux conseillers communaux, le PALM en a organisé une seconde. Celle-ci a eu lieu le 21 février 2012 au Théâtre de Beausobre à Morges. Outre les intervenants des services cantonaux, Mme Lezzi, directrice de l'Office fédéral du développement territorial (ARE) a pris la parole.

Cette séance s'est terminée dans le hall où les schémas directeurs, les associations régionales, réseau-t, les tl, les MBC ont répondu aux questions du public qui profitait en outre d'un apéritif dînatoire.

Notre participation aux coûts du PALM s'élève, en 2012, à Fr. 6'367.70.

SDEL (Schéma Directeur de l'Est Lausannois)

Les Communes du SDEL, à savoir Pully, Paudex, Lutry, Lausanne pour sa partie Est et Belmont se sont rencontrées à plusieurs reprises au cours de l'année écoulée.

Les travaux du SDEL ont été fortement ralentis pour cause de dépôt du PALM 2012 à Berne, toutes les forces vives étant dédiées à cet important document.

La participation financière 2012 de Belmont au SDEL se monte à Fr. 24'438.90 (16'519.15 en 2011) sur un budget de Fr. 27'500.00.

Un rappel des 6 chantiers définis dans le SDEL :

1. Transports publics
2. Stationnement
3. Mobilités douces
4. Centre-ville de Pully
5. Requalification RC 777 Rives du Lac
6. Corsy/La Conversion



Sur les 3 améliorations « revendiquées » par Belmont dans le document cadre pour le « Chantier 1 – Transports publics », une a déjà été réalisée, soit la ligne tl 49 qui relie depuis le 8 décembre 2012, le centre de Pully au centre de Belmont, en passant par la route du Burenoz. Ligne qui, soit dit en passant, est très appréciée des habitants de ce quartier.

La présidence de ce chantier est assurée par M. Reichen, Syndic de Pully.

Mme Pascale Seghin, cheffe de projet du SDEL, travaille dorénavant à 80%. Elle est maintenant secondée par Mme Laurence Vacheron qui travaille pour le SDEL à un taux de 40%.



PDR (Plan Directeur Régional)

Afin de faire le lien entre le Plan directeur cantonal et les plans directeurs communaux, le SDT a exigé une « couche supplémentaire » par l'établissement d'un plan directeur régional, en complément du SDEL qui ne regroupe que 4 communes de l'Est. Ce dernier a pour objectif d'accompagner l'aménagement du territoire en tant qu'outil de prospective, de gestion et de communication. Il doit en outre répondre à des stratégies d'ordre supérieur, Projet de territoire suisse, Plan directeur cantonal et à des planifications d'ordre inférieur telles que le PALM ou les plans directeurs communaux.

Le territoire couvert par notre PDR est le district de Lavaux-Oron, composé de 18 communes.

Le Comité de pilotage et le groupe technique sont présidés par notre préfet, Me Jean-François Croset. Les membres du COPIL sont des membres du Conseil d'Etat et de toutes les communes (Mme C. Schiesser pour Belmont). Quant aux membres du groupe technique élargi, ce sont les représentants des communes (M. D. Gamboni pour Belmont), le SDT, le SM (service de la mobilité), le SELT (service de l'économie, du logement et du tourisme) et le SFFN (Service des forêts, de la faune et de la nature).

En mars 2012, après une procédure de marchés publics de type ouvert, un mandat a été adjugé au bureau KCAP Architects & Planners à Zürich. Selon le cahier des charges, cette étude doit contenir les thématiques suivantes : urbanisation, économie, mobilité, patrimoine culturel, patrimoine naturel, environnement et énergie. Elle est subdivisée en trois parties, l'avant-projet (diagnostic, scénarii et objectifs), le projet (stratégie, projet de territoire et mesures), puis de la consultation (instances cantonales et enquête publique). Enfin, les conseils communaux devront adopter ce document qui sera ensuite approuvé par le département cantonal concerné.

Le coût estimatif de cette étude est de Fr. 330'000.00 sur 3 ans (env. Fr. 93'000.00 par année). La participation cantonale de Fr. 110'000.00 déduite, les communes doivent se partager un solde de Fr. 220'000.00 selon une clé de répartition définie. Pour Belmont, dès lors qu'elle est déjà partenaire du SDEL, un montant par habitant et par année lui est facturé. Une participation de Fr. 2'613.00 a été facturée en 2012 (3'442 habitants au 31.12.2011).

TEMPLES ET CULTES

PRÉAMBULE

La loi sur l'Eglise évangélique réformée du Canton de Vaud de 1999 régit ses relations avec l'Etat.

La paroisse de Belmont-Lutry est au bénéfice d'une convention, de même que Belmont est liée par d'autres conventions avec la paroisse catholique de St-Nicolas de Flüe, avec la paroisse de langue allemande de Villamont et depuis 2008, avec la Communauté israélite de Lausanne et du canton de Vaud (CILV).

TEMPLE DE ST-MARTIN

Suite au préavis N° 07/2011 pour le changement du chauffage, nous avons longuement attendu la réponse du Service de l'environnement et de l'énergie (SEVEN) quant à la possibilité de bénéficier d'une dérogation à la loi sur l'Energie (LEne) prévue dans son règlement d'application à l'art. 39, lettre f. Cette dérogation donne latitude au SEVEN d'autoriser le maintien de chauffage électrique dans des monuments.

Enfin, treize mois après notre demande, le SEVEN nous a envoyé une réponse positive. Les travaux ont commencé et seront terminés au printemps 2013.



PAROISSE PROTESTANTE

La paroisse de Belmont-Lutry, fait partie de la Région Lavaux, avec 4 autres paroisses (St-Saphorin/Savigny-Forel/Villette/Pully-Paudex) depuis le 1^{er} janvier 2013.

Convention

Les frais d'entretien courant des églises et les frais de culte (y compris les traitements et charges sociales des « musiciens d'église ») sont régis par la convention du 13 avril 2004.

Tous les autres frais tels que les traitements et charges sociales des concierges, les frais de location de locaux annexes, les travaux d'entretien des bâtiments et locaux, des orgues et du mobilier, ainsi que les subventions sont à charge des propriétaires ou des communes respectives. La Commune de Lutry fonctionne comme commune boursière pour les frais communs.

Institutions

L'Assemblée ordinaire de paroisse se réunit deux fois l'an pour adopter les comptes (printemps) et le budget (automne) préparés par le Conseil paroissial, entre autres sujets.

La présidence de l'Assemblée paroissiale est assurée par Mme H. Brughera, M. Th. Buche est vice-président et Mme L. Rappaz est secrétaire. La commission de gestion est composée de Mme M.-Ch. Janin, MM. R. Patschke et Ch. Marrel.

Depuis le 1^{er} janvier 2007, Mme F. Christinat est présidente du Conseil paroissial. Elle est secondée par MM. M.-A. Schmutz, vice-président et M. Siegrist, caissier. Les autres membres sont Mmes B. Demaurex, A. Mauler, V. Rodondi, A. Moinat et M. D. Loup. Les pasteurs de la paroisse, Jean-Baptiste Lipp, Benjamin Corbaz, Jean-Marc Spothelfer et Claire-Dominique Rapin en font également partie.

2 rencontres annuelles ont lieu entre le bureau du Conseil paroissial, un délégué pastoral et les Municipaux en charge de ce dicastères. Pour Lutry, Mme Claire Glauser est en charge de ce dicastère depuis le 1er juillet 2011.

Lors de ces séances, le bureau du Conseil paroissial fait part de leurs souhaits, vœux, demandes et « exigences ». Ces moments sont toujours empreints de courtoisie et de convivialité.

Organisation interne

Depuis le 1^{er} janvier 2012, le pasteur Lipp et le pasteur suffragant Corbaz se partagent deux postes à 100%, soit 50% chacun pour la paroisse Belmont-Lutry et 50% chacun pour la région Lavaux.

Les animateurs du culte de l'enfance pour Belmont sont Mme Sybille Imperadori et le Pasteur Lipp.



Organistes

Le poste d'organiste pour notre temple se partage entre M. Sébastien Vonlanthen et M. Nenad Djukic à l'entière satisfaction de nos paroissiens

Animations

Le 24 juin 2012 et pour la dernière fois, le culte à la ferme a été accueilli à la Coulette, propriété de la famille Favre.

Cette année, le thème était « Les pierres des 12 tribus à Guilgal lors du passage du Jourdain et les pierres qui constituent nos valeurs » et la partie musicale animée par les « Amis de St-Hubert », ensemble de cors de chasse. Le beau temps était de nouveau de la partie et l'infrastructure montée pour le « Festimeule » a profité à tous. Le culte était présidé par le pasteur J.-M. Spothelfer, assisté par le pasteur J.-B. Lipp. Le culte de l'enfance a participé à cette cérémonie et a fait profiter l'assistance de sa voix fraîche.

Un ultime remerciement à la famille Favre qui, année après année, a fait profiter la nombreuse assemblée de l'infrastructure et de la beauté de leur exploitation.

Concerts spirituels de Belmont-Prieuré

Cette association fondée le 2 octobre 2007 fait découvrir les musiques sacrées d'ici et d'ailleurs et complète ces moments mélodieux par des lectures de réflexions et de spiritualité.

M. J.-Cl. Perret-Gentil en est le président, les deux organistes titulaires des temples de Pully et Belmont sont membres du Comité et le pasteur Lipp est le répondant spirituel.

Le 17 juin, pour fêter ses 5 ans d'existence, l'Association a organisé, aux Bas-Monts, un grand rassemblement musical au cours duquel des animations de musique et de danse ont été proposés. Le groupe de yodel « Les Romands » de Pully, le groupe de cors des Alpes « Les Quatre Vents » également de Pully ainsi qu'une production des danseurs de l'Association cantonale des costumes vaudois ont animé cette journée. Puis, le Chœur de la Cité a présenté la Sankt-Johanner Messe de Peter Roth, accompagné par trois solistes yodleurs.

PAROISSE CATHOLIQUE

Eglise Saint-Nicolas de Flüe



Notre commune fait partie de la Paroisse de l'Eglise St-Nicolas de Flüe à Chailly, dont le nouveau président de paroisse est M. Emmanuel French.

M. l'Abbé Nicolas-Pierre Maillat est le responsable de cette église.

Le taux de participation financière est de 22.25% depuis 2009, notre participation reste stable et s'est élevée à Fr. 14'046.85 en 2012 (Fr. 15'922.10 en 2011). Une diminution de près de 50% sur les traitements et charges sociales a été constatée et une somme d'environ Fr. 7'000.00 a été dépensée pour le changement du micro sans fil (nouvelle fréquence) et l'accordage de l'orgue.

Toujours aucune nouvelle concernant les travaux lourds estimés Fr. 870'000.00 dont environ Fr. 200'000.00 à charge de Belmont pour la réhabilitation de cette église.

PAROISSE DE LANGUE ALLEMANDE DE VILLAMONT À LAUSANNE

Comme par le passé notre commune participe, avec différentes communes de l'agglomération lausannoise, aux frais d'entretien et de culte de la paroisse de langue allemande.

Aucuns travaux n'ont été faits en 2012, c'est donc le montant de notre participation qui a été versé, soit Fr. 487.50 (Fr. 592.55 en 2011).



COMMUNAUTÉ ISRAËLITE DE LAUSANNE ET DU CANTON DE VAUD (CILV)

La communauté israélite de Lausanne et du Canton de Vaud a été reconnue comme institution d'intérêt public par les articles 169 à 172 de la nouvelle Constitution vaudoise.



Par conséquent, dès le 1^{er} janvier 2008 une convention, pour une durée de deux ans, est en vigueur entre cette église et les communes comptant plus de 10 membres adultes de la CILV.

Cette convention, renouvelée jusqu'au 31 décembre 2014, concerne une subvention annuelle de Fr. 30'000.00 accordée pour les frais d'entretien courant de la synagogue et une partie des frais de culte. Cette subvention est répartie selon le nombre de fidèles dans les communes signataires.

Le taux de participation de notre commune est de 1,35% (12 fidèles) depuis 2010. Dès lors, c'est un montant de Fr. 404.50 qui nous est facturé, identique aux années précédentes.

CONCLUSION DE LA MUNICIPALE

Chaque année qui passe amène son lot de constructions, transformations et démolition avant reconstruction et par là même, questions et problèmes, mais aussi de grandes satisfactions quand un projet est mené à bien dans le respect de chacun.

Si l'on réussit généralement à se faire « entendre » de nos partenaires, qu'ils soient constructeurs, architectes ou entrepreneurs, les seuls avec qui l'on rencontre régulièrement des complications et obstacles sont les services cantonaux. A croire qu'ils prennent un malin plaisir à mettre les bâtons dans les roues et faire trébucher des projets. Etre exigeants c'est bien mais parfois, il faudrait qu'ils sachent faire la différence entre le devoir et le vouloir.

Quoi qu'il en soit, je remercie chaleureusement tous les collaborateurs du service technique qui, jour après jour, demeurent souriants même si parfois ils pourraient rire jaune...., c'est un plaisir de travailler avec eux et l'humour sauve bien des situations.



Catherine SCHIESSER, Municipale

C'EST FINI !



CONCLUSIONS

Vu ce qui précède, la Municipalité a l'honneur de vous prier, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE BELMONT-SUR-LAUSANNE

1. après avoir pris connaissance :
du rapport de gestion de la Municipalité pour l'année 2012;
du rapport de la Commission de gestion;
2. considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour;

DECIDE

de donner décharge à la Municipalité de la gestion pour l'année 2012, telle qu'elle est présentée.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le Syndic

La Secrétaire

(LS)

G. Muheim

I. Fogoz

PS : la traditionnelle annexe « Crédits accordés par le Conseil communal, situation au 31 décembre 2012 » est jointe au préavis sur les comptes